

RAPPORT ANNUEL/DOCUMENT DE REFERENCE

EXERCICE 2004

Enregistrement de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article 212-5 du livre 2 du règlement général de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 15 avril 2005 sous le numéro R.05-041. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Avertissement

« L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- l'observation des commissaires aux comptes dans l'attestation dans leur attestation sur le document de référence : « en ce qui concerne les données financières prévisionnelles liées à la croissance externe pour les années 2005 à 2007 (prix d'acquisition, chiffre d'affaires acquis et résultat d'exploitation des entités acquises) : la progression du chiffre d'affaires et les résultats prévisionnels pour les exercices 2005 à 2007 est en grande partie fondée sur l'hypothèse de la réalisation, d'un certain nombre d'opérations de croissance externe à venir ; compte tenu des incertitudes inhérentes à la réalisation de telles opérations, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur cette hypothèse. »

- environ 65% du chiffre d'affaires pro forma 2004 de l'activité services est réalisé au forfait. La société considère toutefois qu'elle maîtrise le risque lié comme il est exposé au paragraphe 3.2.4. »

SOMMAIRE

1	<i>Responsable du document de référence et attestations</i>	4
1.1	Responsable du document de référence	4
1.2	Attestation du responsable du document de référence.....	4
1.3	Responsables du contrôle des comptes	4
1.4	Attestation des commissaires aux comptes.....	5
1.5	Responsables de l'information financière	6
2	<i>Renseignements de caractère général concernant la société et son capital</i>	7
2.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	7
2.2	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	11
2.3	Politique de distribution des dividendes	19
2.4	Marché des titres de l'émetteur	20
3	<i>Renseignements concernant l'activité de SWORD GROUP, l'évolution récente et les perspectives d'avenir</i>	21
3.1	Présentation de l'activité de la société	21
3.2	Analyse des risques de la société.....	47
3.3	Politique d'investissements.....	52
3.4	Evolution récente	54
3.5	Stratégie et perspectives d'avenir	57
3.6	Faits exceptionnels et litiges	65
3.7	Glossaire	66

4	<i>Situation financière et résultats</i>	67
4.1	Comptes consolidés SWORD GROUP CONSOLIDE	67
4.2	Comptes sociaux.....	92
4.3	Inventaire des valeurs mobilières SWORD GROUP SA	109
4.4	Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2004	110
4.5	Rapport du conseil sur les stocks options.....	133
4.6	Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes.....	134
4.7	Honoraires des commissaires aux comptes	141
5	<i>Gouvernement d'entreprise</i>	142
5.1	Rapport du Président en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce..	142
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	153
5.3	Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou fournisseur significatif	154
5.4	Opérations conclues avec les membres du conseil d'administration et/ou de direction.....	154
5.5	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration	154
5.6	Intéressement du personnel	155
6	<i>Assemblée générale du 29 avril 2005</i>	156
7	<i>Calendrier des publications et autres événements financiers de SWORD GROUP en 2005/2006</i>	165

1 Responsable du document de référence et attestations

1.1 Responsable du document de référence

Nom et qualité du responsable :

M. Jacques MOTTARD, président du conseil d'administration de SWORD GROUP.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

“A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SWORD GROUP, elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée”.

Le président du conseil d'administration
Jacques MOTTARD
Le 15 avril 2005

1.3 Responsables du contrôle des comptes

(A) Titulaires

(1) Deloitte Touche Tohmatsu SA

Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Cabinet Figerec

Siège social : 21 rue Bossuet - 69006 LYON.

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(B) Suppléants

(1) BEAS

Siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Monsieur Paul Mollin

Adresse : 14, rue Claude Fouilloux, 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

1.4 Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP et en application des articles du titre Ier du Livre II du Règlement Général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jacques MOTTARD. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation. Dans notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, nous avons attiré l'attention sur la partie 3) du rapport de gestion « Mise en place du nouveau référentiel IFRS » qui décrit les travaux mis en œuvre, leur état d'avancement et le calendrier de communication des impacts chiffrés prévu par la société.

La lecture des informations prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré contenues dans le présent document de référence (paragraphe 3.5.3. « Business plan » et paragraphe 3.5.4. « Plan de financement prévisionnel ») nous amène à formuler l'observation suivante en ce qui concerne les données financières prévisionnelles liées à la croissance externe pour les années 2005 à 2007 (prix d'acquisition, chiffre d'affaires acquis et résultat d'exploitation des entités acquises) : la progression du chiffre d'affaires et les résultats prévisionnels pour les exercices 2005 à 2007 est en grande partie fondée sur l'hypothèse de la réalisation, d'un certain nombre d'opérations de croissance externe à venir ; compte tenu des incertitudes inhérentes à la réalisation de telles opérations, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur cette hypothèse.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Lyon et Villeurbanne, le 15 avril 2005
Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC
Philippe BONNEPART

DELOITTE & ASSOCIES
Alain DESCOINS

Le document de référence inclut par ailleurs :

Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement pages 134-135 et pages 139-140 du document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce ;

Le rapport des commissaires aux comptes (page 153 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société SWORD GROUP décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.5 Responsables de l'information financière

Jacques MOTTARD

Tél. : 04 72 85 37 42

Fax : 04 72 85 37 80

E-mail : jmottard@sword-group.com

Stéphanie DESMARIS

Tél : 04 72 85 37 45

Fax : 04 72 85 37 80

E-mail : sdesmaris@sword-group.com

2 Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 Dénomination sociale

SWORD GROUP.

2.1.2 Siège social

9, avenue Charles de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

2.1.3 Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à conseil d'administration de droit français soumise au code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

2.1.4 Date de constitution et durée de la société

SWORD GROUP a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société SWORD SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société SWORD GROUP.

2.1.5 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

2.1.6 Registre du commerce et des sociétés et code APE

438 305 054 RCS Lyon.
Code APE : 741 J.

2.1.7 Consultation des documents juridiques

Au siège de la société.

2.1.8 Exercice social (article 6 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.9 Clauses statutaires particulières

2.1.9.1 Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2.1.9.2 Affectation du bénéfice (extrait de l'article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

2.1.9.3 Assemblées d'actionnaires (extraits de l'article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou du Comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

3 - Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint

4 - Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant le tenue de l'assemblée.

Toutefois, le conseil d'administration peut abrégé ou supprimer ces délais.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

2.1.9.4 Franchissement de seuil (extrait de l'article 10 des statuts)

Tout actionnaire doit satisfaire aux obligations légales d'information au cas où, agissant seul ou de concert, il vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, les seuils ci-dessus mentionnés sont calculés en droits de vote.

La déclaration précise la date du franchissement de seuil, le nombre de titres possédés par le déclarant donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont rattachés. En cas de non respect de l'obligation prévue au présent article, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital et/ou des droits de vote au moins égal à 5 % consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

2.1.9.5 Identification des détenteurs (extrait de l'article 10 des statuts)

La société peut, à tout moment, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières le nom (ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination), la nationalité et l'adresse des détenteurs de valeurs mobilières conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de valeurs mobilières détenues par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les valeurs mobilières peuvent être frappées.

2.1.9.6 Droit de vote (extrait de l'article 19 des statuts)

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double. Il n'y a pas d'actions nominatives attribuées gratuitement et rien n'est prévu par les statuts en cas de cessation de cette qualité, en cas de conversion au porteur ou de transfert.

2.1.9.7 Paiement des dividendes et acomptes (extrait de l'article 25 des statuts)

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

2.1.10 Acquisition par la société de ses propres actions

Cadre juridique

Dans le cadre du régime de rachat d'actions créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, SWORD GROUP s'est doté de la possibilité d'intervenir sur ses propres actions.

Conformément à la note d'information qui a reçu le visa n° 03-1099 de l'AMF en date du 10 décembre 2003, l'assemblée générale mixte du 29 décembre 2003 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après.

Objectifs

Les actions rachetées seront destinées par ordre de priorité décroissante :

- à régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre - tendance sur le marché,
- à être utilisées pour réaliser toute opération en rapport avec toute forme d'actionnariat du personnel de la Société ou de son groupe prévu par la loi,
- à intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché,
- à remettre des actions à titre de paiement ou d'échange afin de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société,
- à permettre de procéder à toute distribution de dividendes ou de réserves par la remise d'actions de la Société,
- à être annulées.

Il est précisé que les 13 000 premières actions rachetées seront affectées indifféremment à la réalisation des deux premiers objectifs précités.

Modalités du programme de rachat d'actions

La part maximale que SWORD GROUP se propose d'acquérir est de 2% du capital de la Société, soit au 31 décembre 2003 un total de 24.644 actions.

Compte tenu des 12.633 actions déjà détenues directement par SWORD GROUP (soit 1,03% du capital au 31 décembre 2003), le nombre maximal théorique d'actions que SWORD GROUP pourra acheter pour compléter son programme s'élève à 12.011 actions (soit 0,97% du capital au 31 décembre 2003).

Le montant global des titres rachetés ne dépassera pas 2.710.840 €.

La société entend pouvoir utiliser l'intégralité du programme autorisé, sous réserve des titres déjà détenus, et s'engage à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, le seuil légal de 10%.

Conformément à l'article L 225-210 du code de commerce, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves dont dispose la Société, autres que la réserve légale.

Dans le cadre de ce programme de rachat, les actions pourront être rachetées par tous moyens, à l'exclusion de l'achat d'options d'achat, et notamment par intervention sur le marché ou autrement par achats de blocs de titres.

Ces rachats et ventes d'actions pourront être effectués en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation boursière en vigueur.

La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres pourra atteindre 2% du capital de SWORD GROUP, soit l'intégralité du programme.

Prix maximum et prix minimum de vente

Le prix d'achat unitaire maximum est fixé à 110 €, et le prix de vente unitaire minimum est fixé à 20 €, dans chaque cas commissions et frais exclus. Le montant maximum des fonds destinés au rachat d'actions propres ne dépassera pas 2.710.840 €.

Nouveau programme de rachat

Une autorisation est soumise à la prochaine assemblée générale du 29 avril 2005. Elle a fait l'objet d'une Note d'Information qui a reçu le visa n° 05-224 de l'AMF en date du 7 avril 2005. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'assemblée générale du 10 décembre 2003.

Utilisation du programme de rachat conféré par l'assemblée générale du 29 décembre 2003

Jusqu'au 31/12/2004, en application du programme de rachat d'actions, le nombre de titres vendus ou achetés par la société pour son propre compte, hors contrat de liquidité, s'établit comme suit :

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2003	12.633
Nombre de titres achetés en 2004	0
Nombre de titres transférés du contrat de liquidité	0
Nombre de titres vendus en 2004	0
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2004	12.633

2.1.11 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec la société de bourse Gilbert Dupont le 15/10/2003. Au 31/12/2003, le solde de titres SWORD GROUP détenus au sein de ce contrat était de 70.

Au cours de l'année 2004 et dans le cadre de ce contrat de marché, la société de bourse Gilbert Dupont a acheté 4 552 titres (cours moyen : 84,41 €) et revendu 2 988 titres (cours moyen 86,93 €). Au 31/12/2004, le solde de titres SWORD GROUP au sein du contrat était de 1 634; la quote-part revenant à la société étant de 65%.

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital**2.2.1 Capital social au 31 décembre 2004**

Le capital de la société entièrement libéré s'élève à 7 342 105 €, divisé en 1 468 421 actions d'une valeur nominale de 5 €. Il est précisé qu'il est proposé à l'assemblée générale du 29 avril 2005 de diviser la valeur nominale de chaque action par 5. Le nombre d'actions de la Société serait alors porté à 7 342 105 actions.

Capital à libérer

Néant.

2.2.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 avril 2004 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces autorisations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 26 juin 2006.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs.

Suite à la modification du régime des augmentations de capital des sociétés par actions décidée par l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004, il est précisé que le conseil d'administration en date du 9 mars 2005 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2005 d'adopter de nouvelles autorisations d'augmenter le capital (cf rapport de gestion – paragraphes 26 à 30).

2.2.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

2.2.4.1 SWORD GROUP

Plan d'achat ou de souscription d'actions

Aucun plan d'achat d'actions ni d'option de souscription n'a été mis en place chez SWORD GROUP depuis sa création.

Emissions d'actions à bons de souscription d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la Société a émis 236.178 actions à bons de souscription d'actions. Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) sont les suivantes :

Nombre de BSA attachés aux actions

A chaque action nouvelle émise est attaché un bon de souscription

Parité d'exercice

4 BSA permettent de souscrire 1 action SWORD GROUP.

Il est précisé qu'il est proposé à l'assemblée générale du 29 avril 2005 de diviser la valeur nominale de chaque action par 5. L'assemblée générale devra en conséquence se prononcer sur la modification de la parité d'exercice, 4 BSA permettant alors de souscrire 5 actions SWORD GROUP.

Période d'exercice

Les titulaires des BSA ont la faculté de souscrire des actions SWORD GROUP, à tout moment, à compter de leur inscription en compte, jusqu'au 30 avril 2006 inclus. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 30 avril 2006 deviendront caducs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, aucun BSA n'a été exercé.

Prix d'exercice des ABSA

Les prix d'exercice a été fixé à 96,78 euros

Cotation des BSA

Les BSA sont cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN : FR0010071308)

Capital potentiel après exercice des BSA

Le capital potentiel de SWORD GROUP, après exercice des 236.178 BSA serait de 7.637.325 euros, divisé en 1.527.465 actions de 5 euros valeur nominale, soit une augmentation de capital légèrement supérieure à 4% par rapport au capital actuel.

2.2.4.2 SWORD SA

2.2.4.2.1 Options de souscription consenties aux salariés de SWORD SA ou d'une société du groupe

L'assemblée générale extraordinaire de la société SWORD SA du 15 décembre 2000 a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-185 du code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel de la société ou d'une société du groupe dans les conditions de l'article L 225-180 dudit code, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus de 33 500 actions de 5 € de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur à 5 % du capital social.

Cette autorisation, conférée pour une durée de 5 ans à dater du 15 décembre 2000, comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Le prix de souscription par action est déterminé comme suit :

- pour l'attribution d'options par le conseil jusqu'à la date de clôture des premiers comptes consolidés, soit le 31 décembre 2001, le prix de souscription sera fixé à la valeur nominale, soit 5 € l'action. En effet, la société a été immatriculée au RCS de Lyon le 21 novembre 2000 et n'a fait l'objet d'aucune augmentation de capital depuis sa création et d'aucune valorisation compte tenu de son caractère récent,- pour l'attribution d'options par le conseil après le 31 décembre 2001, le prix de souscription est fixé selon la formule suivante :

Moyenne arithmétique des éléments suivants :

- 20 fois le résultat d'exploitation sous déduction de la participation des salariés moins l'endettement net,
- 2 ans de chiffre d'affaires moins l'endettement.

Pour l'attribution d'options par le conseil dans les trois mois précédant la cotation en bourse de SWORD, le prix de souscription est fixé selon les règles ci-dessus et ne pourra en aucun cas être inférieur au prix d'introduction en bourse diminué de 20 %.

Pour l'attribution d'options par le conseil réalisé, après l'introduction en bourse de SWORD, le prix de souscription fixé selon les règles ci-dessus ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés.

Les options ne pourront être levées qu'après une période de blocage de deux ans à compter du jour de leur octroi par le conseil d'administration et pendant un délai de deux ans.

Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de ses séances du 17 janvier 2001 a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions (plan numéro 1). Un conseil en date du 7 juin 2001 a modifié le plan numéro 1 et attribué de nouvelles options de souscriptions (plan numéro 2) :

	PLAN N°1	PLAN N° 2	
Date de l'Assemblée	15/12/2000	15/12/2000	
Date du Conseil	17/01/2001	07/06/2001	
Nombre total d'OPSA attribuées	15 700		
Nombre total d'OPSA annulés (démissions salariés)	3 650		
dont nombre attribué aux mandataires	0	0	
Point de départ d'exercice des OPSA	17/01/2003	7/06/2003	
Date d'expiration	17/01/2006	7/06/2006	
Prix des OPSA en euros	5 €	5 €	
Nombre total d'OPSA levées au 31/12/2004	7 250 au total		
Nombre total d'options restantes	4 800		
OPSA attribuées aux 10 salariés non mandataires dont le nombre d'options est le plus élevé	NOMBRE	PRIX	PLAN N°
ASTIER Yorick	2 000	5 €	2
HARVEY Stephen	750	5 €	1
MORGAN Marc	750	5 €	2
RASSON Michel	750	5 €	2
WOLFF Marc	750	5 €	2
Les autres salariés disposent de 150 actions			

Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004, 5.750 options de souscriptions d'actions ont été exercées.

Le capital de SWORD SA s'élève, au 31 décembre 2004 à 3.420.000 euros, divisé en 684.000 actions de 5 euros de nominal. Après exercice éventuel des 4.800 options de souscription d'actions non encore levées au 31 décembre 2004, le capital de SWORD SA s'élèverait en conséquence à 3.444.000 euros, divisé en 688.800 actions, soit une augmentation de capital de 0,70%

Aucun mandataire social ni dirigeant ne bénéficie d'options ou de tout autre titre donnant accès au capital.

2.2.4.2.2. Rachat par SWORD GROUP des actions SWORD SA issues de l'exercice des options de souscription

Afin de préserver les droits des attributaires, il a été décidé que ces derniers pourraient céder le moment venu, leurs titres de SWORD SA.

C'est ainsi que SWORD GROUP s'est engagé par écrit, auprès de chaque attributaire, à acquérir, s'il en fait la demande, et dans un délai de trois mois à l'issue de la période d'indisponibilité des titres prévue par le Règlement du Plan, les actions nouvelles de SWORD SA issues de la levée de l'option de souscription, à la seule condition que SWORD Group ait fait l'objet préalablement d'une introduction en bourse.

Le prix d'achat de l'action de SWORD SA par SWORD Group sera fixé à la valeur unitaire de l'action de SWORD Group, calculée comme la moyenne de ses cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le rachat.

2.2.5 Tableau d'évolution du capital de SWORD GROUP

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215
26-04-2004	Augmentation de capital (3)	5	1 180 890	17 595 261	236 178	1 468 421	7 342 105

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 26 avril 2004.

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de SWORD SA à SWORD GROUP.

Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action SWORD SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société SWORD SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470€, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés SWORD SA et SWORD GROUP étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de SWORD GROUP au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORD SA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440€, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORD GROUP, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie d'apport des titres de SWORD SA à SWORD GROUP par l'ensemble des actionnaires de SWORD SA. Les filiales étrangères de SWORD SA (DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc. et SWORD Afrique du Sud) ont été cédées à SWORD GROUP pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de SWORD GROUP l'environnement initialement créé au niveau de SWORD SA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de SWORD GROUP les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par SWORD SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez SWORD GROUP le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques MOTTARD et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORD SA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à SWORD GROUP en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de SWORD SA.

Monsieur Jacques MOTTARD a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728€. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40€.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640
Nombre de BSA restant à souscrire 0

(3) L'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 €, ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,
- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

2.2.6 Evolution de la répartition du capital de SWORD GROUP jusqu'au 31 décembre 2004 (en %) – partie 1

Prénom-Nom	Situation au 22/06/2001			Situation au 30/08/2001 (1)			Situation au 31/12/2001 (2)			Situation au 27/02/2002 (2)		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques MOTTARD	5 039	62,99	62,99	359 496	52,06	52,06	393 064	54,29	54,29	392 764	46,36	46,36
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	1 840	23	23	154 290	22,34	22,34	154 290	21,30	21,30	277 362	32,74	32,74
Françoise Fillot	280	3,5	3,5	21 279	3,08	3,08	21 279	2,94	2,94	21 279	2,51	2,51
Christian Tapia	280	3,5	3,5	21 279	3,08	3,08	21 279	2,94	2,94	21 279	2,51	2,51
Titres en auto détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salariés et actionnaires divers	561	7	7	134 150	19,43	19,43	134 150	18,53	18,53	134 450	15,87	15,87
Titres en autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flottant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 000	100	100	690 494	100	100	724 062	100	100	847 134	100	100

(1) augmentation de capital

(2) exercice de bons de souscription

2.2.7 Evolution de la répartition du capital de SWORD GROUP jusqu'au 31 décembre 2004 (en %) – partie 2

Prénom-Nom	Situation au 11/03/2002 (3)			Situation au 12/03/2002 (4)			Situation au 31/12/2002		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques MOTTARD	392 764	40,36	40,36	392 764	31,87	31,87	392 764	31,87	31,87
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	41,46	41,46	403 451	32,74	32,74	403 451	32,74	32,74
Françoise Fillot	21 279	2,19	2,19	21 279	1,73	1,73	21 279	1,73	1,73
Christian Tapia	21 279	2,19	2,19	21 279	1,73	1,73	21 279	1,73	1,73
Titres en autodétention	-	-	-	11 775	0,96	0,96	12 363	1	1
Salariés et actionnaires divers	134 450	13,81	13,81	104 810	8,51	8,51	104 810	8,51	8,51
Titres en autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flottant	-	-	-	276 885	22,47	22,47	276 297	22,42	22,42
TOTAL	973 223	100	100	1 232 243	100	100	1 232 243	100	100

(3) augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement

(4) augmentation de capital en numéraire – introduction en bourse

2.2.8 Evolution de la répartition du capital de SWORD GROUP jusqu'au 31 décembre 2004 (en %) – partie 3

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2003			Situation au 26/04/2004			Situation au 31/12/2004		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques MOTTARD	368 764	29,93	30,24	368 764	25,11	30,16	366 111	24,93	30,05
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	32,74	33,08	403 451	27,48	30,51	403 451	27,48	30,62
Françoise Fillot	21 279	1,73	1,74	21 279	1,45	2,11	21 279	1,45	2,12
Christian Tapia	19 638	1,59	1,61	19 638	1,34	1,95	19 638	1,34	1,95
Titres en autodétention	12 633	1,03	0	12 633	0,86	0	12 633	0,86	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	69 995	5,68	5,74	69 078	4,70	6,83	63 609	4,33	6,31
Flottant	336 483	27,30	27,59	573 578	39,06	28,44	581 700	39,61	28,94
TOTAL	1 232 243	100	100	1 468 421	100	100	1 468 421	100	100

2.2.9 Contrôle de la société au 31 décembre 2004

Jacques MOTTARD détient directement et indirectement (y compris sa famille) 25,07% du capital et 30,26% des droits de vote.

21 Centrale Partners détient directement et indirectement 27,48% du capital et 30,62 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Les membres du conseil d'administration (Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners) détiennent globalement 52,41% du capital et 60,67 % des droits de vote. Les membres du comité de Direction Générale (Jacques MOTTARD, Françoise FILLOT et Christian TAPIA) détiennent globalement 27,72% du capital et 34,12 des droits de vote.

Aux termes d'un acte notarié en date du 30 septembre 2004, Messieurs Jacques, Antoine, Guillaume et Nicolas MOTTARD ainsi que Madame Aurélie MOTTARD ont pris, dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement de conserver ensemble, pendant une durée de deux ans, 341.200 actions de SWORD GROUP.

Aucun TPI n'a été effectué depuis l'introduction en bourse.

2.2.10 Pacte d'actionnaires/ conventions entre actionnaires

Néant.

2.2.11 Nantissement sur les actions de la société

Les actions de la société SWORD GROUP ne font l'objet d'aucun nantissement.

Les trois fonds de commerce initialement achetés à Decan (IDL, IDP et SWP) font l'objet d'un nantissement au profit du Crédit Agricole, de la Banque Rhône-Alpes et de la Lyonnaise de Banque dans le cadre de l'emprunt de 60 000 000 F (9 146 941 €) contracté auprès de ces établissements. Cet emprunt arrivera à échéance le 1er décembre 2007.

2.2.12 Franchissements de seuil

Aux termes de différents courriers en date du 19 avril 2004, 27 avril 2004 et du 4 mai 2004, Monsieur Jacques MOTTARD et le FCPR 21 DEVELOPPEMENT ont adressé à l'AMF, à titre de régularisation, plusieurs déclarations de franchissements de seuils, intervenus en août 2003, février et avril 2004, à savoir :

- 1) Monsieur Jacques MOTTARD a franchi à la hausse, le 31 août 2003, à titre individuel, le seuil du 1/3 des droits de vote, puis a franchi à la baisse ce même seuil le 28 février 2004,
- 2) Le FCPR 21 DEVELOPPEMENT a franchi à la hausse, le 28 février 2004, à titre individuel, le seuil du 1/3 des droits de vote, puis a franchi à la baisse ce même seuil le 26 avril 2004.

Dans sa séance du 8 juin 2004, l'AMF a noté le caractère involontaire des dépassements de seuils constatés et a pris acte des engagements de mise au porteur d'une partie des actions détenues par Jacques MOTTARD et le FCPR 21 DEVELOPPEMENT.

Ces déclarations ont fait l'objet, par l'AMF, d'une Décision et Information n°204C0755.

2.3 Politique de distribution des dividendes

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, un dividende de 1,20 € par action sera distribué, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 29 avril 2005.

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 0,75 € par action a été distribué.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2001.

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

2.4 Marché des titres de l'émetteur

SWORD GROUP est cotée sur le Nouveau Marché d'EuroNext Paris depuis le 13 mars 2002 (désormais sur l'Eurolist, compartiment C). La société a adhéré au segment Next Economy le 12 mars 2002. Le 22 novembre 2002, SWORD GROUP a fait son entrée au sein du SBF 250. SWORD GROUP fait aussi partie des indices CAC IT, CAC Mid et CAC Mid90.

Le Conseil d'Administration du 26 avril 2004 a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.180.890 €, laquelle a été réalisée par voie de souscription de 236.178 actions à bons de souscription d'actions (cf point 2.2.5).

Il n'existe pas d'autre place de cotation des titres de SWORD GROUP.

Au 16/02/2004 la capitalisation de la société est de 163 M€.

Evolution du cours moyen mensuel et du volume moyen mensuel du titre SWORD Group en 2004 et 2005

En €

MOIS	En €	Moyenne mensuelle (dernier cours)	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume moyen
JANVIER 2004		84,31	93,40	78,20	1556
FEVRIER 2004		79,99	83,35	75,20	666
MARS 2004		79,13	83,40	75,00	768
AVRIL 2004		84,05	87,10	79,75	566
MAI 2004		85,60	87,65	82,00	1271
JUIN 2004		88,98	98,00	83,00	997
JUILLET 2004		89,16	93,00	83,65	682
AOUT 2004		85,66	89,00	83,05	263
SEPTEMBRE 2004		86,58	90,50	83,90	892
OCTOBRE 2004		89,16	92,00	85,00	1391
NOVEMBRE 2004		89,12	91,55	86,30	397
DECEMBRE 2004		93,43	97,00	89,05	1347
JANVIER 2005		102,55	111,70	97,00	2003
FEVRIER 2005		110,17	115,90	104,90	1 396

Evolution du cours moyen mensuel et du volume moyen mensuel du bon de souscription d'action en 2004 et 2005 :

En €

MOIS	En €	Moyenne mensuelle (dernier cours)	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume moyen
AVRIL 2004		2,66	2,75	2,25	2 973
MAI 2004		2,72	2,90	2,60	614
JUIN 2004		3,37	3,85	2,80	737
JUILLET 2004		3,76	3,90	3,47	1 292
AOUT 2004		4,45	5,20	3,90	109
SEPTEMBRE 2004		3,86	4,90	3,00	963
OCTOBRE 2004		3,03	3,10	3,00	531
NOVEMBRE 2004		3,00	3,00	3,00	1 160
DECEMBRE 2004		2,81	3,50	3,50	872
JANVIER 2005		5,20	8,00	4,00	790
FEVRIER 2005		6,99	8,18	6,00	1 155

3 Renseignements concernant l'activité de SWORD GROUP, l'évolution récente et les perspectives d'avenir

3.1 Présentation de l'activité de la société

Chiffres clé

En milliers d'euros	31/12/2004 (consolidé)	31/12/2003 (consolidé)
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires net consolidé	78 657	55 544
Résultat d'exploitation	12 549	8 920
Résultat financier	-607	- 504
Résultat courant avant impôt	11 941	8 417
Résultat net ensemble consolidé	8 116	5 091
Résultat net par du groupe	7 903	4 893
Bilan		
Actif immobilisé (net)	53 606	36 941
Clients et autres créances	34 758	20 666
Trésorerie	7 531	7 562
Capitaux permanents	55 739	31 505
Provisions pour risques et charges	1 537	1 104
Dettes financière	11 392	14 537
Fournisseurs et autres dettes	27 303	18 024
Ratio endettement net/fonds propres	6,8 %	23,1 %

Activité	Effectif Global/activité 2004 ⁽¹⁾	Effectif Global/activité 2003 ⁽¹⁾
ECM	603	331
Conseil	67	84
Sécurité	20	20
Holding	10	-
TOTAL	700 ⁽²⁾	435

(1) les effectifs sous-traitants ne sont pas inclus

(2) 895 en tenant compte des freelances (dont 781 pour ECM, 80 pour Conseil, 24 pour Sécurité et 10 pour la Holding)

NB : La société ne communique pas sur la création de valeur.

3.1.1 PROFIL

3.1.1.1 Positionnement

SWORD GROUP est une société de service en ingénierie informatique spécialisée sur trois niches technologiques, à caractère international (80 % du chiffre d'affaires pro forma 2004 est réalisé hors de France) et dotée de partenariats solides avec de grands groupes (cf. chapitre 3.1.5 des partenariats solides).

L'offre de SWORD GROUP est construite autour de 3 pôles :

- **un pôle Conseil**, intégrant :
 - Le conseil en organisation et notamment dans les domaines de la logistique et de la monétique
 - Le conseil en conduite du changement
- **un pôle ECM** (E-Content Management, gestion du contenu), intégrant de façon totalement imbriquée le Document Management (GED), les Systèmes d'Information Géographiques (SIG), la Gestion de Données et le Web Content Management (WCM) ou gestion des contenus web,
- **un pôle Sécurité**, intégrant outre le Straight Through Processing, la lutte contre l'argent sale (AML : anti-money laundering) et la sécurité des transferts financiers.

SWORD GROUP est capable d'exercer tous les métiers, du conseil à l'intégration de systèmes, et de prendre en charge l'application management (TMA). Ces atouts lui permettent de fidéliser une clientèle de grands comptes (cf. chapitre "3.1.7.1. Les clients"). Son approche d'industriel du sur-mesure lui permet de capitaliser ses savoir-faire technologiques par le biais de composants logiciels (cf. chapitre "3.1.6. SWORD GROUP : une approche d'industriel du sur-mesure").

3.1.1.2. Origine

L'histoire de SWORD GROUP prend sa source dans celle du groupe Decan. En effet, c'est Jacques MOTTARD, actuel PDG fondateur de SWORD GROUP, qui a créé la SSII Decan en 1990 et qui l'a hissée au niveau d'un groupe international coté au Second Marché.

Suite au rachat de Decan par Metamor Worldwide, puis au rachat de Metamor Worldwide par Psinet en mars 2000, Jacques MOTTARD a décidé de se retirer de la présidence de Decan en octobre 2000.

Fort de l'expérience réussie de Decan, M. Jacques MOTTARD a créé la société SWORD SA le 17 novembre 2000. L'activité a démarré le 1er décembre 2000, en s'appuyant sur le rachat de certaines filiales et fonds de commerce de Decan, choisis pour leurs spécificités technologiques.

C'est ainsi que la société Decan Groupe et ses filiales ont cédé des actifs représentant environ 14 % de son chiffre d'affaires (comptes de résultat au 30 juin 2000), à la société SWORD SA contrôlée par l'ancien dirigeant de Decan, M. Jacques MOTTARD :

- cession par Decan Groupe à SWORD SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine Fircosoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ;
- cession par Decan CS à SWORD SA de ses participations dans les sociétés :
 - SWORD Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée SWORD Afrique du Sud,
 - Decan Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée SWORD Inc. ;

- cession par Decan CS à SWORD SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de Decan a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques MOTTARD et du FCPR 21 Développement.

Le 1er avril 2001, SWORD SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS EUROPE LIMITED, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,

- Profiler, rebaptisée SWORD CONSULTING, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Le 13 mars 2002, SWORD GROUP a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, SWORD a acquis la Société TEXT SOLUTIONS basée à Londres, détentrice des titres TEXT SYSTEM. La société TEXT SYSTEM a été rebaptisée SWORD ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation TEXT SOLUTIONS ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, SWORD a acquis la Société CRONOS TECHNOLOGIES, rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Le 3 décembre 2003, SWORD a acquis les activités de «professional services» de la société ZEN & ART, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de SWORD pour acquérir la Société FI SYSTEM BELGIUM, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Le 1^{er} avril 2004, SWORD a acquis la société GLOBAL basée à Londres avec une filiale opérationnelle en Inde à Chennai (ex Madras). Cette Société spécialisée dans l'offshore est destinée à servir de centre de production pour les pays anglo-saxons.

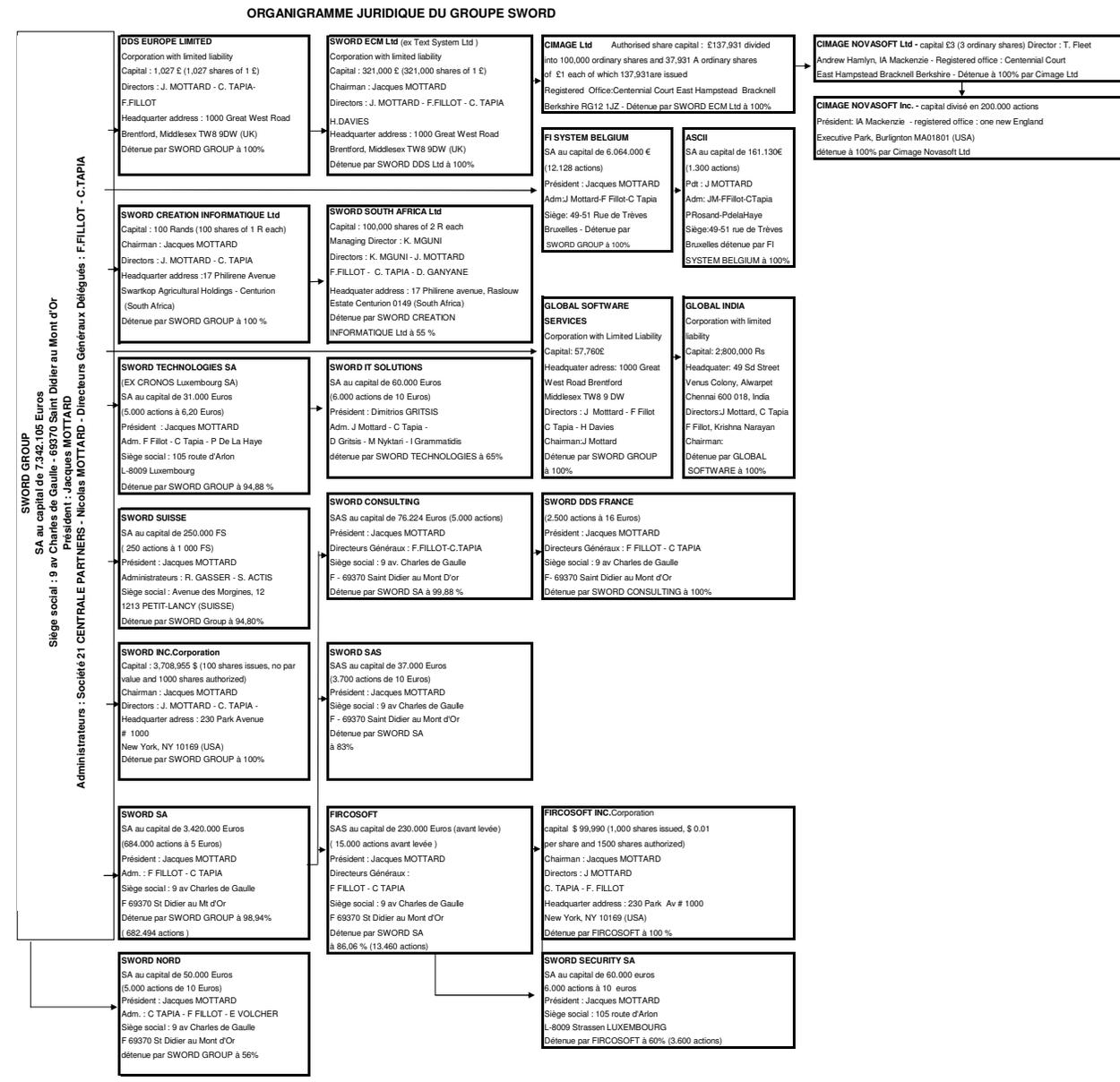
Le 1^{er} juillet 2004, SWORD a acquis la Société CIMAGE basée à Londres avec une filiale opérationnelle aux Etats-Unis à Boston (Massachussets). Cette Société spécialisée dans les produits de Document Management, édite des logiciels destinés à des marchés hautement régulés (pharmacie par exemple).

Chiffres clés des acquisitions

	GLOBAL 31/12/2003 En K€	GLOBAL (1) 31/12/2004 En K€	CIMAGE 31/12/2003 En K€	CIMAGE 31/12/2004 En K€
Chiffre d'affaires	5 700	3 873	10 547	9 691
Résultat d'exploitation	-93	489	984	778
EBE	77	701	1 037	829
Résultat Net	13	470	800	557
Effectifs ⁽¹⁾	95	84	58	53

⁽¹⁾ y compris les sous-traitants

3.1.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE SWORD GROUP AU 31/12/2004



Le tableau suivant précise, pour chacune des filiales de SWORD Group citées dans l'organigramme, sa date d'entrée dans le groupe, son activité, ainsi que son chiffre d'affaires et son résultat net 2004.

Filiale	Date d'entrée	Activité	CA 2004	RN 2004
SWORD Inc	01-12-2000	ECM	4 903	-594
SWORD Création Informatique	01-12-2000	ECM		
SWORD SA	01-12-2000	ECM	22 859	1 706
FircoSoft	01-12-2000	Sécurité	2 648	557
FircoSoft Inc	01-12-2000	Sécurité	421	83
DDS EUROPE LIMITED	01-04-2001	Conseil	3 487	448
SWORD Consulting	01-04-2001	Conseil	3 224	718
SWORD DDS France (ex-Espace Crécy)	01-07-2001	-	423	82
SWORD SUISSE	01-04-2001	ECM	717	-19
SWORD ECM	01-04-2002	Ecm	5 538	606
SWORD Technologies	01-12-2002	ECM	23902	2 551
SWORD SAS	01-04-2003	-	0	-17
SWORD Security	01-03-2003	Sécurité	44	3
SWORD South Africa	01-11-2003	ECM	650	41
ASCII	15-01-2004		5 159	386
GLOBAL consolidé	01-04-2004		2 919	1 594
CIMAGE consolidé	01-07-2004		5 068	549

Les filiales de SWORD GROUP détiennent des actifs économiques liés à leur savoir-faire qui se détaillent ainsi :

SWORD SA :

- . Savoir-faire : SIG,
- . Savoir-faire : Gestion Electronique de Document et plus particulièrement les Marques et Brevets,
- . Savoir-faire : ECM et plus particulièrement Documentum, Management et SIG.

FIRCOSOFT :

- . Savoir-faire : STP
- . Savoir-faire : Lutte contre l'argent sale.

DDS Europe Limited :

- . Savoir-faire : Change Management.

SWORD Consulting :

- . Savoir-faire : Conseil et plus particulièrement Change Management et Monétique.

SWORD ECM : Savoir-faire ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence.

SWORD Technologies : Savoir-faire ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence.

SWORD Security : Savoir-faire concernant la sécurisation informatique des transferts financiers sur le net.

ASCII : savoir-faire concernant la production de contenus de sites web dans les organisations internationales gérant plusieurs langues.

GLOBAL INDIA : savoir-faire en délocalisation de production informatique

CIMAGE : savoir-faire en produits de Document Management destinés à des marchés hautement régulés.

Les conventions entre SWORD Group et ses filiales sont les suivantes :

- SWORD Group assiste la filiale dans sa politique commerciale,
- SWORD Group entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image,
- SWORD Group est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale,
- SWORD Group dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture SWORD Group à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 2 653 458,92 €.

NB : concernant les conventions relatives à SWORD Group et ses filiales, aucune nouvelle convention n'a été établie depuis le 31/12/2004.

Mandats de Monsieur MOTTARD au sein du groupe :

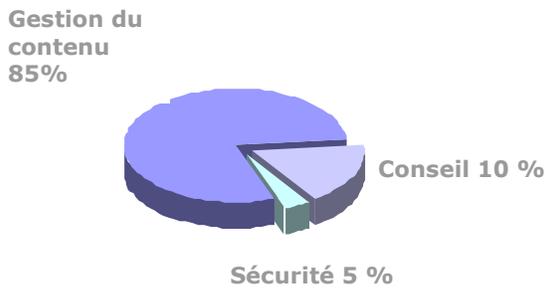
FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD CONSULTING	Durée illimitée
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	DDS EUROPE Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	1 an	SWORD SUISSE	31.12.05
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD SECURITY SA	31.12.08
Chairman	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président et administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Chairman	Illimitée	GLOBAL SOFTWARE SERVICES	Durée illimitée
Administrateur		SWORD IT SOLUTION	30 juin 2006

3.1.3 L'OFFRE DE SWORD

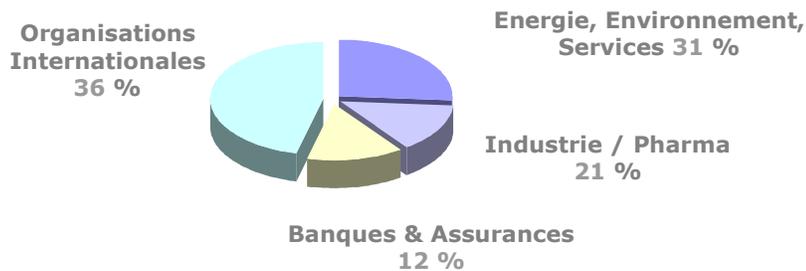
Pour définir SWORD Group en termes d'activité, de prestations, de clientèle et de positionnement géographique, nous commencerons par préciser la répartition du chiffre d'affaires 2004 pro forma selon ces divers critères. Nous décrivons ensuite les trois pôles sur lesquels le groupe se positionne.

3.1.3.1 Répartition du chiffre d'affaires pro forma 2004

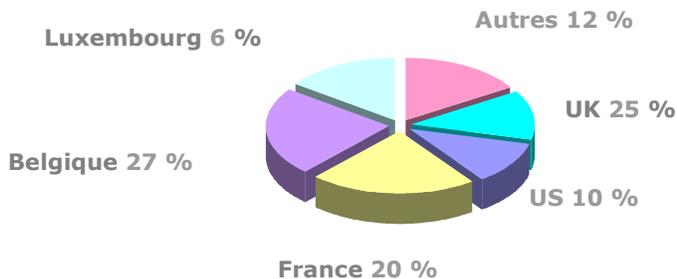
- **Par activité**



- **Par type de clients**



- **Par localisation géographique**



3.1.3.2 Leader sur des niches technologiques

SWORD Group s'est positionnée sur des niches technologiques dès sa création, et a fait évoluer son offre afin de rester à la pointe de ses savoir-faire. De plus, ces niches étant très complémentaires, elles sont devenues dans le temps tellement imbriquées, qu'une recomposition de l'offre du Groupe s'est dessinée naturellement en 2003, à savoir :

- A - Le Conseil
- B - La Gestion du Contenu (ECM)
- C - La Sécurité

Depuis le rachat de la société CIMAGE, Société spécialisée dans les produits de Document Management, SWORD a décidé de segmenter différemment le Groupe à partir de l'année 2005 : Conseil, Solutions et Produits.

Le passage d'une segmentation à l'autre se présente ainsi :

- La partie Conseil reste inchangée,
- La partie ECM devient la partie Solutions, à l'exception de CIMAGE qui passe dans la partie Produits
- La partie Sécurité, principalement composée de FIRCOSOFT, se spécialise dorénavant dans les Produits (de sécurité) et intègre le segment Produits au même titre que CIMAGE

Cette nouvelle présentation nous permet plus de clarté, la base du métier étant plus lié au type de prestation qu'au domaine d'application. La manière de gérer un produit est essentielle, plus que le fait de cibler avec ce produit la sécurité bancaire ou le Document Management.

A/ Le Conseil

Les prestations de conseil sont portées au sein du groupe SWORD par deux filiales :

- le Consulting au travers de **SWORD Consulting**, filiale conseil du groupe, implanté à Paris, spécialisé dans le conseil « métier » (monétique, logistique, banque et industrie),
- le Change Management au travers de **DDS Europe Ltd**, basé à Londres et spécialisé depuis 1990 dans la gestion du changement induite par le déploiement de gros projets de type ERP.

1) Le Consulting

L'originalité de la démarche conseil de SWORD réside dans son approche orientée « métier », qui permet de proposer des solutions à partir du contexte organisationnel et humain du client. En conséquence, les compétences pointues des consultants sont organisées par pôle « métier » :

- **Monétique bancaire**, interbancaire et industrielle : évolution des systèmes interbancaires, PME, EMV, sécurisation du paiement sur internet, agrément des TPE, carte à puce,...
- **Banque et finance** : nouveaux systèmes de traitement automatisés (échange images chèques, autres moyens de paiement), cash management international, normes IAS, risk management, crédit à la consommation, ...
- **Logistique et performance industrielles** : gestion de production, supply chain, optimisation des coûts logistiques, distribution et transport, TPM,...
- **Industrie** : marketing (CRM), commercial (animation du réseau commercial), après-vente, ingénierie, gestion de la connaissance.

Plusieurs missions chez Renault et PSA illustrent le savoir-faire des pôles conseil en logistique et industrie. Dans le cadre d'un projet global d'optimisation du poste de travail et de son approvisionnement, Renault a confié à SWORD l'aménagement des processus et des outils de gestion des flux physiques relatifs à l'acheminement des pièces nécessaires à la fabrication des véhicules sur le poste de travail. Renault a aussi confié à SWORD une pré-étude concernant la formation de son réseau commercial en utilisant l'e-learning. PSA nous a demandé de l'assister dans le déploiement international de la méthodologie TPM (Total Productive Maintenance) et le coaching des responsables. ARCELOR fait appel à nos compétences pour structurer son projet de gestion de la connaissance (KM).

Le savoir faire de SWORD en monétique a été mis à contribution, pour le compte du GIE Cartes Bancaires et dans le cadre du projet EMV, pour la réalisation de l'extension des spécifications CB5, le suivi des pilotes EMV et l'intégration des spécifications EMV 2000 dans les manuels de référence du paiement et du retrait.

Par ailleurs, La Poste a confié à SWORD une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de nouveaux services sur les DAB/GAB.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a sollicité SWORD pour la certification et le pilote des versions EMV dans le domaine du retrait.

Côté Banque, BNP Paribas a fait appel à SWORD pour définir et concevoir son traitement des chèques pour les grandes entreprises (définition des services et des process).

Natexis Banques Populaires a choisi SWORD pour analyser et piloter la mise en œuvre des nouvelles normes IAS sur ses différentes applications de crédit.

Dans le domaine de la gestion de la Relation Client (ou CRM – Customer Relationship Management), SWORD dispose d'une expertise sur les services d'assistance de type plates-formes clients qui a permis d'accompagner BNP Paribas sur ce thème.

2) Le Change Management

L'intégration d'un progiciel de type ERP dans le système d'information d'une entreprise l'oblige à adapter ses processus internes à ce nouvel environnement. Pour que l'ERP augmente l'efficacité de l'entreprise, il faut en amont définir de nouvelles procédures, en aval permettre aux employés de comprendre et d'approprier ces nouveaux processus de gestion par des actions de formation.

Depuis 1990, DDS, filiale de SWORD Group, propose du conseil en conduite de changement et met en place des solutions de formation dans de grandes multinationales.

Les prestations de **conseil en conduite de changement** se déclinent en de nombreuses facettes :

- formation à la planification et la gestion de projet d'enseignement,
- programmes de gestion de changement,
- analyse de besoins de formation,
- développement de contenus de formation, traductions et ciblages,
- formation à la logistique et administration d'enseignement,
- formation à la livraison d'enseignement,
- support aux utilisateurs en phase de démarrage.

En termes de **solutions de formation**, SWORD DDS propose des programmes simples, efficaces, ciblés, réutilisables, et qui contribuent à rendre cohérentes les informations fournies aux collaborateurs, quel que soit le domaine de gestion, de marché ou de langue. Il s'agit en général d'e-learning. SWORD Group propose notamment l'intégration du logiciel On-Demand, un logiciel sophistiqué destiné à améliorer immédiatement les performances d'utilisateurs ERP en les guidant pas à pas pendant l'exécution de leurs tâches.

SWORD Group dispose d'une équipe constituée de traducteurs, de linguistes et de consultants multilingues, pour traduire les supports pédagogiques dans les langues maternelles des utilisateurs et façonner les contenus de formation aux modèles d'apprentissage propres à chaque culture (offre Global Media).

Outre sa parfaite connaissance de SAP, la valeur ajoutée de SWORD Group réside dans sa dimension internationale: cela lui permet de proposer aux multinationales de déployer pour leurs utilisateurs une solution de formation homogène et adaptée aux habitudes de travail de chaque pays.

Ce savoir-faire peut être illustré par une intervention auprès d'un opérateur multinational de télécommunications et d'un grand industriel pharmaceutique. Après définition des processus de gestion en liaison avec les directions générales, les consultants de SWORD ont mené les opérations de mise en œuvre et de déploiement : aide en ligne, documentations multilingues, formation des formateurs, formations d'utilisateurs finaux,...

B/ La Gestion du Contenu (Enterprise Content Management)

L'Enterprise Content Management (ECM) apporte une réponse concrète aux enjeux associés à la gestion du "capital connaissance" de l'entreprise. En d'autres termes, l'ECM donne la possibilité de stocker, de diffuser, d'exploiter et d'accéder en temps réel, et éventuellement en langage naturel, au fonds documentaire et à la connaissance de l'entreprise.

1) Gestion Documentaire

L'expertise de Sword Group permet aujourd'hui de dominer de manière transversale tous les aspects techniques de la Gestion Electronique Documentaire (GED) et de certaines applications métier.

a) Architectures GED

L'offre de SWORD s'appuie sur les compétences acquises depuis plus d'une dizaine d'années en ingénierie documentaire et plus récemment en architecture n-tiers. Nos équipes maîtrisent les domaines suivants :

- acquisition (Numérisation, OCR/ICR, catégorisation de documents, ...),
- archivage légal et archivage opérationnel,
- gestion électronique de dossiers,
- gestion de documentation technique,
- Ré-engineering des processus métier (BPR), workflow,
- dématérialisation de documents (Bon de commande, Facture, ...),
- gestion de formulaires,
- intégration des applications ECM avec les autres composants du SI,
- portail, serveur Web et bases documentaires,
- éditique,
- documentation structurée autour des normes SGML/XML.

SWORD intervient sur toutes les phases de la construction d'une architecture documentaire : audit, conseil, expertise, intégration et mise en œuvre de solutions, reprise de l'existant et tierce maintenance applicative (TMA).

Dans le cadre de cette activité, SWORD Group bénéficie de partenariats privilégiés avec des éditeurs de logiciels tels que **Documentum** et **Filenet**, qu'il intègre dans ses solutions globales.

Si la GED est une activité en tant que telle, elle apporte aussi une véritable valeur ajoutée à d'autres domaines d'applications informatiques. Citons à titre d'exemple celui du CRM (gestion de la relation client) où les techniques de GED ajoutent une dimension supplémentaire en permettant l'exploitation numérique des contrats, des courriers... De la même manière, avec des ERP comme SAP, nous enrichissons les fonctionnalités en donnant un accès transparent aux « images documents » et apportons une amélioration considérable de performances des processus de traitement.

A titre d'exemple, SWORD Group a réalisé pour le Cetelem une solution de gestion électronique documentaire permettant l'**archivage sécurisé des dossiers clients**. Ce système permet d'archiver avec un haut niveau de sécurité les relevés de comptes de ses clients et leur consultation par ses chargés de clientèle à travers un Intranet spécifique. A terme, différents éléments tels que les courriers et les chèques devraient également être traités par ce système.

b) Applications métier

Les applications métier naissent du mariage entre les processus métier et la GED. En termes pratiques, c'est l'union d'un métier, d'un moteur de Workflow, d'une base de données et de composants logiciels au sein d'une architecture GED. Le tout est porteur d'une forte valeur ajoutée.

Voici quelques applications métier dont SWORD Group est spécialiste :

- **Pharmaceutique** : La commercialisation d'un médicament passe par la procédure d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Cette procédure est longue et complexe. Par la mise en place d'applications sur mesure, les équipes SWORD aident les industriels à garantir la complétude et la conformité réglementaire internationale tout en minimisant le temps de traitement.
- **Banque et Télécommunications** : Des normes émergentes confèrent à un document électronique une valeur légale. SWORD met en place des systèmes spécifiques permettant de garantir la conservation temporelle, l'inviolabilité et la conformité aux normes.
- **Propriété Intellectuelle** : Systèmes d'information pour la gestion et protection des marques, brevets, dessins et modèles.

Quand un domaine métier fait l'objet d'un investissement particulier, il est possible de dériver des composants métier re-utilisables qui accélèrent toutes les phases de la mise en œuvre d'un système d'information. Citons l'exemple des applications dans le domaine de la propriété intellectuelle et les composants que SWORD met à dispositions de ces clients :

- **Ptolemy®**, un système de gestion complet des procédures d'un office de propriété intellectuelle. Ce logiciel permet la gestion du cycle de vie des droits de propriété intellectuelle : examen, opposition, enregistrement, renouvellement, annuités, maintenance et cession de droits, génération de la correspondance avec les clients. Il permet entre autres de suivre les tâches à réaliser et les échéances qui doivent être surveillées pendant le cycle de vie de la marque, du brevet, des dessins et modèles et de générer automatiquement la gazette de l'office, ainsi que des statistiques et des rapports. Les composants du système sont développés en utilisant les technologies Internet/Intranet, ce qui favorise la mise en ligne de services sur le Web.

- **Accepto®**, un système développé pour réaliser, en une seule opération, des recherches d'antériorités verbales et figuratives. Il permet une recherche verbale exhaustive : Accepto gère tous les paramètres de similitude verbale (anagramme, préfixe, suffixe, structure des mots...). La comparaison est possible dans quinze langues et est entièrement paramétrable par le client. Le système exploite différentes bases de données (marques nationales, enregistrements internationaux, marques communautaires, dénominations communes internationales...). Ce composant peut être intégré avec le système de gestion de l'Office, ou une solution Ptolemy.

- **Internice**, outil multilingue de classification des listes de produits et services (classification de Nice).

A titre d'exemple, SWORD Group a réalisé l'informatisation complète de l'OHMI (Office pour l'Harmonisation du Marché Intérieur), situé à Alicante, Espagne. Le système effectue la gestion classique de l'office national et inclut une partie GED et un système de recherche et de traduction adapté à 11 langues. Début février 2004, la « Norwegian Patent Office » a démarré l'exploitation de versions spécialisées de Ptolemy et Accepto, qui couvrent la totalité du métier de l'Office et qui servent 800 utilisateurs ainsi que les connexions via Internet.

c) Produits récents

Depuis 2004, SWORD fournit des solutions packagées innovantes en ECM dans les marchés suivants : pétrole, nucléaire, pharmacie, génie civil.

La particularité de ces produits provient de l'exigence extrême générée par les autorités de régulation. Nos solutions combinent le management des process, la réduction des coûts de contrôle du contenu (document), l'accroissement de l'efficacité opérationnelle et la conformité de ce contenu avec les exigences des autorités de régulation.

Notre filiale CIMAGE, qui produit ces documents, est "Microsoft Gold Certified Partner for Software Products" et est certifiée ISO 9001. Elle a à son actif déjà 650 installations dans 30 pays.

2) Les Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Cette activité consiste à incorporer **la dimension cartographique dans les systèmes d'information**.

En effet, l'information géographique prend une part de plus en plus importante dans les systèmes d'information des entreprises du secteur privé et des organismes publics. Les services de géo-localisation proposés par les opérateurs de téléphonie mobile, les systèmes d'aide à la navigation et de suivi de flotte de véhicules, les systèmes de gestion de patrimoine foncier, immobilier et technique, les systèmes de géomarketing, les systèmes de gestion des terres et des aides agricoles, les systèmes d'analyse des risques environnementaux et industriels illustrent cette avancée.

Pour cette activité, l'offre de SWORD GROUP se décline sous forme de prestations de conseil stratégique et opérationnel, d'ingénierie de solutions, d'intégration de systèmes et de tierce maintenance applicative (TMA).

SWORD Group est reconnue comme un acteur majeur dans ce domaine. Son savoir-faire repose sur plus de dix années d'expérience, et il en résulte une connaissance approfondie dans les métiers qui utilisent les SIG : collectivités territoriales, aménagement de territoire, urbanisme et droits des sols, transport, télécommunications, logistique, ingénierie du patrimoine, géomarketing, intelligence économique et statistiques.

Ses compétences complémentaires dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent à ses équipes de proposer des prestations à forte valeur ajoutée.

Dans sa démarche industrielle, SWORD GROUP a développé une gamme cohérente de composants logiciels qui couvrent les besoins de conception, d'administration et de diffusion de l'information géographique :

- Cosig administration, outil de l'administrateur du système, permet de définir des cartes et les utilisateurs du système (et leurs droits),

- Cosig certification est un automate qui permet de préserver l'intégrité et la qualité du patrimoine de données existant lors de l'intégration de nouvelles données,
- Cosig modélisation est un outil de modélisation pour les systèmes d'information géographique,
- Cosig édition permet de gérer et de consulter tout type de données contenues dans le système (données géographiques et attributaires, plans, documents, photos, vidéos...),
- Cosig e-net est une application Internet/Intranet qui permet de consulter des informations issues de bases de données géographiques,
- Cosig patrimoine propose des fonctionnalités de gestion de patrimoine dans deux technologies : client/serveur traditionnel et Intranet. Ces applications sont de véritables outils de gestion de l'information patrimoniale couplés aux technologies cartographiques et multimédias,
- Cosig supervision propose des fonctionnalités de cartographie temps réel. Cette application permet de répondre aux besoins de supervision et de localisation de tout type d'information : véhicule d'une flotte, rames ou trains.

L'ajout de la dimension cartographique dans le système d'information répond pleinement aux besoins toujours croissant de nos clients de mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent (connaissance des clients, de la concurrence, de l'activité économique,...). Cette approche se traduit par une intégration plus forte des SIG avec les autres composantes des systèmes d'information notamment le CRM, les ERP, la CAO et le décisionnel (BI).

3) Le Décisionnel (la Business Intelligence, BI)

Un autre domaine de spécialisation de SWORD est la gestion de données structurées dans des environnements ouverts pour la mise en œuvre de solutions en Business Intelligence.

En utilisant les fondements de solutions logicielles telles qu'Oracle, BEA, Microsoft, SAS, Business Objects etc. SWORD construit des systèmes d'information sur mesure répondant aux différents besoins de l'entreprise. L'utilisation de composants et de technologies standard lui permet de réduire les coûts de développement et de maintenance des systèmes tout en assurant une indépendance vis-à-vis des technologies et donc une plus grande faculté d'adaptation aux demandes de nos clients.

SWORD est capable de concevoir ces projets dans leur intégralité : de l'analyse des besoins à la formation des utilisateurs finaux en passant par la validation de l'architecture et la réalisation même du système.

Afin de rendre l'entreprise plus performante sur son marché, Sword accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie de maîtrise d'information. Face au marché actuel, caractérisé par une compétitivité accrue et un besoin constant d'informations, les entreprises doivent en effet se doter d'une informatique décisionnelle performante, de la collecte des données jusqu'à leur valorisation.

Notre offre Business Intelligence englobe le conseil, l'assistance technique, l'ingénierie, le change management, la formation et la maintenance d'applications (TMA).

Les prestations se déclinent en de nombreuses facettes :

- Prise en charge totale de projet Business Intelligence,
- Expertise au niveau des solutions,
- Mise en place de Data Warehouse (ETL, Stockage,...),
- Analyses statistiques,
- Entreprise Performance Management,
- CRM Analytique.

SWORD dispose d'une équipe d'experts motivés, ayant plus de 10 années d'expertise, qui apportent à nos clients un service à haute valeur ajoutée et un retour sur investissement rapide.

Outre sa parfaite connaissance du domaine Business Intelligence, la valeur ajoutée de Sword réside dans sa forte expertise de gestion de projet avec « engagement de résultat » ; cela lui permet notamment d'être leader au niveau des contrats cadre de grandes institutions.

Au niveau du secteur privé, nous apportons, en plus de nos compétences techniques, une expertise métier acquise à travers différents projets réalisés.

Citons quelques exemples de projets pour la Commission Européenne :

- Pour Eurostat, une équipe se charge d'assister le client dans l'analyse et la présentation de données européennes afin d'orienter les politiques de l'Union. Une deuxième équipe définit des architectures décisionnelles et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation technique des outils tels que BO et SAS.
- Le contrat cadre lié au projet ACCESS d'Euratom Safeguards Office pour tous les développements concernant la gestion des déchets nucléaires pour les futurs états membres. Ce contrat représente 5.000 jours/hommes.
- Le contrat cadre lié à l'OLAF pour tous les développements et la maintenance des applications « anti-fraude » des institutions européennes.
- Le contrat cadre lié au projet Demco de la Direction Générale Taxud pour la maintenance évolutive et corrective des systèmes autour des 9 systèmes d'informations de la DG TAXUD. Ce contrat représente 8.000 jours/hommes.
- Le contrat cadre External Service Provider conclu avec la Direction Informatique pour 5 années. Lot 7 « BI and Data Warehouse » : ce lot concerne le data warehousing ainsi que tous les développements liés à la Business Intelligence.

Et hors Commission Européenne, tels que :

- Le contrat cadre avec Euroscreen pour la gestion décisionnelle de l'ensemble des données de recherches dans le « screening » des molécules.
- Le contrat cadre avec le Crédit Agricole Indosuez Luxembourg dans le cadre du déploiement du système décisionnel et de sa maintenance pour tous les aspects d'enregistrement, gestion des comptes et des dépôts.
- Le contrat cadre Eurocontrol à Bruxelles concernant le déploiement et la maintenance du système décisionnel et de Business Object au sein d'Eurocontrol.

4) Le Web Content Management (WCM)

Face à l'augmentation critique de la publication de l'information il devient incontournable de mettre en place des solutions « industrielles » et performantes pour permettre son exploitation et sa mise à disposition dans les meilleurs délais. Ces fonds documentaires sont de nature et d'origines diverses : industriel (instructions techniques, manuels qualité), juridique et financier, administratif, juridique, marketing, commercial, éditorial (encyclopédies, dictionnaires, catalogues).

L'expertise de SWORD dans le domaine de la gestion de contenus Web lui permet d'adresser, à partir de l'intégration d'outils standards du marché, les principaux éléments de la gestion du contenu, notamment :

- La rédaction
 - Multiplicité des auteurs (expert, ingénieur, responsable marketing, ...)
 - Gestion du multilinguisme
- Le stockage
 - Recherche d'information
 - Restitution des informations
 - Centralisation et administration des systèmes
- L'approbation
 - Gestion de la sécurité et l'approbation des contenus publiés (cycle de vie)
- La mise en forme et assemblage
 - Prise en compte de tous types de formats (image, texte, audio, vidéo, ...)
- La publication
 - Mise à jour des informations
 - Personnalisation de l'accès à l'information
 - Accès étendu via des sites Internet, Intranet ou des portails

Les solutions du marché, intégrées par SWORD, permettent de mettre en place des solutions concrètes répondant à une problématique critique d'augmentation du volume d'informations publiées et de sa mise à disposition « personnalisée » à un public le plus large possible.

A titre d'exemple, SWORD GROUP a conçu et réalisé pour le compte de Michelin un système de gestion de contenus multilingues pour traiter la publication papier et électronique de ces guides (rouge, vert, ...).

Citons aussi les nombreuses réalisations faites et en cours pour des institutions telles que la Commission Européenne et le Parlement Européen ainsi que des sociétés à dimension internationale.

C/ Sécurité

La sécurité informatique prend de multiples formes. SWORD se focalise depuis 1992 dans la sécurité liée à la qualité de données afin d'éviter aux entreprises les effets coûteux de la non-qualité. Les technologies que SWORD met en place répondent à trois besoins principalement associés au domaine bancaire : la lutte contre le blanchiment et l'anti-terrorisme, la réparation automatique des messages de paiement et le contrôle d'accès à distance.

1) Lutte anti-blanchiment et lutte anti-terrorisme (application des listes gouvernementales d'embargo telles que OFAC, SDN, BOE, UE, ...)

L'agence américaine pour le contrôle des transferts d'actifs (OFAC) publie une liste comprenant des milliers de contreparties (personnes physiques ou morales, navires) avec lesquels le gouvernement américain interdit aux banques ou filiales situées aux Etats-Unis d'être en relation. Les ordres de paiement destinés aux comptes de ces contreparties doivent être bloqués sous peine de sanctions élevées (pénalités financières et saisie des fonds). La difficulté de cet enjeu croît avec le volume de messages à contrôler et avec la fréquence de changement de cette liste.

A la suite du 11 septembre 2001, ce besoin s'est internationalisé. Les Etats occidentaux, puis le reste du monde se dotent de lois imposant aux institutions bancaires de bloquer les fonds de financement du terrorisme, ainsi que d'accroître et de structurer la lutte contre le blanchiment d'argent.

SWORD Group, au travers de FircoSoft, a conçu une suite logicielle, la suite OFAC-Agent, qui intercepte automatiquement les messages des contreparties sous embargos (pays, compagnies, individus, vaisseaux). Ce composant accepte tout type de message électronique (paiement, titres, lettres de crédit, télex, etc.) et détermine, en une fraction de seconde, les noms, sociétés, adresses ou codes bancaires du message qui apparaissent dans la liste.

Plus de 60 clients au travers d'environ **350 sites** dans plus de **15 pays** utilisent quotidiennement cette solution. Ces clients en ont fait une solution mondialement reconnue. OFAC-Agent a été reconnu numéro un pour les larges institutions par *Celent Communications* lors de son étude publiée en juillet 2003. Ce type d'outil peut aussi, surtout dans le contexte actuel, engendrer de nombreux développements relatifs à la sécurité, notamment dans le domaine aérien.

2) La réparation automatique (ou "Straight Through Processing")

Le "Straight Through Processing" (STP) est la **réparation/reconstruction automatique de messages** (Swift ou autres formats). En effet, dans les systèmes de messagerie de paiements ou titres, la mauvaise qualité des données à transmettre (codifications approximatives, comptes, information bancaire, noms manquants ou en format non structuré, information de routage absente, etc.), rend difficile le traitement automatique de l'information et nécessite des traitements manuels d'erreurs répétitifs et coûteux.

Grâce au STP, ces systèmes de messagerie n'ont plus besoin de se soucier des données mal structurées ou incomplètes et peuvent fonctionner comme si les messages étaient parfaits. Ces fonctions de réparation automatique des messages se substituent aux traitements de corrections manuelles d'erreurs, ce qui réduit considérablement leur coût de traitement.

Le STP est donc devenu un objectif majeur dans la banque et la finance, car c'est une source d'économie et d'amélioration du service aux clients.

Dans ce cadre, l'offre de SWORD Group comprend un logiciel de base, "STP-Engine", et des modules spécialisés, facilement intégrables dans les systèmes de messagerie existants. Ces programmes sont issus de la recherche fondamentale approfondie réalisée dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment sur le langage naturel et les réseaux neuronaux.

- **STP-Engine®**. STP-Engine est un logiciel qui accepte en entrée un message complet et retourne en une fraction de seconde un message apte au traitement automatique (STP). Il s'agit soit de transformer le message selon des règles grammaticales, soit d'enrichir et de réparer le message en respectant des règles "métier" et en utilisant des dictionnaires de références.

- **Les modules Firco de réparation ciblée.** Cette famille de modules a été conçue pour réparer les champs des messages (Swift, FedWire ou EdiFact ou autre structuré) et ainsi améliorer le taux de traitement en automatique. Chaque module utilise un dictionnaire associant noms et codes. Un utilitaire permet de gérer les mises à jour.

3) Contrôle d'accès à Distance

La société SWORD Security travaille essentiellement dans le domaine de la sécurisation des accès via l'Internet et des transactions bancaires. SWORD Security propose une gamme de modules dédiée à l'authentification d'un utilisateur via l'Internet. Parmi les solutions proposées nous distinguons :

Le Login sécurisé

La solution de login sécurisé est basée sur le module "Wireless Login" (W-Login) qui permet d'obtenir l'authentification d'un utilisateur à partir de son téléphone mobile (GSM) équipé d'une carte à puce standard (SIM).

W-Login propose deux modes de fonctionnement :

- Authentification via un mot de passe temporaire (One-Time Password)
- Authentification via une signature électronique

Ces deux modes de fonctionnement sont basés sur le même produit et permettent à une entreprise d'évoluer dans le temps et de changer de technologie sans pour autant changer le logiciel d'accès.

Dans le cas de la signature électronique, des technologies de pointe avec des clés secrètes et publiques sont utilisées pour garantir l'authenticité de la signature.

La solution proposée s'applique particulièrement aux entreprises cherchant à sécuriser l'accès à leurs réseaux internes (Intranet), aux banques cherchant à sécuriser des transactions de paiement (Private Internet Banking) ainsi qu'aux opérateurs de réseaux sans fil proposant des accès payants aux réseaux virtuels privés et publics (Virtual Private Network) via des points d'accès publics (« Hot Spots »).

Pour l'industrie bancaire, W-Login est une solution récente et innovatrice. Elle permet à une banque de proposer des transactions totalement sécurisées via Internet et ainsi de gagner un avantage compétitif par la réduction des coûts et de la complexité des solutions existantes. W-Login est complètement indépendant d'un poste de travail et apporte une mobilité totale aux clients en permettant toute transaction en parfaite sécurité de n'importe quel point d'accès Internet.

Avantages de W-Login:

- La plus haute sécurité disponible
- Coût faible au niveau organisation et maintenance
- Facile à utiliser, pas d'installation client, pas de formation
- Aucune information secrète n'est envoyée sur aucun réseau
- Séparation des réseaux de données et d'authentification
- Signature électronique ou mot de passe temporaire avec le même produit
- Signature électronique par une clé secrète dans la carte SIM du GSM
- Authentification de l'accès au site ainsi que les transactions

La Signature Electronique

La solution W-eSign est basée sur la même technologie que W-Login et permet la signature électronique d'un document XML. Ceci est particulièrement utile pour les documents et formulaires en ligne comme par exemple les feuilles de présence ou autres documents ayant besoin de signature et d'approbation.

Les solutions basées sur W-Login et W-eSign apportent une optimisation de fonctionnement ainsi qu'une réduction de coûts sensibles aux organisations qui l'implémentent.

3.1.4 **SWORD GROUP INTERVIENT A PLUSIEURS NIVEAUX**

3.1.4.1 **Le conseil**

D'une façon générale, SWORD accompagne les grands comptes de la banque, de l'industrie et des services dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie d'adaptation à un contexte toujours plus évolutif, concurrentiel et complexe.

Son offre se décline autour de deux volets principaux :

- conseil auprès de dirigeants (prestations à dominante organisationnelle),
- conseil auprès d'équipes de maîtrise d'ouvrage (prestations à dominante SI).

Les principales prestations de conseil sont les suivantes :

- des prestations à dominante organisationnelle : études stratégiques, business plans, schémas directeurs, audits des organisations, redéfinitions de processus, plan d'accompagnement du changement.
- des prestations en assistance à maîtrise d'ouvrage (SI) :
 - Etudes d'organisation (formalisation des processus),
 - Etudes de besoins, de cadrage et de faisabilité,
 - Pilotage de projets (animation, planification, suivi, reporting, tableaux de bord,...)
 - Rédaction de spécifications fonctionnelles,
 - Plan de recette et déploiement,
 - Conduite du changement (actions de communication, actions de formation, redéfinition de poste,...)

Citons quelques exemples pour illustrer cette description :

- la société financière d'un grand groupe automobile a confié à SWORD Group le pilotage opérationnel d'un projet d'automatisation des processus des fins de contrats de location des flottes de véhicule en cohérence avec les conditions commerciales négociées ;
- les modèles de distribution automobile évoluent : concentration des réseaux, probable ouverture du commerce automobile à de nouveaux acteurs, multimarquismes.... Pour faire la différence, un constructeur a l'obligation d'améliorer la productivité de ses moyens commerciaux et d'élargir son offre de services au-delà du véhicule. C'est dans ce cadre que SWORD Group intervient pour le pilotage de projets dans les domaines du marketing, de la relation client, du management des forces de vente, du financement, de la logistique de distribution.
- un grand groupe pétrolier a confié à SWORD Group l'élaboration et la mise en œuvre de l'organisation humaine et technique dédiée à la formation de l'ensemble des utilisateurs SAP ;
- la communauté des banques françaises a confié à SWORD Group l'organisation générale du planning de déploiement des composants du nouveau système monétique français dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une nouvelle carte à puce mondiale.

3.1.4.2 **Tierce Maintenance Applicative (TMA)**

L'application management (ou TMA – Tierce Maintenance Applicative) est la **prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'information d'une entreprise**. Cette activité répond à la volonté d'un grand nombre de groupes internationaux d'externaliser une partie de leur informatique, avec comme objectifs la réduction des coûts de maintenance et l'amélioration du service.

Cette externalisation peut inclure plusieurs volets :

- conception et réalisation de nouvelles applications informatiques,
- évolution des applications existantes,
- maintenance des applications existantes.

Les contrats clients sont le plus souvent pluri-annuels et permettent la mise en œuvre de véritables relations de partenariat entre SWORD et ses clients, bien au-delà des relations client/fournisseur traditionnelles.

Ce type de prestations relaie les prestations d'intégration liées à la réalisation de grands projets. A titre d'exemple, une équipe de SWORD GROUP assure la maintenance corrective, adaptative et évolutive des différentes applications documentaires développées pour les Nations unies (ONU). Cette stratégie s'inscrit en aval de grands projets et ne fait pas l'objet d'une approche commerciale ex-nihilo.

3.1.4.3 Développement d'applications informatiques clés en mains

Cette prestation consiste à concevoir ou faire évoluer des architectures des systèmes d'information. C'est une composante implicite de tout acteur du service informatique, qu'il s'agisse d'éléments d'infrastructure ou bien de mise en place de nouvelles technologies.

Les consultants de SWORD Group, grâce à leurs savoir-faire techniques et méthodologiques, participent à ces évolutions et ce, sur l'ensemble des processus métiers de l'entreprise. Dans le cadre de ces prestations, SWORD Group utilise un référentiel qualité (Isopro), ce qui lui permet d'apporter des réponses aux demandes de flexibilité, de "time-to-market", de compétitivité économique du marché des donneurs d'ordres informatiques, tout en conservant le niveau requis de qualité et de délai.

Tous les processus métiers sont concernés : depuis les fonctions standard de gestion de l'entreprise, ventes, marketing, achats, finance, comptabilité, ressources humaines, communication, production, jusqu'aux finalités techniques du système d'information.

Dans le domaine des télécommunications, SWORD GROUP participe pour Cegetel, à l'évolution du SI "Communication client" : dossier client sur le site Web avec délégation de gérance d'actes de gestion aux clients finaux, factures électroniques, émission de différents documents commerciaux.

3.1.4.4 Intégration de systèmes et composants

Les entreprises doivent adapter leur stratégie au gré de l'évolution constante des contextes économiques et parallèlement transformer rapidement leur système d'information.

La complexité de ces systèmes freine cette adaptation, d'autant que les systèmes et applications qui les constituent sont de plus en plus hétérogènes : applications propriétaires, progiciels de gestion intégrés, progiciels de gestion de la relation client (CRM), progiciels spécialisés (par exemple GED).

Dans ce contexte, les prestations proposées par SWORD Group consistent à installer, au sein d'architectures informatiques existantes d'un client des logiciels applicatifs construits autour de progiciels du marché, de composants SWORD ou bien encore entièrement développés.

SWORD Group assure ces prestations avec une **approche industrielle** basée notamment sur la réutilisation de **composants logiciels**, se positionne comme un acteur à forte valeur ajoutée sur ses différentes niches technologiques pour accompagner ses clients dans cette démarche d'évolution.

A titre d'exemple, un office national de gestion de la propriété industrielle qui désire refaire son système d'information fera appel à SWORD Group pour refondre partiellement ou globalement son système d'information en fonction de ses choix organisationnels, des protocoles internationaux en vigueur et de l'existant de son ancien système d'information. Dans ce cas, SWORD Group répond par la prise en charge d'un projet global phasé et adossé à sa méthodologie d'assurance qualité et de gestion de projet, Isopro.

3.1.5 DES PARTENARIATS SOLIDES

SWORD Group travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- "**certified partner**" : il s'agit de partenaires qui décident de travailler avec SWORD Group lorsqu'ils ont un intérêt commun vis-à-vis d'un projet ou d'un client. Il existe un engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir SWORD Group en co-traitance ;
- "**intégréur**" : SWORD Group intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l'activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par SWORD Group (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l'impact de cette facturation sur le chiffre d'affaires de SWORD Group est de l'ordre de 5% ;
- "**accord commercial**" : le partenaire s'engage à fournir à SWORD Group les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que SWORD Group puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;
- "**intégration des composants SWORD Group**" : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d'entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de SWORD intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c'est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de SWORD Group.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de SWORD Group et le type de partenariats qui les lie :

Microsoft	certified partner
IBM-Lotus	certified partner
Documentum	intégrateur
Filenet	intégrateur
Swift	accord commercial
Steria Suisse	intégration des composants SWORD Group
Misys	intégration des composants SWORD Group
APIC	intégrateur
Claritas	intégrateur
ESRI	intégrateur
Selligent	intégrateur
Global knowledge	accord commercial
Itesoft	intégrateur
Exstream	intégrateur
Business Object	certified partner
Oracle	certified partner
Sas	certified partner
Kofax	intégrateur
Verity	intégrateur
Captiva	certified partner
Sealed Media	certified partner
Headway	revendeur
Dicom	revendeur

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de SWORD Group ne sont pas garantis en fonction des versions des logiciels loués par ses partenaires.

3.1.6 SWORD GROUP : UNE APPROCHE D'INDUSTRIEL DU SUR-MESURE

3.1.6.1 Les composants logiciels de SWORD Group

SWORD Group est une SSII qui conserve son savoir-faire en développant, au fur et à mesure des nouveaux projets, des composants logiciels réutilisés dans les projets suivants (gamme Coged pour le Document Management, gamme Cosig pour les SIG, Accepto, Ptolemy et Internice pour la propriété intellectuelle...).

Ces composants ne sont pas vendus en tant que logiciel, ni vendus en tant que licence. Les composants sont intégrés à la prestation globale.

Cette approche "**composant logiciel**" permet de gagner des marchés en démontrant le savoir-faire de SWORD Group.

Ces composants logiciels représentent un coût de développement de 28 années-homme.

3.1.6.2 Les produits de SWORD Group

SWORD Group a décidé d'adopter une stratégie produits et donc d'éditeur de logiciels dans les domaines suivants :

a) **la Sécurité**, avec le packaging de FIRCO : Ofac-agent, STP Engine) destiné au monde bancaire dans le cadre de la reconstruction et du filtrage des messages Swift

b) **le Document Management**, avec l'arrivée des produits CIMAGE et de plus, le développement en 2005 d'une gamme de produits logiciels dans trois domaines :

- l'industrie pharmaceutique, avec CIMAGE GMP

Ce produit aidera les clients dans leur processus de production à :

- gérer la documentation au sein du processus
- manager les changements de procédures
- garder une trace des aptitudes des collaborateurs et de leur besoin en formation

Ce produit sera compatible avec la norme 21 CFR Part 11

- **le génie civil et le bâtiment, avec CIMAGE PDC**

Ce produit aidera les clients à :

- manager les documentations de chaque sous-traitant
- garder la trace des revues et des approbations de chaque modification ou phase du projet
- éliminer et réduire leur besoin en copies de documents papier

- **tous les clients Documentum, avec la gamme de produits BizTop**

Ces produits seront des connecteurs destinés à interfacer Documentum, avec soit des produits du marché (exemple : CadTop pour le produit Autocad), soit des produits de SWORD (exemple : GMPTop pour CIMAGE GMP)

3.1.6.3 Les technologies maîtrisées par SWORD Group

SWORD Group maîtrise toutes les technologies des sociétés d'ingénierie informatique traditionnelles :

- les langages de programmation standard : C, C++, Java, Cobol, L4G, etc.
- les systèmes d'exploitation standard : Unix, Windows, AS400, Mainframe, etc.
- les outils bureautiques standards
- les différentes plates-formes du marché en environnement de développement (architecture J2EE : Websphère, Weblogic, logiciel libre), d'intégration (EAI, XML) et de service (.net).

Dans le cadre de son activité de change management, SWORD Group maîtrise parfaitement les logiciels intégrés, notamment SAP, mais aussi les autres ERP (Peoplesoft, ...).

Pour son activité de document management, SWORD Group maîtrise les logiciels Lotus Notes, Documentum et Filenet, qu'il intègre à ses solutions.

Plus généralement, les ingénieurs de SWORD Group sont pluridisciplinaires. Ils sont capables d'une part de s'adapter rapidement à un environnement technique particulier, d'autre part de passer d'une niche à une autre.

3.1.7 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

3.1.7.1 Les dix premiers clients de SWORD Group

Les dix premiers clients de SWORD Group représentent 26,5 % du chiffre d'affaires pro-forma 2004, sachant que le premier client représente 5,2 % du CA.

Les 20 premiers clients représentent 37,1 % du CA pro-forma 2004.

Société cliente
DG PRESSE
CEGETEL
EUROSTAT
DG ADMIN
RSA
BNP PARIBAS
EDF
DG FISCALITE
RENAULT
KRAFT

Ces dix premiers clients représentent 28,4 % du CA consolidé 2004, sachant qu'ils restent en eux-mêmes le "top ten" de ce périmètre.

3.1.7.2 Caractéristiques de la clientèle

Le mode de facturation des clients se répartit entre le forfait pour 65% et la régie pour 35%. La régie est essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Le risque lié à la facturation au forfait est limité.

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Au cours des années 2000 à 2004, le taux d'impayé a été nul, la clientèle n'étant composée que de grands comptes. Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois. En pratique, il s'élève à environ 73 jours.

Le carnet de commandes est élevé : à fin décembre 2004, il représentait 8,85 mois du chiffre d'affaires budgété 2005. Le carnet de commandes sur les trois prochaines années s'élève à 13,4 mois, en comparaison du budget 2005.

3.1.7.3 Le marché et la concurrence

Le marché

Selon le Syntec Informatique (chiffres du 5 avril 2005), au 31 décembre 2004, le secteur des SSII et des éditeurs de logiciel de plus de 10 personnes représente un effectif d'environ 200 000 personnes et un chiffre d'affaires de 20,5 milliards d'€ (19,7 en 2003).

Le tableau ci-dessous (source SYNTEC INFORMATIQUE - information sectorielle du 5 avril 2005) indique les prévisions d'évolution par activité du secteur Logiciels et Services et rappelle les réalisés 2004 :

Activité	% 2004/ 2003 réel	% 2005/ 2004 prévisionnel
Conseil	3%	3 à 5%
Ingénierie	2%	2 à 4%
Infogérance	9%	8 à 10%
Progiciel	2%	4 à 6%
TOTAL	4%	4 à 6%

La concurrence

La concurrence provient des grands cabinets de conseils et grandes SSII tels que Cap Gemini, Atos, Accenture, des sociétés de services généralistes telles que Unilog, Sopra et des sociétés de services spécialisées de petites tailles :

Activité	Concurrents
Conseil	PWC – ATOS – KPMG ACCENTURE
ECM	CGEY – ATOS – STERIA – IBM THALES – SEMA - UNILOG - EURIWARE
SECURITE	PRIME ASSOCIATES – LOGICA THOMSON FINALCIAL PUBLISHING

La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée et nous retrouvons les mêmes acteurs d'un pays à l'autre. Le taux de réussite sur appels d'offres en 2004 a été supérieur à 50 % en moyenne, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires.

3.1.8 Les ressources

3.1.8.1 Management - Organigramme fonctionnel au 01/01/2005

Jacques MOTTARD (PDG) Françoise FILLOT (DAF) Christian TAPIA (DG) Heath DAVIES (DG)		Ian MACKENZIE (Acquisitions Project Manager)				
		Phil NORGATE (DAF UK) Michael MAROCCIA (DAF US) Lalitha BALAKRISHNAN (Direction Comptable INDE)				
<i>Opération 1</i>						
Heath DAVIES (DO)						
DBS UK Londres / International	BES Londres	ECM Londres	GUK Londres	GIN Chennai	CUK Londres	INF Manchester
Deborah CHEN (DBU)	Steve HARVEY (DBU)	Jim GRAHAM (DBU) Peter BROWN (IC) Jérôme RAGUIN (IC) David WARREN (IC)	Pradeep BANERJI (DBU)	ff. Pradeep BANERJI (DBU) TV SUBRAMANIAM (DT)	Andy HAMLIN (DBU) Wayne COLLINS (IC) Barry SELZER (IC) Sandy GOULD (IC)	ff. Jim GRAHAM (DBU) Colin BAILEY (DT)
<i>Opération 2</i>						
Philippe FRANCHET (DO)						
IDP Paris	SFS Paris	REN Rennes	SWN Lille			
Philippe FRANCHET (DBU) Raphaël GODINOT (DC) Stéphane CALLAREC (IC) Michel FAYET (DT) J-François PAUTHENIER (DT)	Xavier MORCILLO (DBU)	Julie NAJAC (DBU) Olivier GUERIN (IC)	Eric VOLCHER (DBU) Jean-Louis CASTELAIN (DT)			
<i>Opération 3</i>						
Patrick VERRIER (DO)						
SCP						
Patrick VERRIER (DBU) Christophe DUFRESNOY (DA)						
<i>Opération 4</i>						
Christian TAPIA (DO)						
SWP Paris / Export	SSA Johannesbourg	SNE New York	FIP Paris / Export	CUS Boston		
Fabrice LIENART (DBU) Françoise DRAPERI (DT)	Kays MGUNI (DBU)	ff. Christian TAPIA (DBU) Ralph RENNA (IC) Pramod YADAV (IC)	Jean LOSCO (DBU) Frédéric CASADEI (DC)	Tim FLEET (DBU) Bill COSTIGAN (IC) Mark WALFORD (IC)		
<i>Opération 5</i>						
Jean-Marc SONJON (DO)						
Pierre GACHON (DC)						
IDL Lyon	GEN Genève	SWL Lyon				
Jean-Marc SONJON (DBU) Maxime GRINFELD (IC) Eric BOUVET (DT)	ff. Jean-Marc SONJON (DBU) Jean-Philippe GRANGE (DC)	Philippe LE CALVE (DBU) Marie NOURRY (IC) Jean-Louis VILA (DT)				
<i>Opération 6</i>						
Patrick de la HAYE (DO)						
BXL Bruxelles	BIB Bruxelles	ASC Bruxelles				
Patrick DE LA HAYE (DBU) Agnès PETERBROECK (DC) Thierry GUIOT (DT) Tony CLAES (DT)	Eddy VOLCHER (DBU) Paul KAISIN (IC)	Marlène CATTELAÏN (DBU)				
<i>Opération 7</i>						
Per ROSAND (DO)						
SWS Luxembourg	LUX Luxembourg	SWG Athènes				
Per ROSAND (DBU)	Per ROSAND (DBU) Jérôme DOYEN (DC) Paulo APOLINARIO (DT) Frédéric BORDIN (DT)	Dimitrios GRITIS (DBU)				

Présentation des dirigeants

Jacques MOTTARD, 52 ans, président

De 1989 à 1999, Jacques MOTTARD a créé puis développé la société Decan, jusqu'à l'Opa amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé SWORD. Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII). Jacques MOTTARD a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Françoise Fillot, 45 ans, directeur administratif et financier / directeur général délégué

Avant d'intégrer SWORD, Françoise Fillot a exercé la fonction de directeur administratif et financier pendant 9 ans au sein du groupe Decan. Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Christian Tapia, 45 ans, directeur général délégué

Christian Tapia a rejoint SWORD en janvier 2001. Christian Tapia a exercé des fonctions d'ingénieur chef de projet en intelligence artificielle chez Cognitech avant de co-fonder la société Ingénia en 1989. En 1997, lors du rachat d'Ingénia par Decan, il devient membre du comité exécutif du groupe Decan et directeur général en charge des Business Unit Internationales. Trilingue (français, espagnol et anglais) il est diplômé d'un MS d'informatique de l'University of Illinois, USA, et a effectué de nombreux travaux dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Heath Davies, 38 ans, directeur général

Heath DAVIES était précédemment Directeur Commercial au sein de la société Cimage Enterprise System avant de rejoindre Text Systems en tant que Directeur d'Opération. Suite à l'acquisition de Text System en 2002 par SWORD Group il est devenu Directeur de business Unit puis Directeur des Opérations en octobre 2003. Il possède un diplôme d'Ingénieur Informaticien certifié par le Conseil des Ingénieurs informaticiens anglais.

Philippe Franchet, 41 ans, directeur des opérations "Gestion Electronique de Documents Nord"

Philippe Franchet était, depuis 1997, le directeur de la Business Unit "IDP" de Decan, spécialisée dans la GED, lorsque cette entité a été intégrée au groupe SWORD. Auparavant, il a exercé des fonctions de responsable commercial, d'ingénieur d'affaires et de chef de projet chez Jacobs Serete. Il a un diplôme d'ingénieur CPE Lyon et un master Essec.

Patrick Verrier, 45 ans, directeur des opérations " conseil "

Patrick VERRIER, consultant puis ingénieur d'affaires chez Sigma Conseil SA (cabinet de conseil en organisation) pendant 8 ans, il a pris en charge la direction de cette entité après son rachat par Decan en 1998, puis par SWORD en 2000. Depuis février 2001, il a démarré et organisé l'activité de conseil de SWORD. Il est titulaire d'une maîtrise de gestion à l'université de Paris Dauphine et d'un DESS systèmes d'information à l'IAE Paris.

Patrick de la Haye, 43 ans, directeur des opérations " gestion de données "

Patrick de la Haye était Business Development manager chez Cronos Luxembourg depuis juin 2002. Il a pris en charge la direction de cette entité suite au rachat par Sword en décembre 2002. Auparavant, Patrick a travaillé 8 ans chez Oracle Belgique en tant que Directeur Commercial en charge des Institutions Internationales. Il est titulaire d'un diplôme de Sciences Politiques et Relations Internationales.

Per ROSAND, 47 ans, directeur des opérations « Sécurité »

Per ROSAND est l'un des fondateurs de la société SWORD Technologies (créé en 1999). Il occupe maintenant le poste de Directeur d'opération pour toutes les Business Unit du Luxembourg. Il a obtenu un diplôme de Technologie de L'information et de la Communication et a débuté sa carrière au sein du gouvernement norvégien en 1978. Il était de 1982 à 1992 Ingénieur Logiciel puis Ingénieur System au sein de BULL Europe puis de 1992 à 1997 Directeur Commercial au sein de OLIVETTI Belgium, responsable du compte des Institutions Européennes. Enfin de 1997 à 1999 il a rejoint INTRASOFT international à Luxembourg en tant que Directeur Commercial en charge du compte des Institutions Européennes.

Jean-Marc Sonjon, 45 ans, directeur des opérations " Systèmes d'Information Géographique et Ingénierie Documentaire sud"

Jean-Marc SONJON était depuis 1998, le directeur de la Business UNIT "IDL" de DECAN, spécialisée dans les SIG et la GED. Au cours de sa carrière réalisée dans le service informatique, il a exercé des fonctions de chef de projet, de directeur de projet et d'ingénieur d'affaires dans différentes SSII : Syseca, Focal et Comelog. De formation universitaire en informatique, il est titulaire d'un DEST.

3.1.8.2 Les effectifs

Effectifs PRO-FORMA au 31 décembre 2004 par activité

Activité	Effectif facturable	Effectif non facturable	Free lances	Effectif total
CONSEIL	60	7	13	80
ECM	532	71	178	781
SECURITE	16	4	4	24
HOLDING		10		10

L'effectif, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2004 de 683 à 895.

En 2004, le tarif journalier moyen a été de 522 €. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2003 (alors à 583 €). Cette baisse est liée à l'activité offshore et à l'activité maintenance de produits.

Le taux d'utilisation est analysé ci-après sur deux activités différentes :

- le service (85 %)
- les produits (15 %)

Dans l'activité "service", le taux d'utilisation est de 80,1 %. Pour mémoire, il était de 81% en 2003.

Le reste de l'utilisation est :

- 10,7 % de congés
- 1,6 % de formation
- 2,1 % de R&D
- 3,8 % d'encadrement technique
- 1,3 % de perdus (maladie, intégration)
- 0,4 % d'intercontrats.

Le taux d'intercontrat correspond :

- au temps passé pour intégrer des nouveaux collaborateurs,
- aux éventuelles ruptures d'activité pour certains consultants junior facturés en régie.

Pour mémoire, ce taux était de 0,8 % en 2003.

Dans l'activité "produits", le taux d'utilisation n'est pas un critère significatif. Toutefois, nous le mentionnons pour information : 8,21 %.

Le taux de R&D "produits" est de 70 %. Il s'agit ici du pourcentage de temps des collaborateurs directement facturables de l'activité "produits" passé en R&D.

3.1.8.3 Les principaux sites

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaire des locaux	Surface des locaux
Lyon	9, avenue Charles de Gaulle 69370 Saint-Didier au Mont d'Or	+ 33 (0)4.72.85.37.40	Groupe Sade 20, bd Eugène Deruelle 69003 Lyon	1 920 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+ 33 (0)1.44.67.24.00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint-Honoré 75008 Paris	1 575 m ²
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+ 33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²
Lille	45/1 avenue de Flandre 59290 Wasquehal	+ 33 (0)3 20 65 30 50	CILOGER 4 quai de Bercy 94 Charenton	170 m ²
Londres	1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW 22	+ 44.208.758.94.99	Jones Lang Lasalle Hanover Square London W1A 2BN	930 m ²
Bracknell	Centennial Court Easthampstead Road Bracknell, Berkshire RG12 1JZ	+ 44.134.476.77.00	Jones Lang Lasalle	700 m ²
Genève	Geneva Business Center 12, Avenue de Morgines 1213 Petit Lancy	+ 41 (0) 22 816 06 10	Crédit Suisse AMF CP 8110 ZURICH	240 m ²
Houston	11500 Northwest Freeway, Suite 275 HOUSTON TX 77092	+ 1 713 956 8880	11500 Northwest LP, HOUSTON TX 77092	190 m ²
New York	1250 Broadway – 18 th floor – New York, NY 10001	+ 1.212.279.67.34	Symantec Corporation 1 Symantec Way Suite 200 Newport News, VA 23606	300 m ²
Burlington (Boston)	One New England Executive Park, 3rd Floor Burlington, MA 01803	+ 1 781 221 03 65	Equity Office Properties Dept # 11141 POBox 827652 Philadelphia, PA 19182- 7652	400 m ²
Cincinnati	10921 Reed Hartman Corporate Center Suites 134,136,138 Cincinnati, OH 45242	+ 1 513 792 02 50	CMC Properties 10979 Reed Hartman Highway Cincinnati, OH 45242	92 m ²
Inde	Arthant Nitco Park 90 Dr Radhakrishnan Salai Mylapore Chennai 600 004	+ 91 44 2847 1904	Mr S. Deivasigamani 11G Rajaji Salai Salem 636 007	5 588 sf
Inde	Venus Colony Alwarpet	+ 91 44 2431 1061	Mr S. Chakravarthy Deeptha 27 Gopalakrishna Road T. Nagar Chennai 600 017	5 344 sf
Luxembourg	105 route d'Arlon – L 8009 Strassen	+ 353 26 11 26 11	GEO Bildinx 71 rue des Prés, L-7333 Steinsel	1000 m ²
Bruxelles	Rue Joseph II, 9 à 13 – B- 1000 Bruxelles	+ 32 2 235 29 60	DK Invest Delften 23 B-2390 Malle	600 m ²
Bruxelles	Rue de Trèves 49-51 B-1040 Bruxelles	+ 32 2 286 97 75	D'Arschot et Cie Avenue Louise 192 1050 Bruxelles	1530 m ²
Afrique du Sud	6 Kikuyu Road Sunninghill Johannesburg 2157	+27 11 234 4206	Mr R.G. Oliver HENTIQU 1122 Ltd Ground Floor 6 Kiluyu Road Sunninghill	85 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux et les dirigeants et les salariés de SWORD Group.

3.1.8.4 Marques

SWORD Group a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque Firco (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque française **SWORD** initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française **Ptolemy**,
- marque française **Acsepto**,
- marque communautaire **SWORD** déposée sous le numéro 001911809 le 20/10/2000 en classes 9, 16, 42
- marque étrangère **SWORD** déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16
- marque **SWORD** déposée en Allemagne sous le numéro 39716994.9
- marque **SWORD** déposée en Autriche, au Bénélux, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Hongrie, en Suède, en Suisse, sous le numéro IR 687758
- marque **SWORD** déposée en Grèce sous le numéro 133788
- marque **SWORD** déposée en Irlande sous le numéro 97/2251
- marque **SWORD** déposée en Argentine sous les numéros 2088749 et 2088750
- marque **SWORD** déposée au Brésil sous les numéros 820325619 et 820325627
- marque **SWORD** déposée au Chili sous les numéros 395267 et 395268
- marque **SWORD** déposée aux USA sous le numéro 75/546758
- marque **SWORD** déposée à Hong Kong sous les numéros 9042/97 et 9043/97
- marque **SWORD** déposée en Malaisie sous le numéro 97/15145
- marque **SWORD** déposée au Mexique sous les numéros 300980 et 300981
- marque **SWORD** déposée à Taïwan sous les numéros 86045800 et 86045801
- marque **SWORD** déposée en Thaïlande sous les numéros 343661 et 343662
- marque **NOVASOFT** déposée aux USA sous le numéro 75155225
- marque **NOVAWORKBENCH** déposée aux USA sous le numéro 75154522
- marque **NOVAWEB** déposée aux USA sous le numéro 75154523
- marque **NOVAGATEWAY** déposée aux USA sous le numéro 75154526
- marque **NOVAMANGE** déposée aux USA sous le numéro 75154521
- marque **Dm-NET** déposée aux USA sous le numéro 2224567 en classes 21, 23, 26, 36 et 38
- marque **IMAGEMASTER** déposée aux USA sous le numéro 1501172 en classe 38
- marque **CIMAGE** déposée aux USA sous le numéro 1637485 en classe 38

3.1.8.5 Le système qualité : Isopro

SWORD Group a mis en place une démarche qualité interne au groupe, en adéquation avec la norme ISO 9001.

Les principes du système d'assurance qualité :

La **structure qualité de SWORD Group** s'organise à tous les niveaux de la façon suivante:

- Elle est animée par un Responsable Assurance Qualité (RAQ) rattaché à la direction, qui coordonne l'ensemble des activités Assurance Qualité de SWORD Group.
- Sur les sites SWORD Group, des **relais qualité** sont mis en place.
- Le **Responsable Qualité Projet (RQP)** est désigné pour prendre en charge le suivi qualité d'un projet. Selon le cas il rédige lui-même ou assiste le chef de projet dans sa rédaction du Plan d'Assurance Qualité. Le RQP est responsable du suivi qualité sur le projet, ses interventions sont généralement ponctuelles. Il effectue ou pilote des actions de contrôle qualité (revues). Selon la compétence métier/technique exigée, il peut déléguer une partie de ces contrôles. Sa position, extérieure à la vie quotidienne du projet lui permet d'avoir le recul et l'objectivité nécessaires. Son rôle précis vis-à-vis du projet ainsi que son degré d'implication sont précisés par le PAQ (notamment ses relations vis-à-vis du chef de projet).
- Le **chef de projet** est la personne responsable de tous les aspects concernant le pilotage du projet et l'assurance qualité au quotidien, son action continue sur le projet impacte la qualité au travers :
 - o de son engagement sur les charges et les délais,
 - o du respect de l'application des procédures et des normes,
 - o de la traçabilité des faits majeurs, des actions, décisions et de la visibilité sur le déroulement du projet par la constitution du dossier de projet,
 - o de la communication, en assurant l'animation de l'équipe projet, l'interface avec le client et la remontée vers SWORD Group.
- L'**Equipe Projet** assure quotidiennement la production du projet. L'information, la sensibilisation, et les actions d'auto-évaluation sont donc primordiales pour la qualité.

La démarche Isopro

La démarche Isopro s'appuie sur :

- un ensemble de procédures organisationnelles,
- un ensemble de procédures opérationnelles et d'instructions de travail,
- un ensemble de documents type,
- des guides,
- des outils,

qui en garantissent l'application.

Le système qualité : nos certifications

Depuis un an, SWORD a mis en oeuvre un processus de certification. Dans le même temps, SWORD a acquis des sociétés certifiées.

En conséquence, SWORD est maintenant certifiée ISO 9001 aux USA et au UK, et CMMI Level5 en Inde.

De plus, une procédure de certification est en cours au BENELUX.

3.2 Analyse des risques de la société

3.2.1 Risques clients

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : SWORD Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

3.2.2 Réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail est héritée d'une négociation menée chez Decan par les mêmes dirigeants et a généré dix jours de RTT, ne concernant que le chiffre d'affaires développé en France. Ceci est totalement intégré dans la comptabilité analytique, qui prend en compte un coût salarial français de 1,73 fois le salaire brut afin de tenir compte de cette contrainte.

3.2.3 Risque lié au départ de collaborateurs et de personnes clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, SWORD Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée d'un Président Directeur Général, de deux Directeurs Généraux, d'un Directeur Administratif et Financier et de 5 Directeurs d'Opérations, présentés au 3.1.8.1.

Cependant, la substance même du management est représentée par les 13 Directeurs de BU, dont 4 sont nouveaux, et les 6 Directeurs d'Opérations qui sont aussi directeurs d'une Business Unit. Véritables directeurs de PME, ils sont en charge de la gestion, du recrutement et du management.

Enfin, la politique de fidélisation mise en œuvre, tant en termes de capital qu'en termes de stock-options, participe à la stabilité de nos équipes.

3.2.4 Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. Le « taux de non facturation » est de 9,5 % dans l'activité "service" (0,4 % d'intercontrats, 3,8 % d'encadrement, 2,1 % de R&D, 1,6 % de formation et 1,3 % de divers). Ces chiffres sont similaires à ceux de l'année 2003. Par "taux de non facturation", nous entendons le nombre de jours non facturés divisé par le nombre de jours potentiels (250 jours par an). En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement. Au 31 décembre 2004, le carnet de commande s'élève à 13,4 mois du chiffre d'affaires budgété 2005 et ce sur les trois prochaines années.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro. L'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendée en résultat par le biais de concessions commerciales (soit temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Le chiffre d'affaires pro-forma 2004, en terme de facturation, se répartit comme suit :

- 85 % d'activité "service", dont 65 % au forfait et 35 % en régie
- 15 % d'activité "produits", avec 0 % de facturation en régie.

En 2003, la répartition 60 % forfait / 40 % régie s'appliquait à l'ensemble du CA pro forma.

3.2.5 Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 5 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

3.2.6 Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

3.2.7 Risque de liquidité

Emprunts

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Capital restant du au 31/12/2004	Echéances	Existence ou non de couvertures
Emprunt N°1	Taux variable (euribor 3 mois +1,5)	3 049 K€	1 829 K€	2004 à 2007	Non
Emprunt N°2	Taux variable (euribor 3 mois + 1,5)	3 049 K€	1 829 K€	2004 à 2007	Non
Emprunt N°3	Taux variable (euribor 3 mois + 1)	1 000 K€	1 000 K€	2007	Non

Droit de tirage billets à ordre

Caractéristique	Taux fixe ou taux variable	Montant		Echéances	Existence ou non de couvertures
		Non utilisé	utilisé		
Droit de tirage	Taux variable (euribor 1 mois + 1) Commission d'engagement 0,30%	2 700	1 000	30/06/2006	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,25%	2 700	4 170	2004 à 2007	Non
Billet à ordre	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%	1 000	-	31/12/2006	Non
Billet à ordre	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,30%	4 000	-	30/06/2006	Non
Billet à ordre	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,25%	2 000	-	20/07/2006	non

Découverts

SWORD GROUP bénéficie de la part des établissements financiers d'une possibilité globale de découverts bancaires d'un maximum de 2 000 K€, non utilisée au 31 décembre 2004, rémunérés au taux euribor + 1

SWORD est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée du fait de l'application d'un covenant : SWORD s'engage à maintenir :

- le ratio capitaux propres et assimilés / crédit à plus d'un an à l'origine supérieur ou égal à 49,9/60
- le ratio engagement financier net / capitaux propres inférieur ou égal à 1
- le ratio engagement financier net / capacité d'autofinancement inférieur ou égal à 3 ans

Au 31 décembre 2004, le ratio Capitaux propres et assimilés / crédit à plus d'un an est de 15,88 (54 612/3 439).

Le ratio engagement financier net / capitaux propres est de 0,09 (4 694/54 612).

3.2.8 Risque de taux d'intérêt

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	7 953 K€	3 439 K€	-
Actifs financiers	567	-	-
Position nette avant gestion	7 386 K€	3 439 K€	-
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	7 386 K€	3 439 K€	-

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 7 386 K€ (position nette à taux variable) x 1% de variation du taux court terme x 1 an soit 73,8 K€.

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque sont néanmoins effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société. Il n'existe pas de couverture spécifique à ce risque.

3.2.9 Risque de change

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi et de gestion du risque.

Il n'existe pas d'investissement et d'endettement significatif impliquant un risque de change. En effet les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Roupie indienne
Actifs	22 703	16 663	578	4 737	75 729
Passifs	18 687	13 728	254	3 348	15 720
Position nette avant gestion	4 016	2 935	324	1 389	60 009
Positions hors-bilan	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	4 016	2 935	324	1 389	60 009

3.2.10 Risque sur actions

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	567 K€	735 K€
Hors-bilan	Néant	Néant
Position nette globale	567 K€	735 K€

La valeur de marché au 31 décembre 2004 du portefeuille s'élevait à :

- valeurs monétaires : 567 K€
- actions propres : 1 327 K€.

SWORD détenant des valeurs monétaires sans risque de baisse et des actions propres déjà affectées aux stocks options, aucun risque n'est à envisager sur le portefeuille de SWORD GROUP.

Evaluation du portefeuille

La constitution du portefeuille repose sur deux intentions :

- L'acquisition d'actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et d'un contrat de liquidité.
- Le placement de la trésorerie en valeurs mobilières de placement.

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Il n'a pas été précisé à ce jour compte tenu de l'importance des placements, de limites internes (place, contrepartie, secteur économique) ni d'encadrement des risques ou toutes autres mesures de contrôle interne. Les placements doivent rester classiques dans la nature et sans risque par définition.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

Le classement au bilan des actions propres détenues en respect du programme de rachat d'actions est différencié selon les objectifs quantifiés de ce programme :

- les actions propres destinées à la régularisation du cours de bourse (notamment via un contrat de liquidités) et à l'attribution aux salariés sont comptabilisées parmi les valeurs mobilières de placement et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique

- les actions propres destinées à un autre objectif (notamment réduction de capital) sont imputées sur les capitaux propres consolidés, les éventuelles provisions à la clôture de l'exercice et les résultats de cession n'affectant pas le résultat consolidé

Au 31 décembre 2004, toutes les actions propres détenues par SWORD GROUP sont classées en valeurs mobilières de placement.

Suivi et gestion du risque

Les seuls risques potentiels sur actions portent sur les placements de la trésorerie en valeur mobilière de placement. Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel.

3.2.11 Risques sur activité

L'analyse des chantiers en cours consiste à déterminer pour chacun d'entre eux :

- l'avancement du chantier,
- les difficultés rencontrées et les respects du planning prévisionnel de réalisation,
- l'imputation exhaustive des charges engagées,
- le respect des diverses clauses contractuelles et notamment celles relatives à la facturation,
- le résultat à l'avancement.

Ces procédures de suivi sont mensuelles (1^{er} jour ouvré de chaque mois) et portent sur tous les chantiers en cours. Elles permettent non seulement d'identifier le cas échéant les problèmes potentiels inhérents à certains d'entre eux mais encore de déterminer les résultats mensuels. Ces mesures sont suffisantes pour justifier l'absence de couvertures spécifiques.

3.2.12 Risques juridiques et risques liés aux litiges :

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers (cf 3.2.11).

Les risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan.

Au 31 décembre 2004, il n'existe pas de risques juridiques généraux liés à l'activité du Groupe susceptibles d'être valorisés.

3.2.13 Divers

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques MOTTARD et Monsieur François BARBIER, administrateurs,
- la couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).
- la politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile SWORD Group :

- Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 7 500 000 €
- Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 4 500 000 €

Responsabilité civile administrateurs : 5 000 000 €

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- des bâtiments
- de la flotte automobile
- du parc informatique

Tableau des assurances :

M€	Responsabilité civile générale et professionnelles		Multirisques	
	Prime	Franchise	Prime	Franchise
2003	0,1	0,15	0,05	Néant

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

Provisions pour risques et charges : les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites, font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

3.3 Politique d'investissements

3.3.1 Recherche et développement

La politique de R&D a été adaptée à l'introduction de l'activité "produits" en 2004.

Cette R&D impacte :

- le développement de composants logiciels de l'activité "service" (85 % du CA). A ce titre, le taux de R&D est de 2,1 %,
- la maintenance corrective et la maintenance évolutive des produits. A ce titre, le taux de R&D de l'activité "produits" est de 70 % en 2004,
- le développement de nouveaux produits : il s'agit d'une stratégie initialisée en novembre 2004, qui devra se poursuivre sur tout 2005 et ne pas se reproduire en 2006 ni en 2007.

A ce titre, le taux de R&D de l'activité "produits" est de 70 % en 2004.

Aucune R&D n'est activée dans l'activité "services" de SWORD GROUP

En conséquence, au niveau consolidé, SWORD Group a investi 8,21 % du temps de ses collaborateurs facturables en R&D, et le ratio coût R&D/CA est de 4,25 %.

La R&D sur les composants logiciels concerne :

- La gestion documentaire de "grande masse"

La recherche et développement résout les problèmes techniques qui interviennent lorsque le nombre d'informations à traiter augmente.

- Les systèmes d'information géographique

Dans ce domaine, il s'agit d'un travail exploratoire des nouvelles technologies, des nouvelles normes, des nouvelles architectures et des nouveaux outils informatiques arrivant sur le marché.

Ce travail de veille technologique permet à SWORD Group d'être à la pointe dans le domaine et d'être en mesure de faire des propositions à ses clients et de les conseiller sur l'évolution de leur système.

Les productions résultant de ces travaux de recherche et développement sont des rapports d'études, des prototypes d'illustration, des supports de présentation.

- La gestion des paiements internationaux

Sur cette activité, il s'agit de développement : particulièrement sur l'offre bancaire, l'offre de filtrage existant depuis 1994 est complétée par des composants dédiés à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Enfin, une autre grosse partie du développement est consacrée à la maintenance évolutive des composants existants.

- Les systèmes de gestion des offices nationaux et internationaux de propriété intellectuelle

La recherche porte sur le développement :

- de composants logiciels pour la gestion des droits de propriété intellectuelle en environnement Intranet/Internet,
- d'outils de recherche d'antériorités (algorithme de recherche verbale et figurative),
- d'outils de classification (produits et services des marques, marques figuratives).

La R&D sur les produits concerne :

- La gestion des paiements internationaux
- La gestion documentaire des marchés pharmacie, pétrole, nucléaire et génie civil

A ce titre, les activités de R&D 2004 ont été passées en charge car considérées comme maintenance évolutive.

En revanche, un plan exceptionnel de R&D permettant de développer les 3 gammes de produits présentés au paragraphe 3.1.6.2. sera activé en 2005, compte tenu du fait que ces produits sont totalement nouveaux, et sachant que la phase spécification n'a pas été activée. Le budget de R&D dédié à un développement de ces produits en 2005 est de 1 998 K£.

3.3.2 Formation

Cette politique d'investissement de formation est basée sur la gestion de projets, qui prévoit une formation systématique à l'initialisation des chantiers. Ce coût s'élève à 1,6 % de la masse salariale.

3.3.3 Matériel

La politique d'investissements matériels concerne principalement les micro-ordinateurs des ingénieurs et le réseau local. Le parc informatique est récent : il n'est pas prévu d'investissement important. Dans le cadre de la tierce maintenance applicative le matériel informatique reste la propriété du client de SWORD Group.

3.3.4 Montant des investissements

Par type d'investissements (hors investissements financiers et incorporels)

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005 (budget)
en K€				
Construction	180	-	-	
Matériel de transport	72	-	12	10
Agencement installation	-	98	136	135
Matériel de bureau et informatique	264	331	403	405
Mobilier de bureau	128	104	72	70
Total	644	533	623	620

Par activité

ECM	609	506	518	515
Conseil	6	5	62	60
Sécurité	29	22	43	45
Total	644	533	623	620

Par zone géographique

France	419	205	260	260
UK + US	222	77	134	135
Belgique + Luxembourg		212	208	205
Autres	3	39	21	20
Total	644	533	623	620

A ce jour, il n'y a pas d'engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

3.3.5 Composants logiciels

Ces investissements se font dans le cadre de signatures de nouveaux chantiers, ou dans le cadre de la capitalisation de savoir-faire, à la fin de certains chantiers : au niveau fonctionnel (exemple : marques et brevets) de suivis des nouveaux accords internationaux, afin d'adapter les composants logiciels à ceux-ci.

Les composants logiciels sont intégrés dans une prestation globale réalisée pour les clients. Les clients deviennent propriétaires des logiciels, composants compris, sans autorisation de les revendre. Dans ce cas, la maintenance peut être assurée par eux mêmes, ou par SWORD Group dans le cadre d'un contrat.

3.3.6 Produits

Les investissements produits peuvent être divisés en trois parties :

- la maintenance corrective, passée en charges, et gérée par les 70 % de R&D de l'activité produits
- la maintenance évolutive, passée en charges, et gérée par les 70 % de R&D de l'activité produits
- le développement de nouveaux produits, pour lesquels :

* les spécifications sont passées en charges

* les développements sont activés et amortis sur la durée du produit

Il y a un seul plan de développement de nouveaux produits sur les trois prochaines années : les produits CIMAGE GMP, CIMAGE PDC et BIZTop, lesquels font l'objet d'un plan d'investissements de 1 998 K€ qui sera amorti sur 4 années.

3.3.7 Acquisitions réalisées jusqu'au 31/12/2004

en K€	Date	Prix d'achat	Parts de marchés	Ecart d'acquisition
SWORD SA	01-11-00	-	8 580	651
FIRCOSOFT	01-11-00	5 238	4 428	13
SWORD DDS France	01-07-01	242	-	-
SWORD Création Informatique	01-11-00	107	-	-
SWORD Inc.	01-11-00	2 561	1 797	-
SWORD Suisse	01-04-01	284	36	-
DDS EUROPE LIMITED	01-04-01	3 418	1 378	420
SWORD Consulting	01-04-01	419	484	-
SWORD ECM	01-04-02	4 104	4 770	708
SWORD TECHNOLOGIES	01-12-02	9 780	9 903	267
ZEN ET ART (Fonds de commerce)	01-12-03	3 067	3 037	
ASCII/FI SYSTEM	01-01-04	3 000	4 153	
GLOBAL SOFTWARE SERVICES (1)	01-04-04	2 498	1 810	
CIMAGE (2)	15-07-04	5 696	8 318	
TOTAL		40 130	48 694	2 059

(1) **GLOBAL** a été payée en cash et la logique de cette acquisition est la création d'une base offshore basée en Inde pour les pays anglo-saxons

(2) **CIMAGE** a été payée en cash et la logique de cette acquisition est double :
- se renforcer dans le créneau de l'ECM (Document Management)
- augmenter le pourcentage de notre CA produits

La prise en compte du CA dans la consolidation date du 1er avril 2004 pour GLOBAL et du 1er juillet 2004 pour CIMAGE.

3.4 Evolution récente

Les événements récents survenus depuis la clôture de l'exercice, sont présentés dans le rapport de gestion, paragraphe 4.3.9.

Outre ces éléments, SWORD GROUP a publié deux communiqués de presse, l'un concernant deux acquisitions (6 avril 2005), l'autre annonçant le chiffre d'affaire du premier trimestre 2005 (12 avril 2005).

La société précise que les acquisitions annoncées le 6 avril ont été financées en cash.

SWORD GROUP

Acquisitions ciblées en Grande-Bretagne : PRAGMA et HARVARD rejoignent le groupe SWORD au 6 avril 2005

- Augmentation du Chiffre d'affaires proforma 2005 : + 9 M€
- Carnet de Commande de PRAGMA : 10 M€ sur 3 ans
- Acquisitions relatives
- Rentabilité aux normes du Groupe

> A propos de SWORD GROUP

Créé en décembre 2000

Président fondateur :

Jacques MOTTARD

1 015 collaborateurs au 07/04/2005

Eurolist Compartiment C

Code Isin Actions : FR0004180578

Segment Next Economy

Secteur FTSE :

972 services informatiques

IT CAC, CAC Small 90, CAC Mid and Small 190 et SBF 250

> Prochain communiqué :

CA Q1-2005 : 12 avril 2005

- **PRAGMA**, basée à Aberdeen, propose des solutions intégrées de services aux entreprises pétrolières dans le cadre de leur gestion de contenu (documents, données) et s'intègre donc parfaitement dans la stratégie doublement spécialisée du Groupe : technologie (ECM), marché (pétrole).

Son chiffre d'affaires 2004 s'élève à 6,4 M€ avec une marge d'exploitation supérieure à 15 %.

Son business plan prévoit une expansion interne supérieure à 15 % en conservant sa rentabilité.

Les complémentarités entre PRAGMA et SWORD-CIMAGE (produits de gestion de documents dédiés à l'industrie pétrolière) d'une part, et SWORD-HOUSTON (entité dédiée à l'industrie pétrolière US) d'autre part, permettent d'envisager des synergies importantes.

- **HARVARD**, basée à Londres, est une société de conseil spécialisée dans le management de projets, la qualité et l'ingénierie de processus.

Cette société s'adresse aux grands comptes bancaires et financiers, marché cible du Groupe.

Son chiffre d'affaires 2004 s'élève à 1,3 M€ avec une marge d'exploitation supérieure à 15 %.

Son business plan prévoit une expansion interne supérieure à 15 % tout en conservant sa rentabilité.

La logique de complémentarité conseil / solutions sera très importante à Londres où l'importance du marché bancaire d'une part et la présence de SWORD GROUP d'autre part, permettent d'envisager des développements d'activités importants pour HARVARD et SWORD UK.

- **Heath DAVIES**, Directeur Général de SWORD basé à Londres coordonnera les Directeurs Généraux de PRAGMA (**Allan MERRITT**) et HARVARD (**Julian MOUNTAIN**).



SWORD GROUP**Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2005**

- CA consolidé :
21,22 M€ ⁽¹⁾
- Expansion consolidée :
+ 20,1 %
- Expansion organique :
+ 11,1 %
- Marge d'exploitation : 15,2%
- Compte d'exploitation en phase avec le budget

> A propos de SWORD GROUP

Créé en décembre 2000

Président fondateur :

Jacques MOTTARD

1 015 collaborateurs au 07/04/2005

Eurolist Compartiment C

Code Isin Actions : FR0004180578

Segment Next Economy

Secteur FTSE :

972 services informatiques

IT CAC, CAC Small 90, CAC Mid and

Small 190 et SBF 250

> Prochain communiqué :**CA Q2-2005 : 12 juillet 2005**

M€	Q1-2005 ⁽¹⁾	Q1-2004	VARIATION
Chiffre d'affaires	21,22	17,67	+ 20,10 %

⁽¹⁾ Chiffres non audités**Analyse :****Chiffre d'affaires :**

- Imputation de 6 % de l'effectif sur le projet de développement de notre nouvelle gamme de produits Document Management.
- Malgré ce manque à produire SWORD GROUP continue sa croissance interne soutenue au-delà du budget : croissance de 11,1 % pour un budget de 10,5 % sur Q1 2005.

Marge d'exploitation :

- L'activité service demeure à une marge bénéficiaire supérieure à 16 %.
- L'activité produit est en bas de cycle annuel (Q1 et Q2). De plus, les investissements de spécifications des produits ont affecté ce trimestre.

Perspectives :**Chiffre d'affaires :**

- Confirmation de l'objectif de croissance interne de 15 %.
- CA consolidé hors prochaines acquisitions : supérieur à 99 M€.
- CA proforma hors prochaines acquisitions : supérieur à 101 M€.
- Budget d'acquisitions complémentaires : + 9 M€ de CA en année pleine (6,8 M€ en consolidé).
- Le CA consolidé après prochaines acquisitions sera donc supérieur à l'objectif initial de 101,3 M€.

Marge d'exploitation :

- Confirmation de l'objectif de rentabilité du périmètre actuel incluant les acquisitions d'avril : 15%.
- Marge consolidée hors prochaines acquisitions : supérieure à 14,8 M€.
- Les prochaines acquisitions permettront de dépasser l'objectif de profit consolidé budgété à 15,2 M€.

Action SWORD GROUP :

Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale du 29 avril 2005 :

- Division du titre par 5.
- Distribution d'un dividende de 1,20 € par action.

Synthèse du compte d'exploitation (chiffres non audités) :

K€	Q1- 2005
Chiffre d'affaires	21 223
Résultat d'exploitation	3 225
Résultat courant avant impôts	3 080
Bénéfice net	2 017
Bénéfice net part du groupe	2 040

3.5 Stratégie et perspectives d'avenir

3.5.1 Stratégie

SWORD GROUP a décidé de poursuivre la stratégie qu'elle s'est fixée depuis sa création :

- **internationale** : La suppression des frontières est indispensable dans les activités du groupe (par exemple, dans le cadre du change management, la mise en place d'un ERP dans un grand groupe implique l'ensemble des filiales de ce groupe, quel que soit le pays. C'est pour cela que SWORD GROUP travaille tant au Japon qu'au Panama ou aux USA ;

- **profitable** : C'est pour cela que SWORD GROUP maintient un objectif de résultat d'exploitation "croissance interne" de 16 % ;

- **spécialisée** : SWORD GROUP doit dominer des technologies et des fonctionnalités qui lui permettent d'afficher un savoir-faire de leader de certaines niches, et qui peuvent être complémentaires ;

- **partagée** : Il faut mettre en place un système où les collaborateurs et les investisseurs ont des objectifs convergents, et c'est pour cela que SWORD GROUP a mis en place un système d'actionnariat et de stock-options. En outre, SWORD GROUP s'adressera toujours à une clientèle de grands comptes, dans le domaine de leur système d'information et avec l'approche d'industriel du sur-mesure décrite au chapitre 3.1.6.

En 2005, SWORD GROUP :

- continuera sa stratégie d'acquisitions dans les pays anglo-saxons (UK, US)
- gèrera l'expansion de l'activité offshore des pays anglo-saxons
- se renforcera dans l'activité "produits"

3.5.2 Réalisation des prévisions 2004

Les chiffres "pro forma" sont calculés en intégrant l'activité de 12 mois des sociétés acquises au cours de l'exercice concerné.

Analyse des écarts

Année 2004 – pro forma en K€	2004 Prévu ⁽¹⁾	2004 Réel ⁽²⁾	Ecart
Chiffre d'affaires	92 609	84 234	-8 375
Résultat d'exploitation	13 940	12 403	-1 537
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 120	7 978	-142
Résultat net avant amortissement des survaleurs	8 120	8 137	+17

⁽¹⁾ avec acquisition

⁽²⁾ pro-forma

Année 2004	Périmètre 2004		
	2004 Prévu ⁽¹⁾	2004 Réel ⁽¹⁾	Ecart
Chiffre d'affaires	72 609	70 670	-1 939
Résultat d'exploitation	11 670	11 385	-285
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 610	6 991	+381
Résultat net avant amortissement des survaleurs	6 610	7 150	+540

Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires pro-forma 2003-2004

(K€)	2004 (1)	2003	Variation
ECM	72 247	52 262	+ 38,24 %
Sécurité	4 107	2 687	+ 52,84 %
Conseil	7 880 (2)	11 068	- 28,80 %
TOTAL	84 234	66 016	

(1) L'impact des acquisitions 2004 sur le CA est le suivant :

- pour CIMAGE, acquise au 01/07/2004, 9 691 K€ sur l'année, dont 5 068 K€ ont été consolidés
- pour GLOBAL, acquise au 01/04/2004, 3 878 K€ sur l'année, dont 2 019 K€ ont été consolidés

(2) une partie de l'activité classée en 2003 en Conseil a été classée en 2004 en ECM. En effet, une partie des missions affectées à ce secteur sont des missions de conseil technique qui nous semblent mieux correspondre à l'activité ECM qu'à celle de conseil.

En terme d'expansion interne telle que définie au paragraphe 3.5.3.2.1, celle-ci a été en 2004 de 14,65 % générant une marge d'exploitation de 18,88 %

Analyse de l'évolution de la marge d'exploitation 2004

	2001	2002	2003	2004
Croissance interne	17,1 %	16,6 %	16,1%	18,88 % (1)
Pro forma	14,3 %	12,9 %	14,3 %	14,72 %

(1) Nous analysons la marge d'exploitation en considérant que la marge d'exploitation générée par le périmètre qui a été géré durant les douze derniers mois de l'année précédente et ce sur 2004. Ce périmètre est considéré comme le périmètre croissance interne et il a généré 18,88 % de marge d'exploitation.

3.5.3 Business plan 2005 - 2007

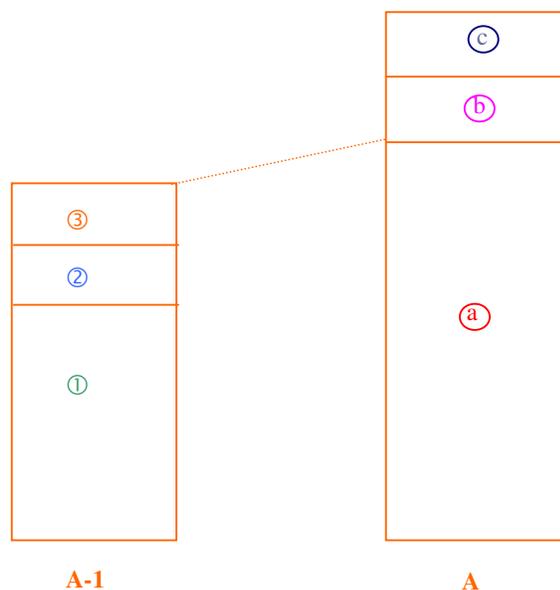
3.5.3.1 La logique du BP est la suivante

Nous répartirons le CA de l'année A-1 en 3 parties ① + ② + ③.

② + ③ étant acquis en A-1

Selon la même logique nous répartirons le CA de l'année A en 3 parties (a) + (b) + (c)

(b) + (c) étant acquis en année A



1. Périmètre A-1

① périmètre géré sur 12 mois issu de l'année A-2

② acquisitions de l'année A-1 consolidées sur les mois "post acquisitions" = conso

② + ③ acquisitions de l'année A-1 consolidées sur 12 mois pleins

① + ② = conso

① + ② + ③ = pro-forma

2. Périmètre A

(a) périmètre géré sur 12 mois issu de l'année A-1

(b) acquisitions de l'année A consolidées sur les mois "post acquisitions" = conso

(c) + (b) acquisitions de l'année A consolidées sur 12 mois pleins

(a) + (b) = conso

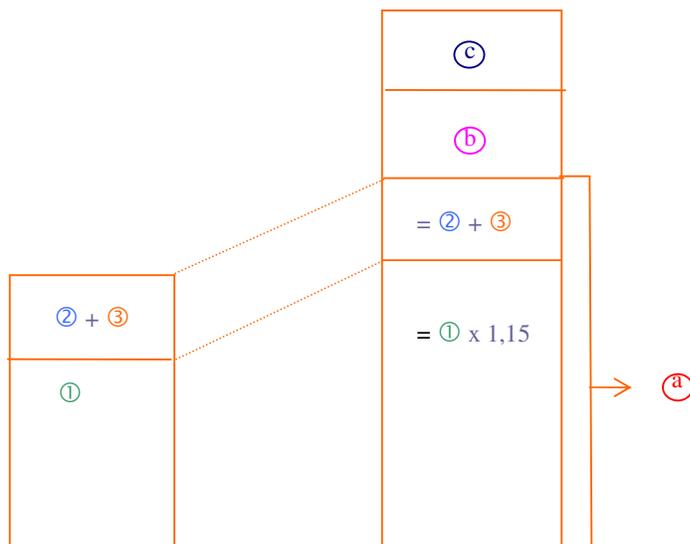
(a) + (b) + (c) = pro-forma

3.5.3.2 L'expansion est calculée comme suit

1. Expansion interne

- ① doit croître de 15 % en A
- ② et ③ doivent être stabilisés en A

Dans l'année A, ① + ② + ③ croîtra selon le volume d'acquisitions de 10 à 13 %



2. Expansion externe

15 à 25 M€/an avec une moyenne de 17,5 M
 ② + ③ = 17,5 M€ en moyenne

Nous retenons l'hypothèse d'une consolidation de 40 % des acquisitions sur l'année : 7,3 M€

3.5.3.3 La marge bénéficiaire (marge d'exploitation)

1. Expansion interne

- ① qui est déjà à 16 % en A-1 demeure à 16 % en A
- ② + ③ qui est en dessous de 16 % en A-1 passe à 16 % en A

Conclusion : ④ est à 16 % d'EBIT

2. Expansion externe

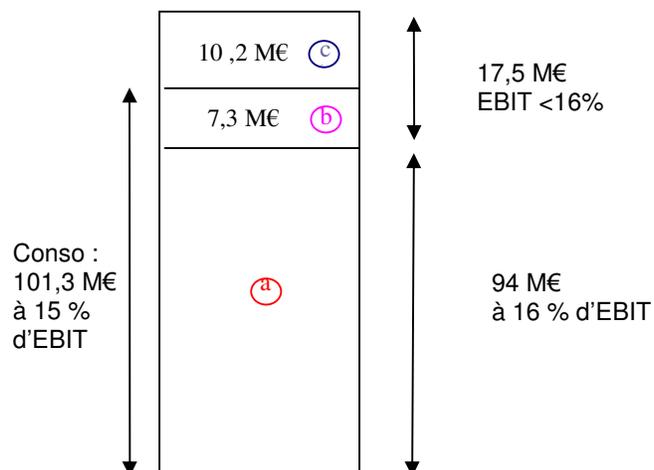
L'EBIT des acquisitions doit passer à 16 % en 1 an

- ④ peut être en perte
- ② doit être bénéficiaire

Conclusion : ④ le conso + ② aura une marge bénéficiaire située entre 13 et 16 %
 Nous retiendrons une hypothèse de 15%

3.5.3.4 Eléments chiffrés

1. année 2005



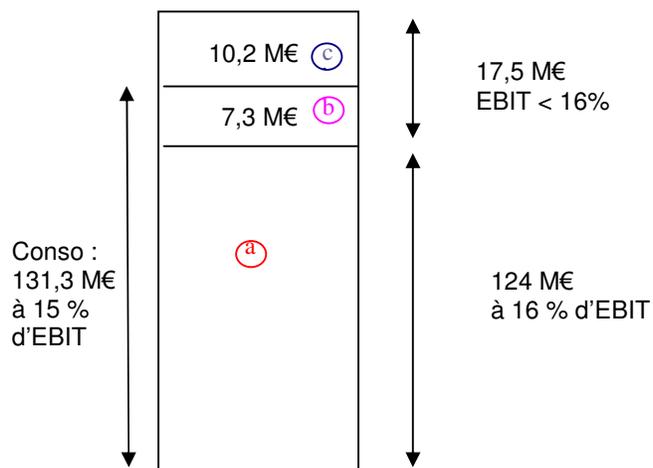
Périmètre 2004 sans acquisition → 72 M€ : devient 83,0 M€ en 2005
 Périmètre acquis en 2004 → 12 M€ : devient 12,0 M€ en 2005

→ Sous-total : 95,0 M€ ramenés à 94 M€ par sécurité

→ Sous-total acquisitions 7,3 M€ consolidés
 10,2 M€ non consolidés (pro-forma)

CA CONSO :	101,3 M€
CA PRO-FORMA :	111,5 M€

2. Année 2006



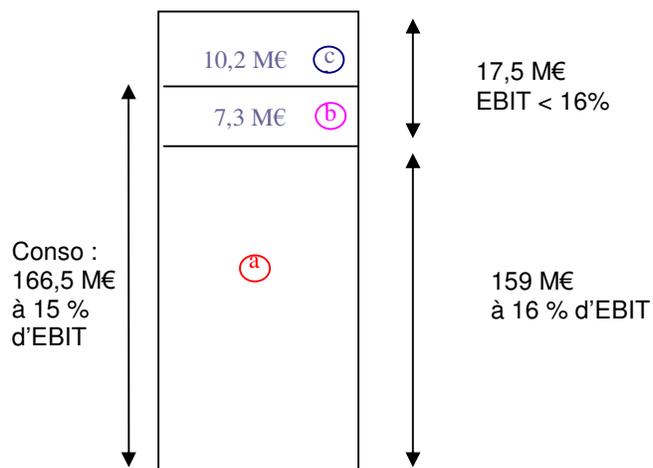
Périmètre 2005 sans acquisition → 94,0 M€ : devient 108,0 M€ en 2006
 Périmètre acquis en 2005 → 17,5 M€ : devient 17,5 M€ en 2006

→ Sous-total : 125,5 M€ ramenés à 124 M€ par sécurité

→ Sous-total acquisitions 7,3 M€ consolidés
 10,2 M€ non consolidés (pro-forma)

CA CONSO :	131,3 M€
CA PRO-FORMA :	141,5 M€

3. Année 2007



Périmètre 2006 sans acquisition	→ 124,0 M€ :	devient 142,6 M€ en 2007
Périmètre acquis en 2006	→ 17,5 M€ :	devient 17,5 M€ en 2007
	→ Sous-total :	160,1 M€ ramenés à 159 M€ par sécurité
	→ Sous-total acquisitions	7,5 M€ consolidés 10,2 M€ non consolidés (pro-forma)

CA CONSO :	166,5 M€
CA PRO-FORMA :	176,5 M€

3.5.3.5 Conclusion

Business Plan consolidé

	2005	2006	2007
CA	101,3	131,3	166,5
REX	15,2	19,7	25,0

Tendance CA pro-forma 2007 = 176 M€

Un nouveau business plan de 3 ans sera fourni en fin d'année 2007.

Sensibilité du chiffre d'affaires à une variation dans les hypothèses retenues

Dans les hypothèses retenues, le chiffre d'affaires ne pourrait être susceptible d'une variation significative qu'en cas de non réalisation d'une croissance externe prévisionnelle. En effet, compte tenu de sa taille actuelle, de son positionnement géographique et de la nature de ses marchés (niches technologiques), le groupe SWORD, en termes de chiffre d'affaires consolidé, est relativement insensible aux fluctuations des paramètres conjoncturels (croissance du secteur, conjoncture économique générale du pays, situation de la concurrence...).

3.5.4 Plan de financement prévisionnel

3.5.4.1 Hypothèses

Emplois

Investissements

Les investissements corporels représentent essentiellement l'infrastructure nécessaire à l'exercice de l'activité des collaborateurs (mobilier de bureau, bureautique, informatique) ; elle a été principalement déterminée sur la base de l'évolution des effectifs sur la période.

Les investissements financiers correspondent au prix d'acquisition des chiffres d'affaires qui seront acquis en 2004 et qui a été retenu pour une valeur équivalente à 6 mois de chiffres d'affaires.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement déterminé en utilisant les hypothèses suivantes :

* ratio de règlement clients différencié par zone géographique (France, international) c'est-à-dire :

- France : hypothèse de règlement à 60 jours ;

- International (le développement concerne essentiellement les pays anglo-saxons) : 45 jours ;

* ratios fournisseurs identiques aux ratios clients.

Dividendes distribués

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 EUR par action a été distribué.

Ressources

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF découle directement de la rentabilité définie au business plan, les charges calculées (amortissements, provisions) étant peu significatives dans le secteur d'activité de SWORD.

Augmentation de capital

Le modèle prend en compte les conséquences sur les capitaux propres de l'approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire d'une augmentation de capital d'un montant de 5 000K€ dont la réalisation serait déléguée au conseil d'Administration.

Endettement financier net

Cette rubrique représente l'endettement total (court terme - long terme) diminué de la trésorerie disponible à l'ouverture et à la clôture des exercices comptables.

3.5.4.2 Plan de financement prévisionnel

	2004	2004	2005
EMPLOIS		Budget	Budget
Acquisition d'immobilisations			
Incorporelles	170	181	3 170
Corporelles	804	299	600
Financières	9 977	10 000	13 000
Augmentation du besoin de fonds de roulement	9 845	909	1 300
Distributions de dividendes	1 221	1 109	1 762
TOTAL DES EMPLOIS	22 017	12 498	19 832
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	9 411	6 400	10 200
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés			
Augmentation de capital et subventions	18 180	15 000	
TOTAL DES RESSOURCES	27 591	21 400	10 200
Variation annuelle de l'endettement net total	5 574	8 902	- 9 632
Endettement net (court terme – long terme) à la clôture	- 3 784	- 456	- 13 416

3.6 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SWORD Group ou de ses filiales.

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par d'une part des provisions pour stock options dans la filiale SWORD SA (538 K€) et d'autre part par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés à 100 %.

Le montant des risques et charges provisionnés est de 1 537 K€

3.7 Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client	CRM	Stratégie, organisation et technologies destinées à renforcer les relations avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisé de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de marché		Lieu de rencontre virtuel entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats)
Supply Chain Management ou Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des l'entreprise avec prise en compte des différents flux

4 Situation financière et résultats

4.1 Comptes consolidés SWORD GROUP CONSOLIDE

SWORD GROUP CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Chiffre d'affaires	78 657	55 544	33 441
Reprises amortissements, provision, transfert Autres produits	37	2	32
PRODUITS D'EXPLOITATION	78 693	55 546	33 473
Achats consommés	201	658	487
Autres achats et charges externes	28 581	22 114	10 499
Impôts et taxes	909	398	151
Salaires et Charges sociales	35 495	23 218	17 448
Dotations nettes aux amortissements et provisions	902	204	-604
Autres charges d'exploitation	57	35	5
CHARGES D'EXPLOITATION	66 144	46 626	27 986
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 549	8 920	5 486
RESULTAT FINANCIER	-607	-504	-793
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	11 941	8 417	4 693
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-178	-239	138
Impôts sur les sociétés	3 489	2 974	1 018
Dotation amortissement écarts acquisition	159	114	35
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	8 116	5 091	3 778
Part des minoritaires	213	198	116
RESULTAT NET PART DU GROUPE	7 903	4 893	3 662
Résultat par action	5,61	3,97	2,97
Résultat dilué par action	5,61	3,97	2,95

SWORD GROUP CONSOLIDE
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2004
ACTIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
	Brut	Amort prov	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Ecart d'acquisition	2 059	308	1 751	1 018	167
Immobilisations incorporelles	49 716	549	49 167	34 430	31 394
Immobilisations corporelles	5 170	3 248	1 922	1 195	1 257
Immobilisations financières	748		748	299	169
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 693	4 104	53 589	36 941	32 986
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	30 277	382	29 895	17 745	13 721
Autres créances et compte de régul	4 917	36	4 881	2 921	2 815
Actions propres	735		735	774	94
Valeurs mobilières de placement	567		567	3 024	31
Disponibilités	6 306		6 306	3 764	5 520
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 802	418	42 385	28 228	22 182
TOTAL GENERAL	100 496	4 522	95 973	65 169	55 168

SWORD GROUP CONSOLIDE
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2004
PASSIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital	7 342	6 161	6 161
Prime d'émission	33 595	16 596	16 596
Réserves - part du groupe	5 698	2 512	293
Résultat net - part du groupe	7 903	4 893	3 662
CAPITAUX PROPRES	54 538	30 162	26 712
INTERET MINORITAIRES	1 201	1 342	1 589
AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 537	1 104	1 358
Dettes financières	11 392	14 537	8 037
Fournisseurs et comptes rattachés	8 953	4 376	6 297
Autres dettes et comptes de régularisation	18 352	13 648	11 175
TOTAL DETTES	38 697	32 560	25 508
TOTAL GENERAL	95 973	65 169	55 168

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2004

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

(en €)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Opérations d'exploitation			
Résultats nets des sociétés intégrées	8 116	4 893	3 778
Dotations aux amortissements	1 151	744	419
Dotations / reprises sur autres provisions	-183	-230	-401
Plus ou moins value de cession	-11	-9	6
Impôts différés	339	-26	-11
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	9 411	5 372	3 791
Variation du besoin en fonds de roulement.	-9 845	-2 017	-5 381
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	-434	3 355	-1 590
Opérations d'investissements			
Cession des immobilisations corporelles / incorporelles	4	92	54
Cession de titres		12	
Cession d'autres immobilisations financières			18
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-974	-4 247	-712
Acquisitions d'autres immobilisations financières	-449	-130	
Incidence des variations de périmètre			
Investissements financiers (1)	-12 549	-2 265	-12 115
Trésorerie nette des sociétés acquises	3 021	33	2 420
Programme de rachat d'actions propres			-527
Encaissements sur prêt et dépôts long termes			
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT	-10 947	-6 506	-10 861
Opérations de financement			
Augmentation de capital de la société mère	1 181		2 541
Augmentation de la prime d'émission	16 999		16 048
Comptes courants bloqués d'associés.			-3 354
Réserve de conversion			-293
Dividendes versés par la société mère	-1 098	-1 380	0
Dividendes versés aux minoritaires	-123	-121	0
Augmentation des dettes à long terme	7 530	6 323	1 129
Remboursement des dettes à long terme.	-11 547	-1 220	0
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT	12 942	3 603	16 072
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	1 561	452	3 621
Trésorerie nette à la clôture (A)	7 606	5 966	5 646
Trésorerie à l'ouverture (B)	5 966	5 646	2 077
Incidence des variations des cours des devises	-79	132	52
Variation trésorerie (B)-(A)	1 561	452	3 621
Ecart	0	0	0

(1) Les investissements financiers de l'exercice 2004 correspondent :

- aux compléments acquisitions des titres des sociétés suivantes:
 - SWORD TECHNOLOGIES
 - DDS UK
 - ECM
 - FIRCOSOFT
- aux compléments acquisitions des titres des sociétés suivantes:
 - FI BELGIUM
 - GLOBAL
 - CIMAGE
 - SWORD NORD
 - SWORD GREECE
 - SWORD SOUTH AFRICA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Totaux capitaux propres part du groupe	Totaux capitaux propres intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2001	3 620	747		1 203	-17	5 553	517	6 070
- Augmentation de capital	2 541	15 849				18 390		18 390
- Affectation du résultat			1 203	-1 203		0		0
- Résultat de l'exercice				3 662		3 662	116	3 778
- Autres			46			46		46
- Variation de périmètre							956	956
- Actions propres			-527			-527		-527
- Ecart de conversion					-413	-413		-413
Situation à la clôture 31/12/2002	6 161	16 596	722	3 662	-430	26 711	1 589	28 300
- Affectation du résultat			3 662	-3 662		0		0
- Résultat de l'exercice				4 893		4 893	198	5 091
- Dividendes versés par la mère			-1 380			-1 380		-1 380
- Distribution de dividendes						0	-121	-121
- Variation de périmètre			38			38	-324	-286
- Actions propres			448			448		448
- Ecart de conversion					-548	-548		-548
Situation à la clôture 31/12/2003	6 161	16 596	3 490	4 893	-978	30 162	1 342	31 504
- Augmentation de capital	1 181	16 999				18 180		18 180
- Affectation du résultat			4 893	-4 893		0	214	214
- Résultat de l'exercice				7 903		7 903		7 903
- Dividendes versés par la mère			-1 198			-1 198		-1 198
- Variation de périmètre						0	-355	-355
- Indemnité de retraite			-107			-107		-107
- Ecart de conversion					-402	-402		-402
Situation à la clôture 31/12/2004	7 342	33 595	7 078	7 903	-1 380	54 538	1 201	55 739

SWORD GROUP : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**Au 31 décembre 2004****(Montants exprimés en milliers d'euros)****NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de SWORD GROUP sont établis en conformité avec les principes comptables français, en particulier avec les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2004.

Le siège social de la société SWORD GROUP, société consolidante, est situé 9 Avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or.

Changement de méthode

En conformité avec la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, applicable pour la 1^{ère} fois à cet exercice, la société comptabilise désormais en provisions pour charges l'ensemble de ses engagements envers le personnel (indemnité de départ en retraite).

L'incidence chiffrée à l'ouverture de ce changement de méthode a été enregistré en moins des capitaux propres pour un montant de 107 K€ après IS.

1.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les évolutions de périmètre de consolidation du groupe intervenues en 2004 sont les suivantes :

Le 6 février 2004 SWORD GROUP a acheté 100% de la société FI SYSTEM BELGIUM elle même détenant la société ASCII à hauteur de 100% pour 3 000K€. Les deux sociétés sont basées en Belgique. FI SYSTEM BELGIUM et sa filiale sont consolidées à compter du 1^{er} janvier 2004, leur contrôle par SWORD GROUP étant acquis depuis cette date (jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 15 décembre 2003).

Le 1^{er} mai 2004 SWORD GROUP a acheté 100% de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICE elle même détenant la société GLOBAL INDIA à hauteur de 100 % pour 2 321 K€. GLOBAL SOFTWARE SERVICES est basée dans la banlieue de Londres, GLOBAL INDIA est basée à Chennai en Indes.

Deux sociétés ont également été créées au cours de l'exercice 2004 :

- SWORD NORD, dont le siège social est situé à Saint-Didier au Mont d'Or
Cette Société est détenue à 56 % par SWORD GROUP, et est destinée à :
 - attaquer le marché local lillois
 - servir de plateforme de développement pour les besoins de notre filiale Bénélux, notamment pour les projets signés avec les Communautés Européennes
- SWORD IT SOLUTIONS, dont le siège social est situé 79, Psaron Street – 152 32 Chalandri - Athens – Greece
Cette Société est détenue à 65 % par SWORD TECHNOLOGIES, et est destinée à être utilisée par SWORD TECHNOLOGIES pour ses besoins de développement de projets à caractère forfaitaire pour les Communautés Européennes

Le 1^{er} juillet 2004, SWORD ECM (UK) a acheté 99,76% de la société CIMAGE Ltd basée dans le grand Londres pour un prix total de 3 871 K£. CIMAGE Ltd détient elle-même 100% de CIMAGE NOVASOFT Ltd basée dans le grand Londres, elle-même détenant CIMAGE NOVASOFT Inc basée dans le grand Boston (USA), elle même détenant à 100% la société KITTIWARE HOLDING LLC basée à Cincinnati. Cette dernière détient à son tour 100% de la société ACCESS SYSTEM LLC basée à Cincinnati.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure en note 16. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SWORD GROUP et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2. Date de clôture et exercice comptable de consolidation

La société SWORD GROUP clôture ses comptes individuels annuels au 31 décembre.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre à l'exception des sociétés SWORD INC, GLOBAL SOFTWARE SERVICES et GLOBAL INDIA qui ont établi pour les besoins de la consolidation, une situation comptable intermédiaire au 31 décembre 2004.

1.3. Opérations internes

Les soldes et flux réciproques entre sociétés intégrées ont été éliminés à 100 %.

1.4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro s'effectue selon la méthode du cours de clôture.

Selon cette méthode, la conversion des comptes est réalisée de la manière suivante :

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserve de conversion".

1.5. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat.

Les différences de change ayant trait à une dette ou une créance libellée en monnaie étrangère concernant une entreprise consolidée dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de survenir dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une augmentation ou une réduction de l'investissement net du groupe dans cette entreprise étrangère, sont inscrites dans les capitaux propres consolidés (réserve de conversion) jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en produit ou en charge dans le résultat comme les autres écarts de conversion relatifs à cette entreprise

1.6. Ecarts d'acquisition

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée (incluant tous les coûts directement rattachables à l'acquisition) et la part acquise dans ses capitaux propres, retraités selon les principes du Groupe à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, est affectée à la valorisation d'éléments identifiables. Il s'agit notamment des actifs incorporels qui ne seraient pas inscrits dans les comptes individuels des entités consolidées tels que les parts de marché (cf. ci-après).

Le solde éventuel non affecté constituant l'écart d'acquisition est amorti de manière linéaire selon une durée fixée en relation avec l'activité économique et n'excédant pas 10 ans. L'écart d'acquisition ainsi déterminé est pris en compte lors des tests de dépréciation des actifs incorporels (cf 1.7.) et peut faire l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

1.7. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement engagés pour la mise au point de logiciels (ECM) dont la commercialisation donnera lieu à la perception de redevances (licences concédées aux clients) sont activés en immobilisations dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- le projet auquel il se rattache peut être nettement individualisé
- le projet a de sérieuses chances de réussites techniques et de rentabilité commerciale
- leur coût peut être distinctement établi.

Les autres de frais de développement engagés dans le cadre de nouveaux contrats sont inscrits directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été supportés. Les dépenses internes consacrées à l'effort de recherche et développement sont incluses dans le poste « Salaires et charges sociales ». Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ils représentent **environ 4,25 % du chiffre d'affaires**

Parts de marché

L'existence de parts de marché est reconnue lorsque la cible satisfait à trois critères :

Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
Un positionnement reconnu
Une clientèle récurrente.

Les parts de marché acquises directement par les sociétés du périmètre et figurant sous la rubrique comptable "fonds de commerce" des comptes individuels desdites sociétés sont reclassées en consolidation sous la rubrique comptable "parts de marché", dès lors qu'elles satisfont aux mêmes critères que ceux développés ci-dessus.

En matière de dépréciation des actifs incorporels, la société applique les dispositions prévues par le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. La valeur des parts de marché inscrites à l'actif du bilan consolidé fait systématiquement l'objet d'une expertise indépendante à une date proche de la date d'acquisition.

Les parts de marché inscrites au bilan étant représentatives d'un actif incorporel identifiable qui ne se déprécie pas en fonction de l'écoulement du temps et dont l'évaluation peut être faite selon des critères objectifs (en l'occurrence selon la méthode des cash flows futurs actualisés) qui peuvent faire l'objet d'un suivi dans le temps, celles-ci ne font pas l'objet d'un amortissement.

Chaque année, il est pratiqué par un expert un test de dépréciation (impairment) visant à s'assurer que la juste valeur des parts de marché inscrites au bilan est au moins égale à leur valeur comptable. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener leur valeur comptable à leur juste valeur.

Les segments métiers "produits, conseil et solutions", représentatifs des dégagements de trésorerie, sont pris en compte pour les regroupements d'actifs dans le cadre des tests de dépréciation pour la clôture des comptes au 31 décembre 2004 :

- segment PRODUITS (ex Sécurité), intégrant le Straight Through Processing, la lutte contre l'argent sale et la sécurité des transferts financiers,
- segment CONSEIL intégrant le conseil en organisation et en conduite du changement (Change Management)
- segment SOLUTIONS (ex ECM) intégrant de façon totalement imbriquée, le Document Management (GED), les Systèmes d'Information Géographique (SIG), la gestion de données et le Web Content Management (WCM) ou gestion des contenus WEB

La méthodologie de valorisation des incorporels a consisté à comparer la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) de chaque segment métier avec la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

- non prise en compte de la croissance externe puisqu'elle se base sur les budgets prévisionnels de la société
- non prise en compte de l'exercice écoulé afin d'induire plus de prudence à la valorisation de l'incorporel
- non prise en compte des variations de BFR, conformément aux principes de l'IAS 36

concernant le taux d'IS pris en compte pour le calcul des cash flows, les taux retenus sont les suivants :

- . 31,40 % pour le segment PRODUITS
- . 30,00 % pour le segment SOLUTIONS
- . 34,33 % pour le segment CONSEIL

et des coefficients suivants :

- **le taux d'actualisation** utilisé a été approché par le coût moyen pondéré du capital du secteur, qui a été déterminé au moyen d'un échantillon de sociétés comparables.

Les autres paramètres du taux d'actualisation ont été :

- le taux sans risque correspond à l'OAT 10 ans moyenne 3 mois au 31/12/2004, soit 3,79 % (source Bloomberg)
- la prime de risque de marché pour la Zone Euro déterminée par Bloomberg (31/12/2004) de 6,31 %
- un spread de 200 points de base par rapport à l'OAT pour l'endettement
- un taux d'IS de 34,33 % (taux prudent au regard de l'exposition géographique de la société)
- une prime de risque d'environ 4 % pour tenir compte d'un différentiel de taille, de confiance dans les prévisions ou une plus forte exposition au risque que l'ensemble du secteur réfère.
- **le taux de croissance à l'infini** retenu pour projeter à l'infini la série de prévisions, est généralement inférieur ou égal à la croissance moyenne du pays considéré. Ainsi, il a été retenu un taux de croissance à l'infini :
 - . de 2 % pour les segments CONSEIL et SOLUTIONS
 - . de 6 % pour le segment PRODUITS

1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Suite à un avenant du 15 décembre 2004, le contrat de location longue durée relatif au siège social de SWORD GROUP a été transformé en contrat de location-financement. Au 31 décembre 2004, la société n'a pas utilisé la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif de ce contrat qui figure en engagements hors bilan (note 13).

1.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de dépôts et cautionnements et des titres de la société SBT.

1.10. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrabilité des créances et de leur ancienneté.

Les risques clients sont traités individuellement et les provisions spécifiques éventuellement constituées sont justifiées par une évaluation réalisée par le groupe à partir des informations dont il dispose : qualité du débiteur, ancienneté de la créance, nature du litige commercial.

1.11. Contrats au forfait non achevés à la clôture

Les résultats sur les contrats au forfait sont constatés selon la méthode de l'avancement technique. Les prestations relatives à ces contrats sont évaluées sur la base d'un inventaire détaillé en comptabilité analytique et sur les éléments de suivi prévisionnel.

La société comptabilise, en chiffre d'affaires, la production réalisée par les collaborateurs. Pour la constatation du chiffre d'affaires, chaque collaborateur est valorisé à un taux journalier propre à sa qualification. Seule la production pouvant valablement donner lieu à une facturation-client est reconnue en chiffre d'affaires. Ainsi en cours de chantier, des temps de production peuvent être enregistrés en mali compte tenu des retards ou des dépassements supportés par rapport à l'avancement-type défini en début de contrat.

L'excédent de la production réalisée, méritée et constatée en chiffre d'affaires sur la facturation émise à la clôture figure en "produits à recevoir" à l'actif du bilan sous la rubrique "clients et comptes rattachés".

A l'inverse lorsque la facturation émise dépasse la production réalisée et méritée, l'excédent est enregistré sous la rubrique "produits comptabilisés d'avance" au passif du bilan.

De même, lorsque la production réalisée exprimée en prix de revient augmentée des coûts restant à supporter pour achever le contrat, excède le montant total du chiffre d'affaires du contrat, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Cette provision est constatée en provisions pour risques et charges.

La société comptabilise, par ailleurs, sous forme de produits comptabilisés d'avance, une provision au titre des interventions susceptibles d'être encore réalisées postérieurement après la réception des logiciels et prestations.

1.12. Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

Au 31 décembre 2004, les actions propres détenues par SWORD GROUP sont classées en valeurs mobilières de placement dans la mesure où, conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions, ces actions propres sont détenues en vue d'une attribution de titres aux salariés ou pour assurer la régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement (PSI) agissant de façon indépendante.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique, une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

1.13. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

1.14. Intérêts hors-groupe

La part des tiers dans les capitaux propres et les résultats est mise en évidence dans la rubrique « intérêts minoritaires » du passif du bilan consolidé.

1.15. Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites, font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, pertes à terminaison cf-1-11, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Pour la 1^{ère} fois au titre de l'exercice 2004, il a été comptabilisé une provision pour engagement de retraite. Cette provision est calculée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (*ou méthode du prorata des droits au terme*) définie par la norme comptable IAS 19 révisée et conformément aux règles de la convention collective SYNTEC, dont dépend les sociétés françaises du groupe. Ce changement de méthode comptable entraîne des impacts qui sont détaillés dans le note 9.3. ci-après.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	2,5641 %	2,0608 %
Revalorisation des salaires annuels	1,5 %	1,5 %
Table de mortalité	INSEE 2003	INSEE 2003

Il a été utilisé une table statistique par âge correspondant à un turn-over élevé qui est inchangée à l'ouverture et à la clôture.

1.16. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont inscrits directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été supportés.

1.17. Imposition sur les bénéfices

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les harmoniser avec les principes comptables utilisés pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Les impôts différés résultent des différences entre ces valeurs comptables et fiscales des actifs ou passifs. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

De même, lors de la reconnaissance des parts de marché à l'actif du bilan à l'occasion de la 1^{ère} consolidation (voir note 1.7.), il n'est pas constaté d'impôt différé passif sur la différence entre valeur comptable et valeur fiscale desdites parts de marché, s'agissant d'écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels dont la probabilité d'une cession distincte de l'entreprise qui les détient est jugée faible.

1.18. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2002, SWORD GROUP a mis en place un régime d'intégration fiscale de droit commun. Les sociétés SWORD SA, SWORD CONSULTNG et SWORD SAS ont opté pour ce régime d'intégration fiscale.

L'application de ce régime au sein du groupe n'a pas donné lieu à économie d'impôt dans la mesure où chaque société membre de l'intégration fiscale est bénéficiaire.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre SWORD GROUP et ses filiales françaises intégrées, chaque société calcule son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

1.19. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation, ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- SWORD GROUP a acquis le 6 février 2004 la société FI SYSTEM BELGIUM, qui détient la société ASCII, après autorisation du tribunal de commerce de PARIS en date du 15 décembre 2003 afin d'effectuer le transfert des titres de FI SYSTEM BELGIUM au profit de SWORD GROUP.
- Le 26 avril 2004 le conseil d'administration de SWORD GROUP constatait la réalisation définitive de l'augmentation de capital par émission de 236 178 actions à bons de souscription d'action de 5 euros chacune portant le capital de 6 161 215 euros à 7 342 105 euros
- Le 1^{er} mai 2004 SWORD GROUP a acheté 100 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICE elle-même détenant la société GLOBAL INDIA à hauteur de 100% pour 2 321K€.
- Le 1^{er} juillet 2004 ECM a acheté 99,76% de la société CIMAGE LTD elle-même détenant les sociétés CIMAGE NOVASOFT LTD et CIMAGE NOVASOFT INC à hauteur de 100%. La société CIMAGE NOVASOFT INC détient à 100% les sociétés KITTIWAKE HOLDINGLLC et ACCESS SYSTEM LLC.

NOTE 3 : COMPTE DE RESULTAT**3.1. Informations sectorielles**

	12/04	12/03
Chiffre d'affaires	78 657	55 544
<i>Par secteur d'activité (selon BU)</i>		
▪ ECM	66 670	41 789
▪ Conseil	7 880	11 068
▪ Sécurité	4 107	2 687
<i>Par zone géographique</i>		
▪ France	16 553	14 496
▪ UK + USA + Inde	24 075	10 083
▪ Benelux	27 745	20 637
▪ Autres	10 283	10 328
Résultat d'exploitation	12 549	8 920
<i>Par secteur d'activité</i>		
▪ ECM	10 516	6 756
▪ Conseil	1 143	1 566
▪ Sécurité	890	598
<i>Par zone géographique</i>		
▪ France	2 161	1 528
▪ UK + USA + Inde	3 795	1 392
▪ Benelux	4 939	3 823
▪ Autres	1 654	2 177

	12/04	12/03
Effectif fin d'année des sociétés consolidées par intégration globale (1)	700	435
<i>Par secteur d'activité</i>		
▪ ECM	612	331
▪ Conseil	68	84
▪ Sécurité	20	20
<i>Par zone géographique</i>		
▪ France	184	143
▪ UK + USA + Inde	214	46
▪ Benelux (2)	194	95
▪ Autres (3)	108	151
Actifs immobilisés bruts	57 733	38 632
<i>Par secteur d'activité</i>		
▪ ECM	48 255	29 204
▪ Conseil	4 857	4 818
▪ Sécurité	4 621	4 610
<i>Par zone géographique</i>		
▪ France	15 895	15 397
▪ UK + USA + Inde	25 130	12 283
▪ Benelux	16 596	10 852
▪ Autres	112	100

(1) L'augmentation d'effectif prend en compte les staffs des sociétés ASCII, GLOBAL et CIMAGE, ainsi que les recrutements.

(2) L'augmentation d'effectif est partiellement liée à l'acquisition de la société ASCII.

(3) La variation s'explique par l'utilisation de freelance.

3.2. Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 35 495 K€ et s'analysent en :

(en K€)	12/04	12/03
Rémunérations brutes	28 273	17 803
Charges sociales	7 092	5 372
Participation et intéressement	130	43
Total	35 495	23 218

Effectif moyen consolidé :

	12/04	12/03
Cadres.	608	375
Non-cadres	92	60
Total	700	435

3.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en K€)	12/04	12/03
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	992	631
Dotations nettes provisions clients et autres créances	335	7
Dotations nettes autres provisions risques et charges	(296)	(392)
Total	902	246

3.4. Résultat financier

(en K€)	12/04	12/03
Dotations financières		539
Charges nettes sur VMP		
Charges financières sur emprunts	571	482
Différences négatives de change	816	635
Total charges financières nettes	1 387	1 656
Reprise sur provisions financières		475
Produits sur VMP	41	2
Autres produits	63	114
Différences positives de change	676	561
Total produits financiers.	780	1 152
Résultat financier	(607)	(504)

3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en K€)	12/04	12/03
Plus-values sur cessions immobilisations corporelles/incorporelles	11	9
Reprise nette aux autres provisions pour risques et charges.		
Autres charges exceptionnelles	(189)	(248)
Résultat exceptionnel	(178)	(239)

3.6. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices**3.6.1. Structure de la charge d'impôt-société**

(en K€)	12/04	12/03
Impôt courant sur les bénéfices	3 150	3 000
Impôts différés (1)	339	(26)
Total	3 489	2 974

(1) Voir note 1.18.

3.6.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/04	12/03
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	11 605	8 064
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	34,33%	34,33%
<i>Impôt attendu</i>	3 984	2 769
Incidence		
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	(130)	40
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	180	194
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(230)	(25)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux (principe de prudence)	288	30
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(603)	(34)
▪ Divers		
<i>Impôt effectivement constaté</i>	3 489	2 974
Taux effectif d'impôt	30,06%	36,88%

3.7. Résultat par action

Les résultats nets par action non dilués sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice clos, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre des équivalents actions détenues par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif et ne prennent pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Pour le calcul du résultat dilué 2004, les 236 178 BSA SWORD GROUP en circulation pouvant donner lieu à l'émission de 59 045 actions nouvelles SWORD GROUP, ont été pris en compte par la méthode du rachat d'actions.

En euros	12/04	12/03
<i>Résultat net par action non dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	1 409 377	1 232 243
▪ Résultat net total	7 903 145	4 893 015
▪ Résultat net par action non dilué	5,61	3,97
<i>Résultat net par action dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	1 409 377	1 232 243
▪ Nombre d'actions liés aux BSA	134	
	(équivalent actions)	
▪ Nombre total de titres	1 409 511	1 232 243
▪ Résultat net total	7 903 145	4 893 015
▪ Résultat net par action dilué	5,61	3,97

NOTE 4: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1. Détail du poste

(K€)	31/12/2004		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	1 022	(549)	473
Parts de marché	48 694		48 694
Ecart d'acquisition	2 059	(308)	1 751
Total	51 775	(857)	50 918

Les parts de marché concernent au 31 décembre 2004 :

- **Segment "ECM"**

- SWORD Inc,	1 797 K€
- SWORD SA,	8 580 K€
- SWORD SUISSE,	36 K€
- SWORD ECM Ltd,	4 770 K€
- SWORD TECHNOLOGIES SA,	9 903 K€
- ZEN ET ART,	3 037 K€
- ASCII/FI SYSTEM BELGIUM	4 153 K€
- GLOBAL SOFTWARE SERVICES (UK + INDIA)	1 810 K€
- CIMAGE	8 318 K€

- **Segment Sécurité**

- FIRCOSOFT SA,	4 307 K€
- FIRCOSOTF Inc,	121 K€

- **Segment Conseil**

- DDS EUROPE LIMITED,	1 378 K€
- SWORD CONSULTING,	484 K€

Les écarts d'acquisition concernent au 31 décembre 2004 :

	Brut	Net
- SWORD SA,	651 K€	488 K€
- SWORD ECM Ltd,	708 K€	685 K€
- SWORD TECHNOLOGIES SA,	267 K€	253 K€
- FIRCOSOFT SA,	13 K€	12 K€
- DDS EUROPE LIMITED,	420 K€	313 K€

Au titre de l'exercice 2004 les frais de recherche et développement immobilisés représentent 307 K€ et sont liés au projet FUSION.

(K€)	31/12/2003		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	323	(277)	46
Parts de marché	34 384		34 384
Ecart d'acquisition	1 167	(149)	1 018
Total	35 874	(426)	35 448

Les parts de marché concernent au 31 décembre 2003 :

- Segment "ECM"		
- SWORD Inc,		1 797 K€
- SWORD SA,		8 580 K€
- SWORD SUISSE,		36 K€
- SWORD ECM Ltd,		4 709 K€
- SWORD TECHNOLOGIES SA,		9 905 K€
- ZEN ET ART,		3 067 K€
- Segment Sécurité		
- FIRCOSOFT SA,		4 307 K€
- FIRCOSOTF Inc,		121 K€
- Segment Conseil		
- DDS EUROPE LIMITED,		1 378 K€
- SWORD CONSULTING,		484 K€

Les écarts d'acquisition concernent au 31 décembre 2003 :

	Brut	Net
- SWORD SA,	651 K€	570 K€
- SWORD ECM Ltd,	96 K€	93 K€
- DDS EUROPE LIMITED,	40 K€	355 K€

4.2. Mouvements de la période

(en K€)	12/03	Acquisitions- dotations	Cessions	MEE	Mouvement s de périmètre	12/04
<i>Parts de marché</i>						
Valeurs brutes	34 384	31			14 279	48 694
Amortissements						
Net	34 384	31			14 279	48 694
<i>Ecarts d'acquisition</i>						
Valeurs brutes	1 167	892				2 059
Amortissements	(149)	(159)				(308)
Net	1 018	733				1 751
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
Valeurs brutes	323	169	(2)		532	1 022
Amortissements	(277)	(164)			(108)	(549)
Net	46	5	(2)		424	473
Total	35 448	769	(2)		14 703	50 918

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.1. Détail du poste

(en K€)	31/12/04		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	-	-	-
Constructions	166	(90)	76
Matériel de transport	121	(33)	88
Agencements-installations	1 162	(596)	566
Matériel de bureau et informatique	3 213	(2 292)	921
Mobilier de bureau	508	(237)	271
Total	5 170	(3 248)	1 922

(en K€)

31/12/03

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	-	-	-
Constructions	166	(73)	93
Matériel de transport			
Agencements-installations	498	(192)	306
Matériel de bureau et informatique	1 466	(887)	579
Mobilier de bureau	329	(112)	217
Total	2 459	(1 264)	1 195

5.2. Mouvements de la période

(en K€)	12/03	Acquisitions-dotations	Ces-sions	Mouvements de périmètre	12/04
Terrains					
Valeurs brutes					
Amortissements					
Net					
Constructions					
Valeurs brutes	166				166
Amortissements	(73)	(17)			(90)
Net	93	(17)			76
Matériels et outillages					
Valeurs brutes					
Amortissements					
Net					
Matériel de transport					
Valeurs brutes		12		109	121
Amortissements		(27)		(6)	(33)
Net		(15)		103	88
Agencements-installations					
Valeurs brutes	498	136		528	1 162
Amortissements	(192)	(207)		(197)	(596)
Net	306	(71)		331	566
Matériel informatique et de bureau					
Valeurs brutes	1 466	403	(30)	1 374	3 213
Amortissements	(887)	(519)	5	(891)	(2 292)
Net	579	(116)	(25)	483	921
Mobilier de bureau					
Valeurs brutes	329	72		107	508
Amortissements	(112)	(58)		(67)	(237)
Net	217	14		40	271
Total	1 195	(205)	(25)	957	1 922

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez SWORD SA et SWORD SUISSE, ainsi que de la prise de participation de 3,3 % dans la société SBT par la société SWORD CONSULTING.

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION

7.1. Détail du poste par nature

(en K€)	12/04		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	30 277	382	29 895
Autres créances	4 396	36	4 360
Charges constatées d'avance	447		447
Impôts différés actif	74		74
Total	35 194	418	34 776

(en K€)	12/03		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	17 771	26	17 745
Autres créances	2 460	31	2 429
Charges constatées d'avance	445		445
Impôts différés actif	47		47
Total	20 723	57	20 666

7.2. Détail du poste par échéance

(K€)	12/04	12/03
Echéances		
< 1 an	34 405	20 666
1 an < X > 5 ans	789	
> 5 ans		
Total (1)	35 194	20 666

NOTE 8 : CAPITAL SOCIAL ET TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL**➤ Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD Sa qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD Sa à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par Jacques MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€ (123 072 actions nouvelles) avec une prime d'émission de 2 769 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€ (126 089 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 4 665 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ (259 020 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 9 584 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

L'assemblée générale mixte du 27 février 2002 a délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne à l'émission de toutes valeurs mobilières de la société SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles avec bon de souscription d'action de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros. Chaque ABSA nouvelle comporte un BSA dont les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 4 BSA permettront de souscrire 1 action SWORD GROUP
- Souscription à des actions SWORD GROUP à tout moment à compter de leur inscription en compte jusqu'au 30 avril 2006
- Prix d'exercice d'une action 96,78 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale. Au 31 décembre 2004, aucun BSA n'a été souscrit.

NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**9.1. Détail du poste**

(EN K€)	31/12/2003	31/12/2004
Provision pour risque contentieux	114	-
Autres provisions pour risques et charges (1)	990	1 537
Total	1104	1 537

(1) Le poste comprend :

- la charge résultant de l'engagement de rachat des actions SWORD SA dans le cadre des contrats de stocks options pour un montant de 538K€,
- une provision pour risques liée à l'acquisition d'ASCII pour un montant de 578 K€ (voir note 1.15)
- la provision pour indemnité de retraite pour un montant de 205 K€, le reste étant essentiellement composé de provisions pour risques sur chantiers

9.2. Mouvements de la période

(K€)	31/12/2003	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvements de périmètre	Autres (1)	31/12/2004
			Consommées	Sans objet			
Exploitation							
- Dotation provision risque contentieux							
- Autres provisions risques et charges	286	125	(293)	(15)	761		864
Financier							
Provision pour perte de change	-						
Provision pour charges liées à l'engagement de rachat prévu dans le cadre des stocks options	538						538
Exceptionnel							
- Dotation provision risque contentieux (2)	114			(114)			-
- Autres provisions risques et charges	166					(31)	135
TOTAL	1 104	125	(293)	(129)	761	(31)	1 537

(1) Il s'agit de l'impact des variations du cours des devises.

(2) Cette provision a été transférée en provision clients douteux.

9.3. Détail de la provision pour indemnité de retraite

(EN K€)	12/03	Changement de méthode	Coût 2004	Ecart actuariel (1)	12/04
- Indemnité de retraite		161	34	10	205
- Ecart actuariel non comptabilisé					
- Changement de régime					
Total		161	34	10	205

(1) en raison du montant non significatif, la variation actuarielle a été comptabilisée directement en charge.

La provision pour indemnité de retraite a été comptabilisée dans les capitaux pour un montant de 161 K€, correspondant à l'engagement évalué à la date du 1^{er} janvier 2004. Le coût de l'exercice 2004 d'un montant de 44 K€ a été comptabilisé dans le compte de résultat.

La variation actuarielle de l'exercice a été enregistrée intégralement en résultat. Aucun actif n'est affecté à la couverture des engagements de retraite.

NOTE 10 : ENDETTEMENT NET**10.1. Détail du poste par nature**

(K€)	12/04	12/03
Autres emprunts long terme et moyen terme	11 392	13 076
Autres dettes financières L.T.		1 461
Concours bancaires courants		
Endettement brut total	11 392	14 537
Comptes courants financiers (débit)		
Actions propres	735	774
Valeurs mobilières de placement	567	3 024
Disponibilités et assimilés	6 306	3 764
Endettement net total	3 784	6 975

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio capitaux propres et assimilés / crédit à plus d'un an à l'origine supérieur ou égal à 49,9/60
- le ratio engagement financier net / capitaux propres inférieur ou égal à 1
- le ratio engagement financier net / capacité d'autofinancement inférieur ou égal à 3 ans

En cas de non respect des covenants ci- dessus, SWORD GROUP est tenu de respecter un clause de remboursement anticipée concernant un encours de crédit d'un montant de 9 828 K€ au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, ces covenants sont respectés par SWORD GROUP.

Les valeurs de marché des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 567 K€ au 31 décembre 2004.

10.2 Ventilation des emprunts par échéance

(K€)	12/04	12/03
Echéances		
< 1 an	7 953	10 878
1 an < X > 5 ans	3 439	3 659
> 5 ans		
Total (1)	11 392	14 537

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1,5.

NOTE 11 : DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	12/04	12/03
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	8 953	4 514
Dettes fiscales et sociales	11 566	9 870
Autres dettes	2 563	295
Produits constatés d'avance	4 223	3 345
Total	27 305	18 024

NOTE 12 : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

(K€)	12/04	12/03
ACTIFS D'IMPOT DIFFERES		
Différences temporaires	74	47
Crédits d'impôts		
Reports fiscaux déficitaires		
Total	74	47
PASSIFS D'IMPOT DIFFERES		
Différences temporaires (1)	67	-
Crédits d'impôts		
Reports fiscaux déficitaires		
Total	67	-

NOTE 13 : ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Suite à un avenant du 15 décembre 2004, le contrat de location longue durée relatif au siège social de SWORD GROUP (Saint-Didier au Mont d'Or) a été transformé en contrat de location-financement.

Les modalités de ce crédit-bail sont les suivantes au 31 décembre 2004 :

- valeur du bien : 2 300 K€
- dette financière : 2 300 K€
- loyers trimestriels fixes : 31 échéances
- montant des loyers non actualisés : 2 899 K€
- taux d'intérêt moyen : 6,29 %
- durée d'amortissement de l'immeuble : 20 ans

NOTE 14 : AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

	Total	31/12/2004		
		Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligation contractuelle				
Dettes à long terme				
Obligation en matière de location financement				
Contrat de location simple	1 455	732	723	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme (5)				
Total	1 455	732	723	
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit garanties (1)	3 658	1 219	2 439	
Lettre de crédit				
Cautions données sur marchés	1 286	602	684	
Engagement de rachat d'actions propres (2)	60	60		
Autres engagements commerciaux (3)	104			104
Total	5 108	1 881	3 123	104
Engagements reçus				
Caution reçue sur marché				
Autres engagements reçus (4)	220			220
Total	220			220

(1) La société SWORD GROUP affecte et délègue à titre de nantissement commercial et en garantie des emprunts bancaires souscrits par SWORD SA pour 6 098 K€, et dont le capital restant dû s'élève à 3 658 K€ au 31 décembre 2004, un nantissement des 3 fonds de commerce acquis en décembre 2000 : IDP, IDL et SWP.

(2) Engagement de rachat d'actions SWORD SA :

Dans le souci de préserver les droits des bénéficiaires du plan de stock-options existant chez SWORD SA, et après accord de la Commission des Opérations de Bourse, la société SWORD GROUP s'est engagée auprès de ces derniers à procéder au rachat des actions nouvelles devant résulter de l'exercice de leurs droits au titre dudit plan à un prix unitaire fixé en fonction de la valeur en bourse d'une action de SWORD GROUP.

Les modalités du plan de stocks options en vigueur chez SWORD SA et sur lequel porte l'engagement de rachat de SWORD GROUP sont les suivantes :

Bénéficiaires : les options sont exclusivement réservées à tous les salariés d'une des sociétés du groupe SWORD présents depuis plus de deux ans au moment de la levée de l'option.

Nombre d'options émises : 15 700 options (1 action par option) correspondant à une augmentation de capital maximum de 78 500 euros ; le plan d'attribution des options a été clos le 29 octobre 2001. Au 31 décembre 2004, le nombre d'options SWORD SA en circulation s'élève à 4 800.

Prix de souscription des actions nouvelles : le prix de souscription a été fixé à la valeur nominale soit 5 euros

Délai d'exercice des options : les bénéficiaires ne pourront exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant un délai de deux ans uniquement. Au 31 décembre 2004, 7 250 options ont été exercées.

Au 31 décembre 2004, la société SWORD GROUP détient 12 050 actions propres destinées à couvrir le coût de cet engagement de rachat et a constitué une provision à hauteur de la différence entre le cours d'acquisition de ces actions propres et le prix de rachat des actions SWORD SA.

(3) La société SWORD TECHNOLOGIES a donné un nantissement d'avoirs à DEXIA, banque internationale pour 100K€. DEXIA a donné des garanties de marché à la commission européenne.

(4) La société SWORD TECHNOLOGIES a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

(5) La société SWORD GROUP s'est engagée auprès de la SICOMI RHONE ALPES, pour une durée de trois ans, à se substituer à sa filiale, SWORD SA, en cas de défaut de paiement de loyers de cette dernière dans le cadre du bail commercial conclu entre SWORD DDS et SWORD SA.

	31/12/2003			
	Total	Paielements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligation contractuelle				
Dettes à long terme				
Obligation en matière de location financement				
Contrat de location simple	1 186	489	545	152
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	1 186	489	545	152
Autres engagements commerciaux				
Ligne de crédit (1)	9 147	5 488	3 659	
Nantissement des titres (2)	2 422	113	686	1 623
Lettre de crédit				
Garantie	870	311	559	
Engagement de rachat d'actions propres (3)	60		60	
Engagement de complément de prix (4)	738	738		
Autres engagements commerciaux (5)	104			104
Total	13 341	6 650	4 964	1 727
Engagements reçus				
Caution reçue sur marché				
Autres engagements reçus (6)	197			197
Total	197			197

(1) La société SWORD GROUP affecte et délègue à titre de nantissement commercial et en garantie des lignes de crédits bancaires disponible de 9 147 K€, utilisés à hauteur de 7 318 K€ au 31 décembre 2003:

Un nantissement des 3 fonds de commerce acquis en décembre 2000 : IDP, IDL et SWP

Un gage de compte d'instrument financier portant sur les actions de la société FIRCOSOFT PARIS (valeur des titres 4 798 K€)

(2) La société SWORD CONSULTING affecte à titre de nantissement 2 375 actions de la société SWORD DDS France, avec interdiction de modifier la répartition du capital de la dite société sans l'accord de SICOMI RHONE-ALPES (valeur des titres 38 K€). Ce nantissement est donné en garantie des loyers du siège.

(3) Engagement de rachat d'actions SWORD SA :

Dans le souci de préserver les droits des bénéficiaires du plan de stock-options existant chez SWORD SA, et après accord de la Commission des Opérations de Bourse, la société SWORD GROUP s'est engagée auprès de ces derniers à procéder au rachat des actions nouvelles devant résulter de l'exercice de leurs droits au titre dudit plan à un prix unitaire fixé en fonction de la valeur en bourse d'une action de SWORD GROUP.

Les modalités du plan de stocks options en vigueur chez SWORD SA et sur lequel porte l'engagement de rachat de SWORD GROUP sont les suivantes :

Bénéficiaires : les options sont exclusivement réservées à tous les salariés d'une des sociétés du groupe SWORD présents depuis plus de deux ans au moment de la levée de l'option.

Nombre d'options émises : 15 700 options (1 action par option) correspondant à une augmentation de capital maximum de 78 500 euros ; le plan d'attribution des options a été clos le 29 octobre 2001. Au 31 décembre 2003, le nombre d'options SWORD SA en circulation s'élève à 10 400.

Prix de souscription des actions nouvelles : le prix de souscription a été fixé à la valeur nominale soit 5 euros

Délai d'exercice des options : les bénéficiaires ne pourront exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant un délai de deux ans uniquement. Au 31 décembre 2003, 1 500 options ont été exercées.

Au 31 décembre 2003, la société SWORD GROUP détient 12 050 actions propres destinées à couvrir le coût de cet engagement de rachat et a constitué une provision à hauteur de la différence entre le cours d'acquisition de ces actions propres et le prix de rachat des actions SWORD SA.

(4) Un engagement existe de verser un complément de prix sur l'acquisition du fonds de commerce de ZEN & ART en fonction de la réalisation de certains objectifs.

(5) La société SWORD TECHNOLOGIES a donné un nantissement d'avoirs à DEXIA, banque internationale pour 100K€. DEXIA a donné des garanties de marché à la commission européenne.

(6) La société SWORD TECHNOLOGIES a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

NOTE 15 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'ensemble des membres (8 personnes) des comités de direction et d'opérations a perçu au titre de l'exercice 2004, une rémunération brute de 718 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 42 K€.

NOTE 16 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2004		Méthode de consolidation
		% contrôle	% intérêt	
SWORD GROUP (société mère)	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SA	31/12	98,95 %	98,95 %	Intégration globale
SWORD DDS	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD Création Informatique Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	55 %	55 %	Intégration globale
FIRCOSOFT	31/12	95,50%	94,60 %	Intégration globale
FIRCOSOFT Inc	31/12	100 %	94,60 %	Intégration globale
SWORD Inc	30/06	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD CONSULTING	31/12	100 %	99,38 %	Intégration globale
DDS EUROPE LIMITED	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SUISSE	31/12	94,80 %	94,80 %	Intégration globale
SWORD ECM Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD TECHNOLOGIES SA	31/12	94,88%	94,88%	Intégration globale
ASCII	31/12	100%	100%	Intégration globale
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100%	100%	Intégration globale
SWORD SAS	31/12	83 %	82,13 %	Intégration globale
GLOBAL SOFTWARE SERVICES	31/03	100 %	100 %	Intégration globale
GLOBAL INDIA	31/03	100%	100 %	Intégration globale
SWORD NORD	31/12	56 %	56 %	Intégration globale
SWORD IT SOLUTIONS	31/12	65 %	61,67 %	Intégration globale
SWORD SECURITY SA	31/12	60 %	56,76 %	Intégration globale
CIMAGE LTD	31/12	99,76 %	99,76 %	Intégration globale
CIMAGE NOVASOT LTD	31/12	100 %	99,76 %	Intégration globale
CIMAGE NOVASOFT INC	31/12	100 %	99,76 %	Intégration globale

4.2 Comptes sociaux

SWORD GROUP SA

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2004

(En KEuros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Chiffre d'affaires	2 653	2 027	904
Production immobilisée			
Autres produits	0	0	153
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 653	2 027	1 057
Achats consommés			
Autres achats et charges externes	1 191	1 063	813
Impôts et taxes	22	13	9
Frais de personnel	557	728	325
Dotations nettes aux amortissements et provisions	300		16
Autres charges d'exploitation	42	31	0
CHARGES D'EXPLOITATION	2 112	1 835	1 163
RESULTAT D'EXPLOITATION	541	192	-106
RESULTAT FINANCIER	3 417	3 036	1 065
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	3 958	3 228	959
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7	-124	-3
Impôts sur les sociétés	439	26	-457
RESULTAT NET	3 526	3 077	1 413

SWORD GROUP SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2004

ACTIF

(en Keuros)	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	10		10	10	10
Immobilisations corporelles			0	0	56
Immobilisations financières	28 960		28 960	22 862	19 668
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 970	0	28 970	22 872	19 734
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	901		901	21	252
Autres créances et compte de régul	23 286		23 286	6 824	5 367
Actions propres	779		779	645	95
Autrs valeurs mobilières de placement			0	3 153	30
Disponibilités	268		268	474	1 641
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 233	0	25 233	11 118	7 385
TOTAL GENERAL	54 204	0	54 204	33 990	27 119

SWORD GROUP SA**BILAN AU 31 DECEMBRE 2004**

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2004

PASSIF

(en Keuros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital	7 342	6 161	6 161
Prime d'émission	33 595	16 596	16 596
Réserve légale	217	68	
Autres réserves	1 734		
Report à nouveau		-97	-62
Résultat net	3 526	3 077	1 413
CAPITAUX PROPRES	46 413	25 806	24 109
Autres fonds propres		132	132
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	46 413	25 938	24 241
Provisions pour risques et charges	300		86
Dettes financières	6 504	7 047	659
DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	324	291	461
Autres dettes et comptes de régularisation	662	713	1 672
TOTAL PASSIF CIRCULANT	7 490	8 052	2 792
TOTAL GENERAL	54 204	33 990	27 119

Les chiffres sont exprimés en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2004 dont le total est de 54 203 512,60 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat bénéficiaire de 3 525 785,60 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2004 au 31/12/2004.

La société SWORD GROUP a été créée au cours du mois de juin 2001. Elle est devenue la société-holding du groupe SWORD en date du 30 août 2001 suite à l'apport par les actionnaires de SWORD SA de l'intégralité de leurs titres SWORD à SWORD GROUP.

Depuis le 30 août 2001 la société SWORD GROUP a racheté les titres des sociétés suivantes : DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc et SWORD Afrique du sud, filiales de SWORD SA.

En décembre 2002, SWORD GROUP a acheté 90 % de la société CRONOS (rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES) située au Luxembourg. La société SWORD GROUP a acheté 3% supplémentaire de la société SWORD TECHNOLOGIES au cours de l'exercice 2003 et 1,88% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Elle a participé, en novembre 2003, à l'augmentation de capital réalisée chez SWORD INC.

Le 6 février 2004 SWORD GROUP a acheté 100% de la société FI SYSTEM BELGIUM elle même détenant la société ASCII à hauteur de 100% pour 3 000K€. Les deux sociétés sont basées en Belgique

Le 1^{er} mai 2004 SWORD GROUP a acheté 97,04 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES elle même détenant la société GLOBAL INDIA à hauteur de 100% pour 2 162K€. SWORD GROUP a racheté 2,96 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES aux minoritaires en décembre 2004. GLOBAL SOFTWARE SERVICES est basée dans la banlieue de Londres, GLOBAL INDIA est basée à Chennai en Inde.

SWORD NORD a été créée en février 2004 et son siège social est situé à Saint-Didier au Mont d'Or

Cette Société est détenue à 56 % par SWORD GROUP, et est destinée à :

- attaquer le marché local lillois
- servir de plateforme de développement pour les besoins de notre filiale Bénélux, notamment pour les projets signés avec les Communautés Européennes

SWORD GROUP a racheté aux salariés 0,58 % du capital de la société DDS UK pour un montant de 69 K€.

Son activité est exclusivement consacrée à :

- la gestion des participations du groupe SWORD
- la mise à la disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financière, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

L'application à effet du 1er janvier 2002 du règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs et provisions pour risques et charges n'a pas eu d'effet sur les comptes de l'exercice 2004.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la marque SWORD achetée précédemment.

1.2. Immobilisations corporelles

La société ne possède pas d'immobilisations corporelles.

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de l'actif net comptable réévalué des plus values latentes pouvant existées sur les actifs incorporels. Cette évaluation des actifs incorporels est appréciée selon les critères suivants :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Cette évaluation est confortée par une expertise réalisée chaque année.

La valeur des titres dans les comptes annuels de SWORD GROUP ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les actions propres détenues ne sont pas enregistrées en immobilisation financière à la clôture de cet exercice puisque les contrats de rachat précisent leurs utilisations avec un objectif d'attribution aux salariés ou de régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Elles sont donc classées en valeurs mobilières de placement.

1.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.

Les créances d'exploitation en devise sont valorisées au 31 décembre 2004 aux taux de clôture.

1.5. Actions propres

SWORD GROUP détient ses propres actions dans le cadre :

- d'un programme de rachat d'actions
- d'un contrat de liquidités

Les actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans la mesure où l'objectif (attribution aux salariés) a été quantifié à l'origine. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

1.6. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés à la date de clôture font l'objet de provisions établies conformément à la règle de prudence. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges prud'homaux, risques de change, risques filiales...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'effectif réduit.

1.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

Il comprend aussi la moins value de cession des actions propres du premier contrat de rachat classées en immobilisations.

1.8. Impôts sur les sociétés

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. Les sociétés intégrées fiscalement sur l'exercice 2004 sont SWORD SA et SWORD CONSULTING.

1.9. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est a signalé.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS.

En février 2004, elle a acheté de 100 % du capital de la société FI SYSTEM BELGIUM pour un montant de 3 000 K€.

Elle a acheté 100 % du capital de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES en deux opérations successives survenues en mai et décembre 2004 pour un montant de 2 321 K€.

NOTE 3 : COMPTE DE RESULTAT**3.1 Charges de personnel**

Les frais de personnel s'élèvent à 557 125 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)
Rémunérations brutes	393 325	531 009
Charges sociales	163 800	196 546
Participation et intéressement		
Total	557 125	727 555

Effectif :

	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)
Cadres.	6	7
Non-cadres		
Total	6	7

3.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en €)	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Dotations nettes provisions clients et autres créances		
Dotations nettes autres provisions risques et charges	300 000	
Total	300 000	-

3.3. Ventilation des charges et produits concernant les entreprises liées

(en €)	Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Total	2 112 466	2 653 468
Dont entreprises liées	356 800	2 653 459

(en €)	Charges financières	Produits financiers
Total	558 987	3 975 789
Dont entreprises liées	4 094	3 655 674

3.4. Résultat financier

(en €)	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	- 338	338
Intérêts sur comptes courants	4 094	22 474
Intérêts bancaires	165 431	102 454
Mali sur actions propres		36 435
Différences négatives de change	389 800	423 392
Total charges financières nettes	558 987	585 093
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions		335 606
Produit financier des participations	3 058 628	2 790 604
Produits sur VMP	41 364	2 271
Intérêts sur comptes courants	597 047	221 625
Boni sur actions propres	844	70 686
Différences de change	277 906	200 410
Total produits financiers.	3 975 789	3 621 202
Résultat financier	3 416 802	3 036 109

3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres	6 948	(120 034)
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	63	(4182)
Autres charges ou produits exceptionnels	(24)	2
Résultat exceptionnel	6 987	(124 214)

3.6. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/04 (12 mois)	31/12/03 (12 mois)
Résultat	3 524 417	3 077 041
Amortissements		
Provisions	299 662	(335 268)
Marge brute d'autofinancement	3 224 755	2 741 773
Résultat sur cessions d'actifs	63	(4 182)
Capacité d'autofinancement	3 224 692	2 745 955

3.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	3 957 804	436 606	3 521 198
Résultat exceptionnel	6 987	2 399	4 588
Participation des salariés	-		-
Résultat comptable	3 964 791	439 005	3 525 786

L'intégration fiscale n'a donné lieu à aucune économie d'impôt société sur cet exercice en raison de la situation fiscale bénéficiaire de toutes les entités intégrées. Au 31 décembre 2004, aucune filiale intégrée fiscalement ne dispose de déficit fiscal reportable, précédemment imputé sur le résultat fiscal d'ensemble.

3.8. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision pour risques non certaine non déductible	103 000
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation	
- <i>Organic</i>	897
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	27
Total allègements de la dette future	103 924

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2003		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

(en €)	31/12/2004		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

4.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/04	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/04
Marques et brevets					
Valeurs brutes	10 000				10 000
Amortissements					
Net	10 000				10 000
Total	10 000				10 000

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SWORD GROUP ne possède aucune immobilisation corporelle.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/03		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	22 852 208		22 852 208
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières			
Total	22 862 208		22 862 208

(en €)	31/12/04		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	28 950 037		28 950 037
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières			
Total	28 960 037		28 960 037

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

6.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/04	Acquisitions	Cessions	31/12/04
Titres de participation				
Valeurs brutes	22 852 208	6 097 926	97	28 950 037
Amortissements				
Net	22 852 208	6 097 926	97	28 950 037
Dépôts				
Valeurs brutes	10 000			10 000
Provisions				
Net	10 000			10 000
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes	-			-
Provisions	-			-
Net	-			-
Total	22 862 208	6 097 926	97	28 960 037

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- à l'achat de 100 % du capital de la société FI SYSTEM BELGIUM intervenue en février 2004 pour un montant de 3 000 K€,
- à l'achat de 56 % du capital de la société SWORD NORD créée en mars 2004 pour un montant de 28 K€,
- à l'achat de 100 % du capital de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES intervenue en mai 2004 pour un montant de 2 501 K€,
- au rachat aux salariés de 0,58 % du capital de la société DDS EUROPE Ltd pour un montant de 69 K€,
- au rachat de 1,88 % du capital de la société SWORD TECHNOLOGIES pour un montant de 500 K€.

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION

Détail du poste

(en €)	31/12/03		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	20 700		20 700
Autres créances	6 777 197		6 777 197
Charges constatées d'avance	46 770		46 770
Total	6 844 667		6 844 667
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation	20 700		20 700
Autres créances	6 796 662		6 796 662
Charges constatées d'avance			
Total	6 817 362		6 817 362

(en €)	31/12/04		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	900 589		900 589
Autres créances	23 264 513		23 241 914
Charges constatées d'avance	21 557		21 557
Total	24 186 659		24 186 659
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation	900 589		900 589
Autres créances	23 034 386		23 034 386
Charges constatées d'avance			
Total	23 934 975		23 934 975

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel des comptes courants débiteurs, qui progressent en partie en raison des comptes courants liés avec les sociétés acquises au cours de l'exercice, c'est-à-dire les sociétés ASCII et SWORD NORD, ainsi que de l'augmentation des comptes courants avec les autres sociétés du groupe. Elles ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

(en K€)	31/12/2003	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Augmentation capital	31/12/2004
Capital	6 161				1 181	7 342
Primes d'émission	16 596				16 999	33 595
Réserve légale	68	149				217
Autres réserves (1)		2 831		(1 098)		1 734
Report à nouveau	(97)	97				-
Résultat	3 077	(3 077)	3 526			3 526
TOTAL	25 806	0	3 526	(1 198)	18 180	46 413

(1) Conformément à l'article L225-210 du code de commerce, la société dispose d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède, soit d'un montant de 735 K€.

Capital social et titres donnant accès au capital**➤ Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD SA à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élevait à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale.

NOTE 9 : AUTRES FONDS PROPRES

Une aide à l'innovation accordée par l'ANVAR au cours des exercices précédents pour un montant de 132 000 € a été totalement remboursée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

NOTE 10 : PROVISIONS LONG TERME ET COURT TERME10.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2003		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques de change		-	-
Total		-	-

(en €)	31/12/2004		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques		300 000	300 000
Total		300 000	300 000

Il s'agit de la provision pour risques liée à l'acquisition de la société ASCII.

10.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/2004	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2004
Exploitation				
Provision pour risques	-	300 000	-	300 000
Total	-	300 000	-	300 000

NOTE 11 : ENDETTEMENT NET11.1. Détail du poste par nature

(en €)	31/12/04	31/12/03
Autres emprunts long terme et moyen terme	1 000 000	
Autres dettes financières	5 567 420	5 451 149
Concours bancaires courants		1 596 327
Endettement brut total	6 797 059	7 047 476
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement	779 002	3 798 402
Disponibilités et assimilés	267 805	474 494
Endettement net total	5 750 252	2 774 580

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant:

- le ratio capitaux propres et assimilés / crédit à plus d'un an à l'origine supérieur ou égal à 49,9/60
- le ratio engagement financier net / capitaux propres inférieur ou égal à 1
- le ratio engagement financier net / capacité d'autofinancement inférieur ou égal à 3 ans

En cas de non respect des covenants ci-dessus, SWORD GROUP est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée concernant un encours de crédit d'un montant de 5 170 K€ au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, ces covenants sont respectés par SWORD GROUP.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement (actions propres) au 31 décembre 2004 s'élève à un montant de 1 370 K€.

11.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/04	31/12/03
Echéances		
< 1 an	5 797 059	7 047 476
1 an < X > 5 ans	1 000 000	
> 5 ans		
Total	6 797 059	7 047 476

NOTE 12 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/04	31/12/03
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	324 071	291 351
Dettes fiscales et sociales	436 872	705 384
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	225 092	8 000
Produits constatés d'avance		
Total	986 035	1 004 735
Dont entreprises liées		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	99 359	72 032
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	99 359	72 032

Les autres dettes ont progressé du fait de l'acquisition des minoritaires de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES en décembre 2004 et n'ont encore payé à la clôture. Elles ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 13 : CHARGES A PAYER

(en €)	31/12/04	31/12/03
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	194 986	118 409
Dettes fiscales et sociales	69 838	125 767
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	264 824	244 176

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

(K€)	31/12/04	31/12/03
Engagements financiers donnés		
Caution sur loyers futurs		2 422 (1)
Autres cautions	3 659 (2)	10 318 (2)
Autres engagements donnés (3)		
Engagements reçus		
Cautions reçues		
Autres engagements reçus		

(1) La société SWORD GROUP s'est engagée auprès de la SICOMI RHONE ALPES, pour une durée de trois ans, à se substituer à sa filiale, SWORD SA, en cas de défaut de paiement de loyers de cette dernière dans le cadre du bail commercial conclu entre SWORD DDS et SWORD SA .

(2) Les cautions portent sur les emprunts bancaires souscrites par SWORD SA pour un montant de 6 098 K€ et utilisées à hauteur de 3 659 K€ au 31 décembre 2004.

(3) Engagement de rachat d'actions SWORD SA :

Après accord de la Commission des Opérations de Bourse et dans le souci de préserver les droits des bénéficiaires du plan de stock-options existant chez SWORD SA, la société SWORD GROUP s'est engagée auprès de ces derniers à procéder au rachat des actions nouvelles devant résulter de l'exercice de leurs droits au titre dudit plan à un prix unitaire fixé en fonction de la valeur en bourse d'une action de SWORD GROUP.

Les modalités du plan de stocks options en vigueur chez SWORD SA et sur lequel porte l'engagement de rachat de SWORD GROUP sont les suivantes :

- *Bénéficiaires* : les options sont exclusivement réservées à tous les salariés d'une des sociétés du groupe SWORD présents depuis plus de deux ans au moment de la levée de l'option.
- *Nombre d'options émises* : 15 700 options (1 action par option) correspondant à une augmentation de capital maximum de 78 500 euros ; le plan d'attribution des options a été clos le 29 octobre 2001. Au 31 décembre 2004, le nombre d'options SWORD SA en circulation s'élève à 12 050.
- *Prix de souscription des actions nouvelles* : le prix de souscription a été fixé à la valeur nominale soit 5 euros
- *Délai d'exercice des options* : les bénéficiaires ne pourront exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant un délai de deux ans uniquement. Au 31 décembre 2004, 7 250 options ont été exercées.

NOTE 15 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres (6 personnes) des comités de direction et d'opérations a perçu au titre de l'exercice 2004, une rémunération brute de 410 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 42 K€.

NOTE 16 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
SWORD INC 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK – NY 10169 – USA	2 976 330	(49 807)	100	5 536 322	5 536 322		4 093 215	(594 381)	NEANT	30/06
SWORD CREATION INFORMATIQUE PO BOX 9518 PRETORIA 0001 – AFRIQUE DU SUD	15	143 750	100	106 714	106 714		0	(206)	NEANT	31/12
SWORD SUISSE 36 place du midi SION VALAIS	163 784	65 360	94,80	269 699	269 699		1 108 229	(19 148)	NEANT	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
DDS 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	1 697	3 256 843	100	3 744 344	3 744 344		3 487 434	448 485	NEANT	31/12
SWORD SA 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	3 448 750	(1341 289)	98,95	3 412 470	3 412 470		22 859 437	1 706 371	1 584 765	31/12
SWORD TECHNOLOGIES Luxembourg SA 105 Route d'Arlon L-8009 Stassen LUXEMBOURG	31 000	853 62	94,88	9 910 000	9 910 000		23 902 182	2 550 565	1 425 605	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
SWORD NORD 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	50 000	0	56	28 000	28 000		951 515	34 215	NEANT	31/12
FI SYSTEM BELGIUM 49-51 Rue de Trèves Bruxelles	6 064 000	(3 736 243)	100	3 000 000	3 000 000		0	(21 190)	NEANT	31/12
GLOBAL SOFTWARE SERVICES 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	85 735	229 694	100	2 501 076	2 501 076		2 881 152	156 767	NEANT	31/03
<u>2 - Participations (moins de 10% du capital détenu)</u>										
FIRCOSOFT SA	239 754	(369 291)	9,44	441 328	441 328		2 647 567	556 516	47 220	31/12
SWORD CONSULTING	76 224	(516 258)	0,02	84	84		3 224 403	745 769	162	31/12

Aucune donnée ne concerne les prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés.

4.3 Inventaire des valeurs mobilières SWORD GROUP SA

	Dénomination	%	Valeur au bilan
Actions et parts sociales			
Titres de participation			
France			
	SWORD SA	98,95	3 412 470
	SWORD NORD	56,00	28 000
	FIRCOSOFT SA	9,44	441 328
	SWORD CONSULTING	0,02	84
Etranger			
	SWORD INC (USA)	100,00	5 536 322
	SWORD CREATION INFORMATIQUE (Afrique du Sud)	100,00	106 714
	SWORD SUISSE (Suisse)	94,80	269 699
	SWORD DDS (UK)	100,00	3 744 344
	SWORD TECHNOLOGIES (Luxembourg)	94,88	9 910 000
	FI SYSTEM BELGIUM (Belgique)	100,00	3 000 000
	GLOBAL SOFTWARE SERVICES (UK)	100,00	2 501 076
TOTAL			28 960 037
Titres de placement			
Actions propres	SWORD GROUP	0,97	732 758
Fonds commun de placement	ETOILE MONET. C. FCP	N/S	46 244
TOTAL			779 002
Obligations et titres assimilés	NEANT		

4.4 Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2004

SWORD GROUP
Société Anonyme au capital de 7.342.105 euros
Siège Social : 9 avenue Charles de Gaulle
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
438 305 054 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2005

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Vous aurez également notamment à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation d'une régularisation technique relative à l'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Fixation des jetons de présence ;
- Changement de la dénomination sociale d'un des Commissaire aux comptes titulaire ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 ; modification corrélative de l'article 9 des statuts ;
- Division de la valeur nominale des actions et modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à conférer à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1) EVENEMENTS IMPORTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

- **Augmentation du capital social de la Société d'un montant 1.180.890 € par émission d'ABSA** pour le porter de 6.161.215 € à 7.342.105 €.

Nous vous rappelons que :

- 1- l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,
- 2- Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.
- 3- En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.
- 4- Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.
- 5- En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.
- 6- Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.
- 7- Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :
 - que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 € ont été entièrement souscrites,
 - que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,
 - qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

- **Acquisitions réalisées** au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

- 1- **Acquisition par la Société SWORD GROUP de la Société de droit anglais dénommée GLOBAL SOFTWARE SERVICES Ltd au 1^{er} mai 2004.**

Cette Société, basée au Royaume-Uni pour la partie commerciale, et à Chennai (INDE) pour la partie production, a apporté au Groupe sa base offshore pour les pays anglo-saxons. Cette acquisition a été hautement stratégique et rentrait totalement dans les objectifs d'acquisition 2004.

2- **Acquisition par la Société SWORD ECM Ltd, filiale de SWORD GROUP**, de la société de droit anglais dénommée **CIMAGE Ltd**, au 1^{er} juillet 2004.

Cette société basée à Londres et à Boston apporte au Groupe un savoir-faire en produits spécialisés Document Management.

Cette acquisition a renforcé non seulement nos pôles géographiques UK et US, mais de plus rentre totalement dans notre stratégie « industrielle ».

CIMAGE Ltd détenait les titres de la société CIMAGE NOVASOFT Ltd, laquelle détenait les titres de la société de droit américain CIMAGE NOVASOFT INC, laquelle détenait les titres des sociétés de droit américain KITTIWAKE HOLDINGS LLC et ACCESS SYSTEM LLC.

- **Restructuration US** : dans le cadre de l'optimisation des coûts fixes du Groupe et de simplification de son organigramme, 3 filiales américaines de CIMAGE Ltd, à savoir CIMAGE NOVASOFT Inc, KITTIWAKE HOLDINGS LLC, et ACCESS SYSTEM LLC, ont été fusionnées au cours du mois de décembre 2004.
- **Nomination, au sein de SWORD GROUP, de deux Directeurs Généraux Délégués le 1^{er} juillet 2004**, à savoir Madame **Françoise FILLOT** et Monsieur **Christian TAPIA**.
- Deux sociétés ont également été créées au cours de l'exercice 2004 :
 - SWORD NORD, dont le siège social est situé à Saint-Didier au Mont d'Or
Cette Société est détenue à 56 % par SWORD GROUP, et est destinée à :
 - attaquer le marché local lillois
 - servir de plateforme de développement pour les besoins de notre filiale Bénélux, notamment pour les projets signés avec les Communautés Européennes
 - SWORD IT SOLUTIONS, dont le siège social est situé 79, Psaron Street – 152 32 Chalandri - Athens – Greece
Cette Société est détenue à 65 % par SWORD TECHNOLOGIES, et est destinée à être utilisée par SWORD TECHNOLOGIES pour ses besoins de développement de projets à caractère forfaitaire pour les Communautés Européennes

2) COMPARABILITES DES COMPTES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent

Les comptes consolidés, lesquels sont conformes aux dispositions du règlement n°99-02 du comité de réglementation comptable, ont été établis selon les mêmes règles et méthodes que lors de l'exercice précédent.

En conformité avec la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, applicable pour la 1^{ère} fois à cet exercice, la Société comptabilise désormais en provisions pour charges l'ensemble de ses engagements envers le personnel (indemnité de départ en retraite).

L'incidence chiffrée à l'ouverture de ce changement de méthode a été enregistré en moins des capitaux propres pour un montant de 107 K€ après IS.

3) Mise en place du nouveau référentiel IFRS

A compter du 1er janvier 2005, SWORD GROUP publiera des états financiers consolidés conformes aux principes comptables d'établissement et de présentation des International Financial Reporting Standards (IFRS). Pour être en mesure, en 2005, de publier des comptes semestriels et annuels selon les normes IFRS, SWORD GROUP a mis en œuvre la démarche suivante :

- diagnostic permettant l'évaluation de la conformité des systèmes d'organisation et d'information pour la production des données requises
- le chiffrage de l'impact des divergences établies et le choix des options possibles
- la mise en œuvre

Ces étapes sont réalisées sous l'égide d'un comité de pilotage composé de membres de la Direction Générale, de la Direction financière et des conseils externes (juridiques et comptables).

A ce jour, il ressort de l'analyse du diagnostic les éléments suivants :

- modification des systèmes d'information à mettre en place notamment pour la production de nouvelles informations
- adaptation des systèmes d'organisation interne en étoffant la direction financière sur la partie anglo-saxonne du groupe
- adaptation du système de politique financière

Par nature, les principales sources de différences, identifiées à ce stade, outre la présentation des états financiers, sont :

- le traitement comptable des options de souscription selon IFRS 2
- le traitement comptable des actions propres
- l'arrêt des amortissements des survaleurs et leur remplacement par des tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrice de Trésorerie ;
- le traitement comptable du contrat de crédit-bail immobilier du siège social

Par ailleurs, les normes IAS 32 et IAS 39 portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Dès lors que ces impacts potentiels auront été quantifiés de façon suffisamment fiable et précise et qu'ils auront fait l'objet d'une validation par les commissaires aux comptes, SWORD GROUP communiquera :

- un rapprochement des capitaux propres présenté sous forme de bilan en normes CRC 99-02 et en normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 (bilan de transition);
- un rapprochement des capitaux propres et du résultat de l'exercice 2004 en normes nationales et IFRS avec un commentaire approprié pour chacun des retraitements réalisés;
- une note explicative des principaux retraitements du tableau de flux de l'année 2004.

Ces éléments seront disponibles au plus tard à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2005.

4) ACTIVITE DU GROUPE – PRESENTATION DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Le tableau suivant présente le compte de résultat simplifié du groupe SWORD de l'exercice clos le 31 décembre 2004 avec le comparatif 2003.

En milliers d'Euros	2004 consolidé	2003 consolidé
CA	78.657	55.544
Marge d'exploitation	15,95%	16,10%
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisitions	8.275	5.205
Résultat net après amortissement des écarts d'acquisition	8.116	5.091
Résultat net part du Groupe	7.903	4.893

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Sociétés	Date de clôture	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SWORD GROUP (société mère)	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SA	31/12	98,95 %	98,95 %	Intégration globale
SWORD DDS	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD Création Informatique Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	55 %	55 %	Intégration globale
FIRCOSOFT	31/12	95,50%	94,60 %	Intégration globale
FIRCOSOFT Inc	31/12	100 %	94,60 %	Intégration globale
SWORD Inc	30/06	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD CONSULTING	31/12	100 %	99,38 %	Intégration globale
DDS EUROPE LIMITED	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SUISSE	31/12	94,80 %	94,80 %	Intégration globale
SWORD ECM Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD TECHNOLOGIES SA	31/12	94,88%	94,88%	Intégration globale
ASCII	31/12	100%	100%	Intégration globale
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100%	100%	Intégration globale
SWORD SAS	31/12	83 %	82,13 %	Intégration globale
GLOBAL SOFTWARE SERVICES	31/03	100 %	100 %	Intégration globale
GLOBAL INDIA	31/03	100%	100 %	Intégration globale
SWORD NORD	31/12	56 %	56 %	Intégration globale
SWORD IT SOLUTIONS	31/12	65 %	61,67 %	Intégration globale
SWORD SECURITY SA	31/12	60 %	56,76 %	Intégration globale
CIMAGE LTD	31/12	99,76 %	99,76 %	Intégration globale
CIMAGE NOVASOT LTD	31/12	100 %	99,76 %	Intégration globale
CIMAGE NOVASOFT INC	31/12	100 %	99,76 %	Intégration globale

4.1 Activité et chiffre d'affaires

SWORD Group a enregistré en 2004 une augmentation de 42 % de son CA pro-forma par rapport à 2003. Le bénéfice net part du groupe de l'ensemble consolidé en 2004 a été de 10,04 % du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2004, le groupe a :

- Poursuivi son internationalisation,
- Poursuivi sa spécialisation dans la gestion du contenu (Electronic Content Management),
- Poursuivi son expansion tant interne qu'externe.

A. Spécialisation

La Société a conservé la même stratégie de spécialisation technique et particulièrement en Document Management grâce à l'acquisition de CIMAGE.

De plus, le Groupe se spécialise dorénavant sur des riches marchés que nous appelons "hautement régulés".

En effet, certains marchés tels la pharmacie dépendent d'autorités de régulation qui rendent la production de documents hautement stratégique.

B. Internationalisation

- En ce qui concerne l'internationalisation, le Royaume-Uni a pris une part plus importante dans le chiffre d'affaires du Groupe
- Les Etats-Unis se sont renforcés par l'acquisition de CIMAGE, et donc de sa filiale basée à Boston
- L'implication indienne est venue compléter la couverture géographique de SWORD

C. Expansion

Dans le cadre de la poursuite constante de l'augmentation de la marge brute du Groupe, deux phénomènes permettent d'envisager l'avenir avec optimisme :

- la capacité du Groupe à faire cohabiter "produits" et "services". En effet le Groupe cible des produits spécifiques et complémentaires des produits des grands éditeurs de logiciels. Ainsi SWORD devient leur partenaire privilégié. De fait, cette stratégie "produits" augmente mécaniquement le pourcentage de marge brute
- la spécialisation "marchés" dans des industries hautement régulées permet de cibler une marge brute supérieure de par la double spécialisation de SWORD : technologie / marchés

4.2 Résultats d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'ensemble consolidé sur 2004 s'est monté à 12.549 K€, soit 15,95 % du chiffre d'affaires.

La marge d'exploitation continue de représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de SWORD dans l'année suivant l'acquisition.

4.3 Résultat financier et résultat courant

Le résultat financier s'est monté à -607 K€ soit 0,77 % du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts nets sur emprunts pour 571 K€, en perte de change pour 140 K€, et en produits sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 41 K€.

Le résultat courant ressort donc à 11.941 K€ soit 15,18 % du chiffre d'affaires.

4.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé pour l'essentiel plus-values de cession d'immobilisations pour 11 K€ et de charges sur exercices antérieurs à caractère non récurrent pour -189 k€.

4.5 Impôt sur les bénéfices et résultat net

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 3.489 K€ pour un taux effectif d'impôt de 30,06 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 8.116 K€, soit 10,32 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 7.903 K€, soit 10,05 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 213 K€.

4.6 Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2004, se monte à 3.784 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 9.411 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 623 K€.

4.7 Opérations de croissance

Elles concernent les acquisitions de GLOBAL SOFTWARE SERVICES Ltd et de CIMAGE.

- a) La contribution de GLOBAL SOFTWARE SERVICES Ltd au compte d'exploitation consolidé sur 12 mois est la suivante :
- | | |
|-------------------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 8.873 K€ |
| Résultat d'exploitation | 489 K€ |
- b) La contribution de CIMAGE au compte d'exploitation consolidé sur 12 mois est la suivante :
- | | |
|-------------------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 9.691 K€ |
| Résultat d'exploitation | 471 K€ |

4.8 Evolution des principales filiales du groupe (SWORD SA, SWORD TECHNOLOGIES SA, DDS EUROPE LIMITED, SWORD CONSULTING, SWORD ECM et FIRCOSOFT)

Le chiffre d'affaires de SWORD SA s'élève à 22.859 K€, progressant de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 1 706 K€ alors qu'il était de 2.010 K€ lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de SWORD CONSULTING s'élève à 3.224 K€ pour 3.651 k% au titre de l'exercice précédent. Son résultat net de 718 K€ a progressé de 140 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de DDS EUROPE Ltd s'élève à 2.458 K€ pour un chiffre d'affaires de 2.906 k€ au titre de l'exercice précédent. son résultat net de 316 k€ a progressé de 156 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de SWORD ECM s'élève à 3.904 K€ progressant de 76 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 427 K€ a progressé de 67 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de FIRCOSOFT s'élève à 2.648 K€ progressant de 56% par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 557 K€ a été multiplié par 3.

4.9 Evènements importants survenus postérieurement à la clôture

Dans le cadre de l'optimisation des coûts fixes du Groupe et de simplification de son organigramme, l'ensemble des actifs des sociétés britanniques, à savoir SWORD ECM Ltd, GLOBAL SOFTWARE SERVICES et CIMAGE Ltd ont été apportés à DDS EUROPE (devenue SWORD UK).

Aux Etats-Unis, un projet de fusion de SWORD INC et de CIMAGE NOVASOFT Inc est en cours de réalisation.

4.10 Perspectives d'avenir

Comme présenté dans notre business plan, le Groupe prévoit sur trois ans une croissance interne de 15 %, associée à une stratégie d'acquisitions permettant d'accroître le périmètre du Groupe de 17,5 M€ de chiffre d'affaires par an en moyenne sur les années 2005, 2006 et 2007.

Dans le cadre de la stratégie "produits" du Groupe conduisant à un chiffre d'affaires "produits" de 15 % du CA total en 2005, un plan ambitieux de développement de produits de Document Management dans :

- l'industrie pharmaceutique
- l'industrie nucléaire
- le génie civil

a été initialisé au 1^{er} janvier 2005.

Le montant de cet investissement se montera à 1 998 K€ sur 2005.

Aucun nouveau plan d'investissement "produits" n'est prévu sur les années 2006 et 2007.

Nous sommes confiants sur la rentabilité immédiate de cet investissement.

4.11 Appréciation de la valeur des parts de marché dans les comptes consolidés

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des parts de marché.

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet MAZARS GUERARD a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

4.12 Recherche et développement

La R&D dans le Groupe concerne dorénavant :

- a) le développement de composants logiciels destinés à l'activité "services"
- b) la maintenance corrective et évolutive des produits
- c) le développement de nouveaux produits (ceci concernera 2005)

En 2004, la R&D s'est montée à 2,1 % du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, et à 70 % de l'activité totale pour la partie "produits".

La moyenne de R&D du Groupe a été de 8 % du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, et d'environ 4 % du chiffre d'affaires Groupe et figurent dans le poste « salaires et charges sociales ».

4.13 Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 8.116 K€ (dont bénéfice part du groupe 7.903 K€).

5) ACTIVITE DE LA SOCIETE SWORD GROUP – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

5.1 Activité de la société pendant l'exercice 2004 - Bilan et compte de résultat

En 2004, l'effectif de la holding a été totalement stable et aucun évènement nouveau n'est intervenu.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

Pendant l'année 2004, la Société SWORD GROUP a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

- les produits d'exploitation se sont élevés à	2.653.468,02 €
- le chiffre d'affaires ressort à	2.653.458,92 €
soit une augmentation de plus de 30% par rapport à l'exercice précédent.	
- les charges d'exploitation ont formé un total de	2.112.466,26 €
alors qu'elles s'étaient élevées à 1.835.031,08 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003	

Les principales charges sont les suivantes :

- autres achats et charges externes pour	1.190.964,36 €
- les impôts, taxes et versements assimilés pour	22.375,19 €
- les salaires et traitements pour	393.325,08 €
- les charges sociales pour	163.800,27 €
- les autres charges pour	42.001,36 €
- le résultat d'exploitation ressort ainsi à	541.001,76 €
contre 191.532,99 € pour l'exercice précédent	
- le résultat financier composé de produits financiers pour	3.975.789,03 €
et de charges financières pour	558.987,04 €
figure au compte de résultat pour	3.416.801,99 €
alors qu'il était d'un montant de 3.036.108 €	
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003	
- le résultat courant avant impôt ressort à	3.957.803,75 €
contre 3.227.641,76 € au titre de l'exercice précédent	
- les produits exceptionnels se sont élevés à	9.339,21 €
et les charges exceptionnelles à	2.352,36 €
soit un résultat exceptionnel de	6.986,85 €
- le montant de l'impôt sur les sociétés ressort à	439.005,00 €
- la différence entre les produits et les charges de	
l'exercice fait ressortir un bénéfice de	3.525.785,60 €
contre un bénéfice de 3.077.041,38 € au titre de l'exercice précédent	

5.2 Evènements importants survenus après la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun événement important n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

5.3 Perspectives d'avenir 2005

Elles s'annoncent en reprise globale avec toutefois de grandes différences :

- a) Au Royaume-Uni, l'activité permettra une croissance de chiffre d'affaires tout en conservant l'excellente rentabilité que nous avons actuellement.
- b) Aux Etats-Unis, nous estimons pouvoir augmenter le chiffre d'affaires et le pourcentage de rentabilité
- c) En France, nous pensons que l'activité en terme de chiffre d'affaires pourra suivre le pourcentage de croissance interne du Groupe (15 %), mais nous craignons que la marge d'exploitation ne décroisse d'un point en raison des nouvelles charges qui pèseront sur les entreprises de services (loi sur la formation, déplaçonnement des primes retraite, augmentation de charges...)
- d) Au Bénélux, la croissance liée à la signature du contrat DIMA annoncée en milieu d'année 2004, permettra de suivre la croissance organique du Groupe, mais les diminutions tarifaires dans les Organisations Internationales nous font budgéter une baisse de marge brute d'un point.

Toutefois, nous n'émettons pas de crainte sur le niveau de rentabilité consolidée du Groupe compte tenu que :

- la partie "produits"
- la politique renforcée de composants logiciels
- la base offshore indienne
- la spécialisation "marchés" (nucléaire, pharmacie...)

permettront d'accroître la rentabilité de plusieurs secteurs du Groupe compensant largement les quelques baisses de marge brute.

5.4 Description des ressources humaines et de l'environnement social

L'effectif salarié de la Société est de neuf personnes, dont tous sont membres du Comité de Direction à l'exception d'une assistante.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

5.5 Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

5.6 Informations sur les risques de marché

5.6.1 – Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement.

Au 31 décembre 2004, il s'élève à 8,85 mois de chiffre d'affaires du chiffre d'affaires 2005 budgété.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

5.6.2 – Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 5 personnes est spécialisée dans le maintien des

infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifugées.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir les risques en termes de dégâts provoqués par les collaborateurs chez les clients.

Enfin, la capitalisation des savoir-faire au travers des composants permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

5.6.3 – Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : ONU) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

5.6.4 – Risque de change

Dans les pays où les coûts sont payés localement (personnel local), aucune couverture de change n'est prise.

Dans les pays où nous avons certains coûts émanant de devises différentes (ex. : USA avec quelques collaborateurs européens), une couverture de change annuelle est prise basée sur le chiffre d'affaires budgété sur l'année.

Dans les pays à monnaie extrêmement volatile (ex. : rand en Afrique du Sud), une politique d'assurance systématique est pratiquée, étant donné que peu de charges sont imputables en devises locales.

Le risque de change est maîtrisé par le holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes : le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

6) Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

7) Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège en France

SWORD GROUP n'a pas, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, pris de participations significatives ou pris le contrôle de sociétés ayant leur siège social en France.

Nous vous rappelons cependant que :

- le 6 février 2004 SWORD GROUP a acheté 100% de la société FI SYSTEM BELGIUM elle même détenant la société ASCII à hauteur de 100% pour 3 000K€. Les deux sociétés sont basées en Belgique. FI SYSTEM BELGIUM et sa filiale sont consolidées à compter du 1^{er} janvier 2004, leur contrôle par SWORD GROUP étant acquis depuis cette date (jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 15 décembre 2003).
- le 1^{er} mai 2004 SWORD GROUP a acheté 97,04% de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICE elle même détenant la société GLOBAL INDIA à hauteur de 100 % pour 2 321 K€. GLOBAL SOFTWARE SERVICES est basée dans la banlieue de Londres, GLOBAL INDIA est basée à Chennai en Indes.

8) Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

SOCIETES	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	CHIFFRE D'AFFAIRES en K€	RESULTATS en K€	ACTIVITE
SWORD SA	98,95	22.859	1.706	ECM
SWORD UK	100%	3.487	448	Conseil
SWORD INC	100%	4.903	- 594	ECM
SWORD CREATION INFORMATIQUE SA	100%	0	0	ECM
SWORD SUISSE	94,80%	717	- 19	ECM
SWORD TECHNOLOGIES SAS	94,88%	23.902	2.551	ECM
SWORD NORD	56%	952	34	ECM
FI SYSTEMS BELGIUM	100%	0	- 21	Holding
GLOBAL SOFTWARE Ltd (1)	100%	2.881	157	ECM

(1) période du 1^{er} mai au 31 décembre 2004.

9) Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

SOCIETES	% DE PARTICIPATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITE
SWORD ECM LIMITED	100%	5.563	572	ECM
SWORD SOUTH AFRICA LIMITED	55%	650	41	ECM
SWORD CONSULTING	100%	3.224	746	Conseil
SWORD DDS	100%	423	82	-
SWORD SAS	83%	Néant	-17	-
FIRCOSOFT	95,50%	2.648	557	Sécurité
FIRCOSOFT INC	100%	421	83	Sécurité
SWORD SECURITY SA	60%	44	3	Sécurité
SWORD IT SOLUTIONS	65%	103	12	ECM
ASCII	100%	5.159	386	ECM
CIMAGE Ltd	99,76%	0	- 28	Holding
CIMAGE NOVASOFT Ltd (1)	100%	3.668	987	ECM
CIMAGE NOVASOFT Inc	100%	1.475	- 717	ECM
GLOBAL INDIA (2)	100%	2.137	494	ECM

(1) période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004

(2) période du 1^{er} mai au 31 décembre 2004

10) Participation des salariés au capital de SWORD GROUP

Il est précisé que le personnel de la société et/ou le personnel des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ne détient pas, dans le capital de notre Société, d'action au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce.

11) Répartition du capital de SWORD GROUP à la clôture de l'exercice (en %)

Identité	% capital	% droits de vote
Jacques MOTTARD	24,93	30,05
21 CENTRALE PARTNERS et FCPR 21 DEVELOPPEMENT	27,48	30,62
Françoise FILLOT	1,45	2,12
Christian TAPIA	1,34	1,95
Actions détenues en propre	0,86	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	4,33	6,31
Flottant	39,61	28,94
TOTAL	100,00	100,00

12) Evolution boursière du titre

2004	2005
Cours le plus haut 98 € (9 juin 2004)	Cours le plus haut 115,9 € (14 février 2005)
Cours le plus bas 75 € (3 mars 2004)	Cours le plus bas 97 € (3 janvier 2005)
Nombre de titres échangés par bourse 220.792	Nombre de titres échangés par bourse 63.615

13) Information sur les acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2003	12.633
Nombre de titres achetés en 2004	0
Nombre de titres vendus en 2004	0
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2004	12.633

14) Approbation d'une régularisation technique relative à l'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

Nous vous indiquons que le précompte exigible au titre de la distribution du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 a été omis lors de l'affectation du résultat 2002 décidée par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2003. Dans les livres de la société, le montant de ce précompte, régulièrement payé à l'administration fiscale, a été imputé sur le poste " report à nouveau " alors qu'il aurait dû être prélevé partiellement sur le poste prime d'émission. L'objet de la résolution proposée consiste à régulariser l'écriture d'affectation du résultat 2002, en tenant compte de son incidence sur la réserve légale. A cette fin, nous vous proposons d'approuver l'affectation du résultat 2002 dans ses conditions de réalisation effectives et d'enregistrer en comptabilité les écritures de régularisation suivantes :

- débit du poste « Prime d'émission » pour un montant de 96.563,22 €,
- Crédit des postes
 - 1) « Réserve légale » à concurrence de la somme de 4.828,16 €,
 - 2) « Report à Nouveau » à concurrence de la somme de 91.735,06 €

Nous vous précisons que cette régularisation technique n'a aucun impact sur le montant des capitaux propres.

15) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.525.785,60 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- à la Réserve Légale : 176.289,28 €
- aux actionnaires à titre de dividendes : 1.762.105,20 €
- le solde soit : 1.587.391,12 €
- au poste « Report à nouveau ».

Le dividende net par action serait de 1,20 € par action (l'avoir fiscal n'étant plus applicable à cette distribution).

Les porteurs de bons de souscription d'actions qui auraient exercé leurs BSA à la date de l'assemblée générale, auraient droit à ce dividende par action.

Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir conférer tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de prélever sur le compte « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice des BSA.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que :

- conformément à l'article 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 50% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France,
- que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2003	0,90 €	0,45 €
31 décembre 2002	0,75 €	0,375 €
31 décembre 2001	0	0

16) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

17) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévus par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

18) Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et régulièrement autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

La liste et l'objet des conventions courantes, conclues à des conditions normales, à l'exception de celles qui, en raison de leurs objets ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, ont été communiqués aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, et a été tenue à votre disposition au siège social.

19) Mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Jacques MOTTARD : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD CONSULTING	Durée illimitée
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	DDS EUROPE Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	1 an	SWORD SUISSE	31.12.05
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD SECURITY SA	31.12.08
Chairman	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président et administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Chairman	Illimitée	GLOBAL SOFTWARE SERVICES	Durée illimitée
Administrateur		SWORD IT SOLUTION	30 juin 2006
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Gérant	illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	illimitée	LE DAVID	Durée illimitée
Gérant	illimitée	CHINARD INVESTISSEMENT	Durée illimitée

Nicolas MOTTARD : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Administrateur	3 ans	LE GOUT DE LA VIE	31.12.06
Administrateur	6 ans	ASTEEL	31.12.07
Administrateur	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.05
Administrateur	6 ans	EGIDE	31.12.05
Administrateur	4 ans	HARMONY	31.12.05
Administrateur	3 ans	COTHERM	31.12.05
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31.08.06
Administrateur	6 ans	MECCANO	31.12.08
Administrateur	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31.12.08
Administrateur	3 ans	GLOBALGAS	31.03.07

Administrateur	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08
Membre du Conseil Surveillance	6 ans	ALTO EXPANSION	31.12.10
Membre du Conseil Surveillance	6 ans	FRANCE AIR HOLDING	31.12.09
Membre du Conseil Surveillance	6 ans	3C FINANCE	31.12.09
Censeur	3 ans	ROBINE	31.03.07

Françoise FILLLOT : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 1 ^{er} juillet 2004)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Administrateur	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Directeur Général	2 ans	SWORD CONSULTING	31.12.2005
Directeur Général	2 ans	FIRCOSOFT	31.12.2005
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	GLOBAL SOFTWARE SERVICES	Durée illimitée
Director	Illimitée	GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD SECURITY	2008
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée

Christian TAPIA : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 1 ^{er} juillet 2004)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD INC	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Administrateur	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Administrateur		SWORD IT SOLUTIONS	30/06/06
Directeur Général	2 ans	SWORD CONSULTING	31.12.2005
Directeur Général	2 ans	FIRCOSOFT	31.12.2005
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	GLOBAL SOFTWARE SERVICES	Durée illimitée
Director	Illimitée	GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08

20) Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 238.727,92 euros.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	JETONS DE PRESENCE	Variation rémunération exercice 31/12/03
Jacques MOTTARD Président Directeur Général	Par la Société : 36.587,76 € (en ce compris un véhicule de fonction) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 15.000 €	+ 1,94%
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 25.000 €	+66,67 %
Nicolas MOTTARD Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 2.000 €	Inchangé
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 73.900,24 € (brut) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €		NA
Christian TAPIA Directeur Général Délégué	Par la Société : 48.981,92 € (brut) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 37.258 € (brut)		NA

Aucun système de prime en cas d'arrivée ou de départ des mandataires sociaux n'existe au sein de SWORD GROUP. De même, il n'existe aucun régime complémentaire de retraite spécifique.

21) Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 47.000 euros.

Nous vous précisons que les jetons de présence verraient ainsi leur montant augmenter de 11,9%, alors que le bénéfice a enregistré une progression de plus de 12,50%.

22) Changement de dénomination sociale d'un des Commissaires aux comptes titulaire

Suite à la modification de la dénomination sociale de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, commissaire aux comptes titulaire, nous vous demandons de prendre acte de ce changement, la nouvelle dénomination devenant DELOITTE & ASSOCIES, et de donner tous pouvoirs afin de procéder aux formalités y afférentes.

23) Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ; Projet d'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions auto-détenues

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 29 décembre 2003 a autorisé le Conseil à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 28 juin 2005.

Les dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite directive « Abus de Marché » et concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers sont entrées en application à compter du 13 octobre 2004 et modifient les modalités de mise en œuvre des programmes de rachat.

Nous vous proposons alors d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 décembre 2003 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions.

Une note d'information soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sera établie et diffusée préalablement à l'Assemblée Générale appelée à autoriser le programme de rachat.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants, par ordre décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des titres acquis.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale ;
- les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs ;
- le prix maximum auquel les actions pourraient être acquises serait fixé à 175 euros par action et le prix minimum auquel les actions pourraient être vendues serait fixé à 60 euros par action, étant précisé qu'en cas de division par 5 de la valeur nominale des actions de la Société, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, le prix maximum serait ramené à 35 euros par action et le prix minimum à 12 euros par action,
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'Assemblée Générale autorisant le rachat d'actions.

En vue de permettre au Conseil d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier, en conséquence, les statuts.

24) Mise en harmonie des statuts avec l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004

L'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 ayant modifié les règles applicables notamment au régime des augmentations de capital, nous vous proposons de mettre en harmonie les statuts de la Société avec les nouvelles dispositions légales et de substituer à la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article 9.1 des statuts, la phrase suivante : « Elle peut aussi déléguer cette compétence au conseil d'administration dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ».

25) Division du nominal des actions

Afin d'augmenter la liquidité des actions SWORD GROUP sur le marché, nous vous proposons de diviser la valeur nominale des actions.

La valeur nominale des actions de la Société pourrait être ramenée de 5 euros à 1 euro, ce qui aurait pour conséquence de porter le nombre d'actions de la Société de 1.468.421 à 7.342.105, par voie d'échange d'une action ancienne de valeur nominale de 5 euros contre 5 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

La division de la valeur nominale des actions sera sans effet sur le droit de vote double dont bénéficient les actionnaires, conformément à l'article 19 des statuts.

Nous vous précisons, concernant l'émission des actions à bons de souscription d'actions décidée le 26 mars 2004, que la division de la valeur nominale des actions aurait pour conséquence de modifier la parité d'exercice des bons de souscription d'actions.

Sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée Générale, de la division de la valeur nominale des actions dans les conditions ci-dessus visées, 4 bons de souscription d'actions permettront ainsi de souscrire 5 actions SWORD GROUP, au lieu d'une action à ce jour.

Si vous approuvez cette proposition, il conviendra que vous procédiez à la modification de l'article 8 des statuts.

26) Délégation de compétence à conférer au Conseil en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'ordonnance n°2004-604 en date du 24 juin 2004 ayant modifié le régime des augmentations de capital, nous vous indiquons qu'il conviendrait, compte tenu de la modification de la législation applicable, que de nouvelles autorisations soient conférées au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, nous vous demandons de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter l'Assemblée Générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclu.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'auraient pas absorbées la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2004 par le vote de sa dixième résolution.

27) Délégation de compétence à conférer au conseil en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires applicables aux augmentations de capital, il conviendrait que l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses serait supprimé mais le conseil d'administration aurait le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros précédemment visé,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputerait sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros précédemment visé,
- la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximal de 5%, conformément aux dispositions de l'article 155-5 modifié du décret du 23 mars 1967.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2004 par le vote de sa onzième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture. Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil lorsqu'il fera usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les Commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article 155-2 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 5 ci-dessus.

28) Autorisation à conférer au Conseil à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, à augmenter, dans la limite du plafond global fixée ci-dessus et relative à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 modifié du décret du 23 mars 1967.

Nous vous précisons que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, serait augmentée dans les mêmes proportions.

29) Délégation à conférer au Conseil à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration statuerait alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputerait sur le plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous demandons, dans ce cadre, de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

30) Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, votre compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant alloués aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisé, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourrait être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfiques visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et en assurer sa bonne fin.

La délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

31) Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail et des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

Compte tenu des autorisations d'augmenter le capital qui sont proposées à l'assemblée, il convient que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, sur un projet de délégation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-six mois, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts).

Concernant le prix des actions à émettre, nous vous proposons de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le Nouveau Marché d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967 l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence théorique sur la valeur actuelle de l'action.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article 155-2 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 5 ci-dessus.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du travail dans la mesure où celle-ci ne correspond pas, à l'heure actuelle, aux objectifs de la Société.

Le Conseil d'Administration

Jacques MOTTARD
Président et Directeur Général
De la Société SWORD GROUP

Annexe au rapport de gestion

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Décret n°67-236 du 23-03-1967

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Capital en fin d'exercice				
Capital social	3 620 310,00	6 161 215,00	6 161 215,00	7 342 105,00
Nombre d'actions ordinaires	724 062,00	1 232 243,00	1 232 243,00	1 468 421,00
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Nombre maximum d'actions à créer				
- par conversion d'obligations				
- par droit de souscription				
Opérations et résultat				
Chiffre d'affaires (H.T.)	228 675,00	903 642,00	2 026 557,69	2 653 458,92
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 62 209,34	1 307 908,53	2 768 159,43	4 264 791,00
Impôt sur les bénéfices		- 457 280,00	26 386,00	439 005,00
Participation des salariés				
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissement et provisions	- 62 209,34	1 413 287,26	3 077 041,38	3 525 785,60
Résultat distribué		924 182,25	1 109 018,70	1 762 105,20
Résultat par action				
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,08	1,43	2,23	2,61
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,08	1,15	2,50	2,40
Dividende attribué		0,75	0,90	1,20
Personnel				
Effectif moyen des salariés	4	4	7	6
Montant de la masse salariale	146 188,05	230 339,86	531 009,64	393 325,00
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	47 089,00	94 565,00	196 545,79	163 800,00

4.5 Rapport du conseil sur les stocks options

SWORD GROUP

Société Anonyme au capital de 7.342.105 euros
Siège Social : 9 avenue Charles de Gaulle
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
438 305 054 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES STOCK OPTIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, tel qu'adopté par la loi du 15 mai 2001 relatives aux Nouvelles Régulations Economiques, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous rappelons à cet égard qu'aucun Plan d'options de souscription ni d'achat d'actions n'a été mis en place chez SWORD GROUP depuis sa création.

Conformément aux dispositions de l'alinéa II de l'article L 225-180 dudit Code, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place au sein de la Société SWORD SA.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice écoulé, 5.750 actions de la Société SWORD SA ont été souscrites par les attributaires.

De même, nous vous rappelons qu'un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place en 2000 chez la Société FIRCOSOFT SAS.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, 640 options de souscription d'action ont été exercées par les bénéficiaires de ce Plan.

Enfin, nous vous informons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FIRCOSOFT SAS en date du 17 décembre 2003 a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 1.500 nouvelles options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été levée au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or

Le Conseil d'Administration

4.6 Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SWORD GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 1.3. de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation repose notamment sur des évaluations d'actifs incorporels.

Notre appréciation de l'évaluation de la valeur de ces titres de participation s'est fondée sur les analyses et les conclusions de l'expert chargé par la société de procéder, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation des actifs incorporels détenus par les différentes filiales de SWORD GROUP. Dans ce contexte, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données, examiné les hypothèses servant de base à cette estimation et nous avons contrôlé le processus de calcul. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et revu les événements postérieurs à la clôture. L'évaluation de ces actifs repose sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Prestations de management aux filiales

Nature et objet : SWORD GROUP apporte aux filiales une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation.

Modalités : Les prestations facturées par votre société au titre de l'assistance fournie ont été modifiées le 1^{er} janvier 2004 ; elles sont établies sur la base d'un forfait de 650 € par salarié et par mois pour les filiales françaises et 150 € pour les sociétés étrangères (sauf en Inde où le taux appliqué est de 15 €). Les montants facturés au titre de l'exercice 2004 sont les suivants :

Filiales	Administrateurs concernés	Montant
SWORD SA	Jacques MOTTARD Sté 21 CENTRALE PARTNERS Nicolas MOTTARD SWORD Group François FILLOT	1 647 750
SWORD CONSULTING	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT Christian TAPIA	198 900
FIRCOSOFT	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT Christian TAPIA	113 100
SWORD INC.	Jacques MOTTARD SWORD Group Christian TAPIA	82 350
D.D.S. EUROPE Ltd	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT Christian TAPIA	18 000
SWORD ECM Ltd	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT Christian TAPIA	59 850

SWORD SUISSE	Jacques MOTTARD SWORD Group	10 350
SWORD TECHNOLOGIES	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT Christian TAPIA	196 650
GLOBAL INDIA	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT Christian TAPIA	9 480
ASC II	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT Christian TAPIA	138 500
GLOB UK	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT Christian TAPIA	27 454
SOUTH AFRICA	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT Christian TAPIA	12 525
SWORD NORD	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT Christian TAPIA	85 800
CIMAGE US	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT	16 200
CIMAGE UK	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLLOT	36 900

2. Contrat de sous-location

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée, SWORD DDS sous-loue à SWORD GROUP des locaux situés à Saint-Didier au Mont d'Or (Rhône), 9 avenue Charles de Gaulle, comprenant :

- Un premier bâtiment à usage de bureaux, d'une surface de 676 m²
- Un second bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 1 238 m²
- Un terrain attenant.

Cette sous-location a pris effet au 1^{er} décembre 2004 pour une durée de 9 années expirant le 20 novembre 2013.

Modalités : Le loyer annuel hors taxes et hors charges, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice trimestriel de l'INSEE du coût de la construction, s'élève à 60 000 €.

Au titre de l'exercice, le loyer pris en charge représente 5 000 €.

3. Cession d'une action de SWORD DDS à Monsieur Jacques MOTTARD

Le conseil a autorisé cette cession moyennant la somme de 80 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Prestations de services de la société SWORD DDS France

Nature et objet : SWORD DDS France a mis à disposition de SWORD GROUP, jusqu'au 30 novembre 2004, un ensemble de prestations de services comprenant la location de bureaux équipés au siège de la société, ainsi que diverses prestations annexes de secrétariat et de télécommunications.

Modalités : Le loyer facturé au titre de l'exercice 2004 s'élève à 55 000 €.

Lyon et Villeurbanne et Villeurbanne, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

Deloitte & Associés

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

NB : aucune nouvelle convention n'a été établie depuis le 31/12/2004.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2004**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SWORD GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de sa croissance externe, la société procède à l'acquisition de parts de marché dans ses domaines de compétence technique. Ces acquisitions s'opèrent soit directement par l'achat de fonds de commerce, soit indirectement par la prise de contrôle de sociétés concurrentes.

Les modalités de reconnaissance à l'actif du bilan et d'évaluation à la clôture (tests de pertes de valeur) de ces actifs incorporels (48,7 M€) qui ne font pas l'objet d'un amortissement, sont décrites dans la note 1.7. de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre appréciation de la valeur actuelle de ces parts de marché pour l'arrêté des comptes s'est fondée sur les conclusions de l'expert chargé par la société de procéder, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de ces différents actifs.

Dans ce contexte, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données, examiné les hypothèses servant de base à cette estimation et nous avons contrôlé le processus de calcul. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et revu les événements postérieurs à la clôture. L'évaluation de ces actifs repose sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la partie 3) du rapport de gestion « Mise en place du nouveau référentiel IFRS » qui décrit les travaux mis en œuvre, leur état d'avancement et le calendrier de communication des impacts chiffrés prévu par la société .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2005
Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

4.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Exercice 2004	Deloitte		Figerec	
	€	%	€	%
Audit				
<u>Commissariat aux comptes</u>				
- rapports acomptes sur dividendes	9 890	6%	-	-
- certification des comptes annuels et consolidés	144 374	94%	29 325	100%
<u>Autres missions d'audit</u>				
- audit d'acquisition				
Autres prestations	-		-	
Total	154 264		29 325	

5 Gouvernement d'entreprise

5.1 Rapport du Président en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce

SWORD GROUP

Société Anonyme au capital de 7.342.105 euros
Siège Social : 9 avenue Charles de Gaulle
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
438 305 054 RCS LYON
SIRET 438 305 054 00019

RAPPORT DU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place par la société.

Ce document a été établi après divers entretiens intervenus entre les membres de la Direction Générale : il reprend les lignes directrices établies en la matière notamment par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société mère et l'ensemble des filiales sous contrôle.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre société, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL DE SWORD GROUP

1 – LES ENTITES DE DIRECTION DU GROUPE

SWORD GROUP est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1. **Le Conseil d'administration**, composé de trois personnes, dont deux sont particulièrement actives : le Président et la société 21 CENTRALE PARTNERS, représentée par Monsieur François BARBIER.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

2. **Le Comité de Direction Générale**, qui fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long terme. Il rassemble :

- | | |
|--------------------|--------------------------------------|
| ▪ Jacques MOTTARD | Président Directeur Général |
| ▪ Françoise FILLOT | Directeur Administratif et Financier |
| ▪ Christian TAPIA | Directeur Général |

3. **Le Comité d'Opérations**, qui a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit six « Directeurs d'Opération » :

- Philippe FRANCHET
- Jean-Marc SONJON
- Patrick VERRIER
- Patrick de la HAYE
- Per ROSAND
- Heath DAVIES

Chaque Directeur d'Opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Ainsi, seuls les trois membres du Comité de Direction Générale (Comité de Direction Générale) ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

4. **Le Comité de Direction**, composé du Comité d'Opération élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

5. **Les Directeurs Généraux Délégués :**

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Christian TAPIA ont été nommés par le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2004, en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat du Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Christian TAPIA, membres du Comité de Direction, sont, à ce titre, fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la politique de direction générale de la Société.

Le Président a donc souhaité confirmer le rôle de Madame Françoise FILLOT et Monsieur Christian TAPIA et se faire assister par deux directeurs généraux délégués.

2 - LA BUSINESS UNIT, CENTRE DE PROFIT AUTOUR DUQUEL LE GROUPE EST ORGANISE

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de la gestion de cette véritable P.M.E. sont les suivants :

1. **L'axe analytique**, qui s'appuie sur :

- un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2. **L'axe comptabilité générale**

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- la Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

3. L'axe commercial

- Chaque semaine, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu hebdomadaire que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.
- Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :
 - de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
 - de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
 - de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues,
 - d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,
- Le Comité d'Opération est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

4. L'axe technique :

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en terme de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 150 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opération). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3 - REPORTINGS, REUNIONS, DELEGATIONS

1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le premier jour ouvré de chaque mois au soir,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires. Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3. Délégations

- L'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.
- Le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- Le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- Le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 150 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.

Le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.

- Le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II – CONTROLE INTERNE PROPREMENT DIT

A – DEFINITION DU CONTROLE INTERNE - NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES

1 - Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2 - Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont, conformément aux nouvelles dispositions, essentiellement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

B - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE**1. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.**

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - une ventilation d'activité - un récapitulatif chantier - une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance » - un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit.
Personnes et départements impliqués :	Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes et départements impliqués :	Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés

Objectifs :	Produire des états financiers consolidés conforme à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes :	Conformes aux principes comptables français en particulier avec les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable
Mise en œuvre :	Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistée d'un cabinet de consultants externes
Contrôle de la bonne application :	Contrôle par le cabinet de consultants externes Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes et départements impliqués :	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées.

Procédure de suivi des engagements hors bilan

Objectifs / principes :	Réaliser le suivi des engagements hors bilan
Mise en œuvre :	Conservation des contrats dans un lieu sécurisé

	Identification des clauses générales d'engagement
	Chiffrage des engagements
	Planning des engagements (démarrage, levée des engagements)
	Conditions d'existence de mise en œuvre
	Synthèse des engagements
Contrôle de la bonne application :	Contrôle bi-annuel de la direction financière de la bonne application de la procédure de suivi
	Contrôle bi-annuel des commissaires aux comptes :
	- par examen des pièces
	- par circularisation
Personnes et départements impliqués :	Direction générale
	Direction financière
	Consultants externes
	Commissaires aux comptes

Procédure de suivi des actifs incorporels

Objectifs / principes :	Etre assurés d'une valorisation non excessive des actifs incorporels
Mise en œuvre / contrôle de la bonne application :	Tests d'impairment réalisés par un expert indépendant
Personnes et départements impliqués :	Direction générale
	Direction financière
	Consultants externes
	Commissaires aux comptes

Transition aux IFRS

A compter du 1er janvier 2005, SWORD GROUP publiera des états financiers consolidés conformes aux principes comptables d'établissement et de présentation des International Financial Reporting Standards (IFRS). Pour être en mesure, en 2005, de publier des comptes semestriels et annuels selon les normes IFRS, SWORD GROUP a mis en œuvre la démarche suivante :

- diagnostic permettant l'évaluation de la conformité des systèmes d'organisation et d'information pour la production des données requises
- le chiffrage de l'impact des divergences établies et le choix des options possibles
- la mise en œuvre

Ces étapes sont réalisées sous l'égide d'un comité de pilotage composé de membres de la Direction Générale, de la Direction financière et des conseils externes (juridiques et comptables).

A ce jour, il ressort de l'analyse du diagnostic les éléments suivants :

- modification des systèmes d'information à mettre en place notamment pour la production de nouvelles informations
- adaptation des systèmes d'organisation interne en étoffant la direction financière sur la partie anglo-saxonne du groupe
- adaptation du système de politique financière

Par nature, les principales sources de différences, identifiées à ce stade, outre la présentation des états financiers, sont :

- le traitement comptable des options de souscription selon IFRS 2
- le traitement comptable des actions propres
- l'arrêt des amortissements des survaleurs et leur remplacement par des tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrice de Trésorerie ;
- le traitement comptable du contrat de crédit-bail immobilier du siège social

Par ailleurs, les normes IAS 32 et IAS 39 portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Dès lors que ces impacts potentiels auront été quantifiés de façon suffisamment fiable et précise et qu'ils auront fait l'objet d'une validation par les commissaires aux comptes, SWORD GROUP communiquera :

- un rapprochement des capitaux propres présenté sous forme de bilan en normes CRC 99-02 et en normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 (bilan de transition);
- un rapprochement des capitaux propres et du résultat de l'exercice 2004 en normes nationales et IFRS avec un commentaire approprié pour chacun des retraitements réalisés;
- une note explicative des principaux retraitements du tableau de flux de l'année 2004.

Ces éléments seront disponibles au plus tard à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2005.

Recensement et identification des risques

La Société a recours à un cabinet d'avocats pour le suivi juridique des sociétés françaises. Concernant les filiales étrangères, différents cabinets interviennent également.

Le groupe s'est doté d'un manuel comptable compatible aux IFRS.

Une évolution des systèmes d'information de manière à intégrer toutes les données nécessaires à l'information financière, sous format IFRS, est en cours.

2. Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

	Personnel
Objectifs/Principes :	<p>Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel - le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins - le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels - le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires - le respect des prescriptions légales et réglementaires
Mise en œuvre :	<p>Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale Définition des profils, entretien personnalisés, tests Evaluation périodique des collaborateurs Projet-paie établi par Business Unit Paie établie par le service du personnel</p>
Contrôle de la bonne application :	<p>Contrôle mensuel du reporting analytique Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.</p>
Personnes et départements impliqués :	<p>Opportunité des besoins : Direction Générale Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale</p>

III – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**A – COMPOSITION**

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, chacun devant détenir au moins une action.

Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Jacques MOTTARD	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009	Président et DG	PDG SWORD SA	-PDG SWORD SA -Président SWORD CONSULTING SAS -PDG SWORD NORD -Président SWORD DDS SAS -Président FIRCOSOFT SAS -Gérant LE DAVID (EURL) -Gérant CHINARD INVESTISSEMENT SARL -Gérant SCI FI -Chairman DDS EUROPE Ltd - Chairman SWORD INC - Chairman SWORD CREATION INFORMATIQUE SA - Président SWORD SUISSE -Director SWORD SOUTH AFRICA Ltd - Président SWORD TECHNOLOGIES -Chairman FIRCOSOFT INC -Chairman SWORD ECM LTD -Président SWORD SAS - Président SWORD SECURITY SA -Chairman CIMAGE Ltd -Président FI SYSTEMS BELGIUM - Président ASCII - Administrateur GLOBAL SOFTWARE SERVICES -Director SWORD IT SOLUTIONS
Nicolas MOTTARD	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009	Administrateur	Néant	Néant

21 CENTRALE PARTNERS SA représentée par M. François BARBIER	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009	Administrateur	Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance	- Administrateur de LE GOUT DE LA VIE - Administrateur de ASTEEL - Membre du Comité de Surveillance de EMINENCE - Membre du Conseil de Surveillance de CARRERE GROUP - Administrateur de FINATHEM - Administrateur de LE PUBLIC SYSTEME - Administrateur de EGIDE - Administrateur de HARMONY - Administrateur de SAFIG - Administrateur de COTHERM -Membre du Conseil de Surveillance de FAP - Administrateur de AFE - Administrateur de FONTAINE PAJOT - Administrateur de MECANNO - Administrateur de GROUPE ELECTROPOLI - Administrateur de FINANCIERE IMPALA
--	---	------------	----------------	---	--

Au sens du rapport Bouton de septembre 2002, il n'existait pas d'« administrateur indépendant » à la clôture de l'exercice. Pour autant aucun d'entre eux ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de SWORD GROUP, ou dans des filiales de cette dernière société.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

B - FONCTIONNEMENT

- Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur, ni de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

- Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.
- Le conseil est assisté des comités spécialisés susévoqués (Confère partie I): le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations, le Comité de Direction.
- Au cours de l'exercice, aucune mission ponctuelle n'a été déléguée à un membre du conseil.

C – REUNIONS DU CONSEIL

Les statuts de notre société prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil s'est réuni à douze reprises. Le taux d'administrateurs présents a été en moyenne de 66,66%.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

D – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET ADMINISTRATION

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 238.727,92 euros.

Ce tableau présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	JETONS DE PRESENCE
Jacques MOTTARD Président Directeur Général	Par la Société : 36.587,76 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 15.000 €
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 25.000 €
Nicolas MOTTARD Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 2.000 €
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 73.900,24 € (brut) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	
Christian TAPIA Directeur Général Délégué	Par la Société : 48.981,92 € (brut) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 37.258 € (brut)	

IV – LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'assemblée ou du conseil d'administration n'ont apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société, que ce soit à titre de règlement intérieur ou autrement.

LE PRESIDENT

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société SWORD GROUP, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière)

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

5.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou fournisseur significatif

En dehors des Sociétés du Groupe, les mandataires sociaux de SWORD GROUP ne détiennent aucun intérêt significatif, de manière directe ou par personne interposée, chez un client ou un fournisseur.

Les mandataires sociaux ne détiennent au 31 décembre 2004, aucune participation dans les filiales ou sous-filiales de SWORD GROUP, à l'exception des suivantes :

Monsieur Jacques MOTTARD :

SWORD SUISSE : 2 titres sur les 250 composant le capital social
SWORD CONSULTING : 1 titre sur les 5.000 composant le capital social
FIRCOSOFT SAS : 5 titres sur les 15.640 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/2004)
SWORD SA : 1 titre sur les 689.750 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/04)
SWORD NORD : 250 titres sur les 5.000 composant le capital social

Nicolas MOTTARD :

SWORD SA : 1 titre sur les 689.750 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/04)

Françoise FILLOT

SWORD SUISSE : 2 titres sur les 250 composant le capital social
SWORD SA : 1 titre sur les 689.750 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/04)
SWORD CONSULTING : 1 titre sur les 5.000 composant le capital social
FIRCOSOFT SAS : 5 titres sur les 15.640 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/2004)
SWORD NORD : 250 titres sur les 5.000 composant le capital social

Christian TAPIA

SWORD SUISSE : 2 titres sur les 250 composant le capital social
SWORD SA : 1 titre sur les 689.750 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/04)
SWORD CONSULTING : 1 titre sur les 5000 composant le capital social
FIRCOSOFT SAS : 693 titres sur les 15.640 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/2004)
SWORD NORD : 250 titres sur les 5.000 composant le capital social

5.4 Opérations conclues avec les membres du conseil d'administration et/ou de direction

Il n'existe pas d'opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration autres que celles visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes visé au point 4.5.

5.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration

Aucun prêt n'a été accordé à une personne membre des organes d'administration.

Aucune sûreté n'a été constituée en faveur d'une telle personne.

5.6 Intéressement du personnel

5.6.1 Contrats d'intéressement et de participation

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de commerce, nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ni de participation au niveau de SWORD GROUP.

5.6.2 Options conférées au personnel sur les actions de la société

Cf chapitre 2.2.4.2. Options de souscription

6 Assemblée générale du 29 avril 2005

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration : rapport de gestion et rapport sur les stock-options.
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et le fonctionnement du Conseil d'administration,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ; lecture du rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Approbation d'une régularisation technique relative à l'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Changement de la dénomination sociale d'un des Commissaire aux comptes titulaire ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Mise en harmonie des statuts avec l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 ; modification corrélative de l'article 9 des statuts ;
- Division de la valeur nominale des actions et modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à conférer à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;
- Pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2005

Résolutions à titre ordinaire Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice de 3.525.785,60 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui n'ont donné lieu à aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 8.116.092 euros, et un résultat groupe de 7.903.145 euros.

Troisième résolution (Approbation d'une régularisation technique relative à l'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de prélever la somme de 96.563,22 euros sur le compte « Prime d'émission » afin de l'affecter :

- au poste « Réserve Légale », à concurrence de la somme de 4.828,16 euros,
- au poste « Report à Nouveau », à concurrence de 91.735,06 euros.

Elle prend acte des conditions de réalisation effectives du résultat 2002 et du fait que la régularisation technique ci-dessus n'a aucun impact sur le montant des capitaux propres.

Quatrième résolution (Conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution
(Affectation du résultat)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration :

(i) décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'est élevé à la somme de 3.525.785,60 €, comme suit :

- à la Réserve Légale :	176.289,28 €
- aux actionnaires à titre de dividendes :	1.762.105,20 €
- le solde soit : au poste «Report à nouveau ».	1.587.391,12 €

Le dividende net par action est ainsi de 1,20 € par action. Sa mise en paiement aura lieu le 3 mai 2005.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 50% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliés en France,

(ii) donne tout pouvoir au Conseil d'administration ou à son Président pour affecter au compte de report à nouveau créditeur les dividendes qui viendraient à échoir aux actions auto-détenues,

(iii) autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions issues de l'exercice des bons de souscription d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2003	0,90 €	0,45 €
31 décembre 2002	0,75 €	0,375 €
31 décembre 2001	0	0

**Sixième résolution
(Jetons de présence)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 47.000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

**Septième résolution
(Changement de la dénomination sociale de l'un des
Commissaires aux comptes titulaires de la Société)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

Prend acte de la fusion intervenue par voie d'absorption de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU par la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – AUDIT et constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société, confié à la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, est poursuivi par la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – AUDIT dont la nouvelle dénomination est « DELOITTE & ASSOCIES ».

En conséquence, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société afin de procéder aux formalités consécutives qui sont requises pour porter sur l'extrait K Bis de la Société le nouveau commissaire aux comptes titulaire, la société DELOITTE & ASSOCIES.

Huitième résolution

(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 146.842 actions.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 175 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 60 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 25.697.350 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Ainsi, en cas d'adoption de la onzième résolution relative à la division de la valeur nominale de l'action,

- le Conseil d'administration pourra procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 734.210 actions,
- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 35 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 12 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la première résolution de l'assemblée générale de la Société du 29 décembre 2003.

Neuvième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Résolutions à titre extraordinaire**Dixième résolution*****(Mise en harmonie des statuts avec l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en harmonie les statuts de la Société avec l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 portant notamment réforme du régime des augmentations de capital.

L'assemblée décide notamment de substituer à la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article 9.1 des statuts, la phrase suivante : « Elle peut aussi déléguer cette compétence au conseil d'administration dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ».

Onzième résolution***(Division de la valeur nominale de l'action et modification corrélative de l'article 8 des statuts)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration :

(i) décide de diviser la valeur nominale des actions de la Société par 5 afin de la ramener de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de la Société de 1.468.421 à 7.342.105 par voie d'échange d'une action d'une valeur nominale de 5 euros contre 5 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 8 – Capital social :

I - Le capital social est fixé à la somme de 7.342.105 euros. Il est divisé en 7.342.105 actions de 1 euro chacun, libérées intégralement et toutes de même catégorie. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

(ii) prend acte, en conséquence, de la modification de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions dont l'émission a été décidée par le Conseil d'administration du 26 mars 2004, 4 bons de souscription d'actions permettant dorénavant de souscrire à 5 actions de la Société,

(iii) donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir tous actes et formalités y relatifs.

Douzième résolution***(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la huitième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Treizième résolution***(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)***

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2004 par le vote de sa neuvième résolution,

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission

4°) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

5°) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Quatorzième résolution***(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2004 par le vote de sa dixième résolution.

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

4°) Décide

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros fixé dans la treizième résolution,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputera sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros fixé dans la treizième résolution,

5°) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximal de 5%, conformément aux dispositions de l'article 155-5 modifié du décret du 23 mars 1967.

Quinzième résolution

(Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, à augmenter, sur ses seules décisions, dans la limite du plafond global fixée sous la treizième résolution, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 modifié du décret du 23 mars 1967 ou toute autre disposition applicable.

L'assemblée constate que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions.

Seizième résolution

(Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du code de commerce,

Délègue, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'assemblée précise que, conformément à la loi, le Conseil d'administration statue alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la treizième résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du code de commerce, aux conditions de quorum des assemblées générales extraordinaires :

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités,

2°) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant alloués aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

3°) décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisé, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à la treizième résolution ne pourra être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfiques visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

4°) confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer sa bonne fin,

5°) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prenant acte des dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un

délai de vingt six mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites,

- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts),
- concernant le prix de souscription à émettre, décide de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le Nouveau Marché d'Euronext Paris S.A. lors de vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribués à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

**Dix-neuvième résolution
(Pouvoirs pour formalités)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

7 Calendrier des publications et autres évènements financiers de SWORD GROUP en 2005/2006

PUBLICATIONS :

12/04/05 :	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005
12/07/05 :	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2005
07/09/05 :	Comptes semestriels 2005
12/10/05 :	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2005
17/01/06 :	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2005
14/03/06 :	Comptes annuels 2005

AUTRES EVENEMENTS :

08/09/05 :	Réunion SFAF à Paris (comptes semestriels)
15/03/06 :	Réunion SFAF à Paris (comptes annuels)
28/04/06 :	Assemblée Générale annuelle au siège social du groupe